

Merkur

de letzebuenger

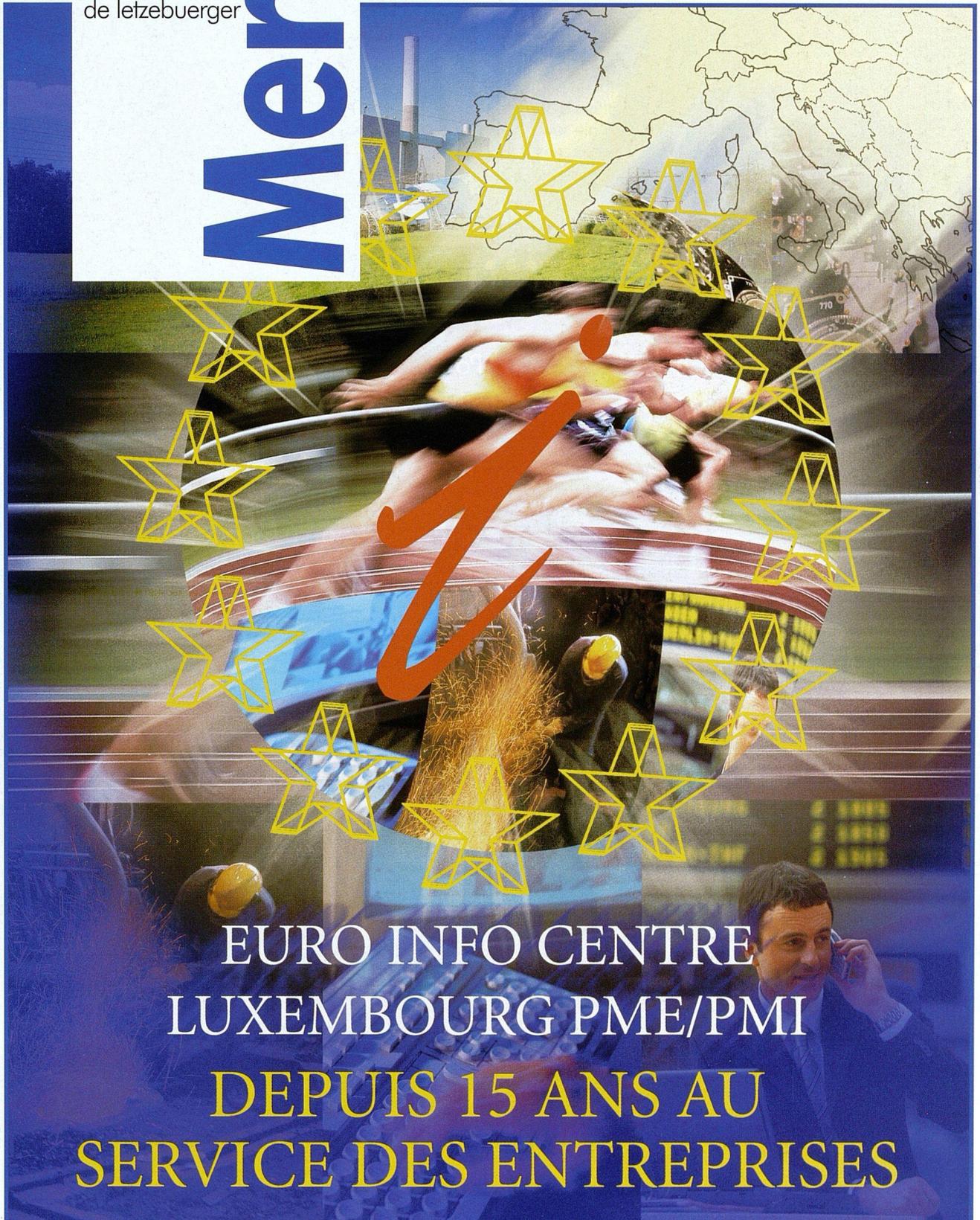
Merkur

CHAMBRE DE COMMERCE

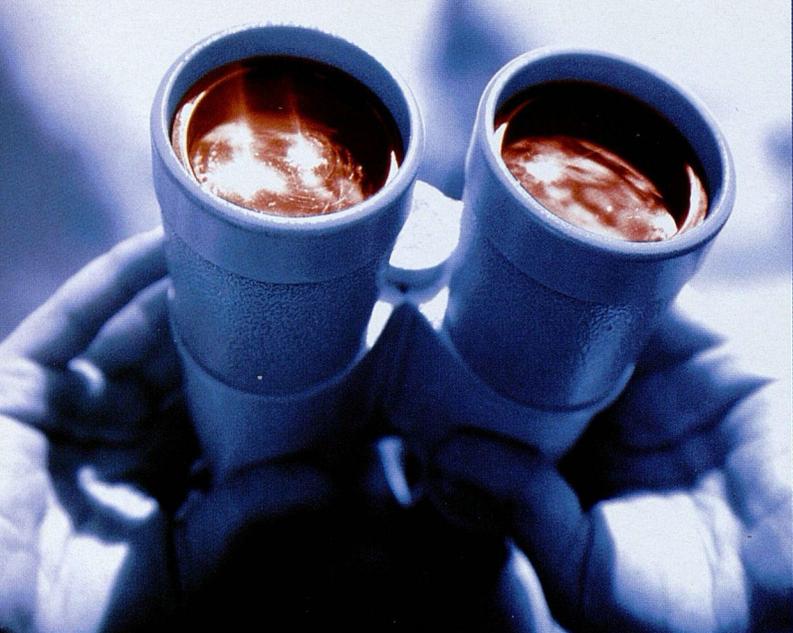


DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

5 • 2002



EURO INFO CENTRE
LUXEMBOURG PME/PMI
DEPUIS 15 ANS AU
SERVICE DES ENTREPRISES



Voir loin ...

Pour optimiser les contours de votre situation patrimoniale future, la BCEE détecte, parmi les opportunités d'aujourd'hui, les avantages de demain et vous apporte, par ses conseils, une véritable vision à long terme.

... voir mieux



SPUERKEESS

www.bcee.lu

Forum Création d'Entreprises: Starthilfe in die Selbst- ständigkeit

Wer hatte nicht schon einmal den Wunsch, sein eigener Chef zu sein? Wie viele Menschen hatten schon eine zündende Geschäftsidee und haben sie sogleich wieder verworfen, weil ihnen der Weg in die Selbstständigkeit zu lang und zu beschwerlich erschien?

Wenn auch Sie schon mit dem Gedanken gespielt haben, ein eigenes Unternehmen zu gründen, dann sollten Sie sich unbedingt den 3. Juli vormerken. Die Handelskammer Luxemburg organisiert an diesem Tag am späten Nachmittag die erste Auflage des „Forum Création d'Entreprises“, eine Informationsveranstaltung, auf der sich alles um das Thema Existenzgründung drehen wird.

Im Rahmen des Forums werden zwei erfolgreiche Unternehmer berichten, welche Erfahrungen sie auf ihrem Weg in die Selbstständigkeit gemacht haben und wie sie es geschafft haben, ihren Traum von der eigenen Firma in die Tat umzusetzen. Die Besucher des Forums erwarten somit wertvolle und praxisbezogene Erkenntnisse aus erster Hand. Anschliessend werden die Teilnehmer die Möglichkeit haben, auf Informationsständen den Experten der Handelskammer, des Mittelstandsministeriums, der S.N.C.I., der Luxemburger Handelskonföderation, der Horesca, der Luxinnovation, der Business Initiative und eines Vertreters aus dem Bankenbereich ihre ganz persönlichen Fragen zum Thema Existenzgründung zu stellen.

Eigeninitiative ist sicherlich das A und O des erfolgreichen Existenzgründers. Ohne Durchsetzungsver-

mögen, Ausdauer und Betriebskenntnisse wird der Erfolg ausbleiben. Vieles hängt vom Willen und von der Motivation des angehenden Gründers ab. Doch sind die, die den Sprung in die Selbstständigkeit wagen, in ihren Bemühungen nicht auf sich allein gestellt. Sie können auf zahlreiche Start- und Begleithilfen zählen und zurückgreifen.

Die Handelskammer bietet zum Beispiel seit Jahren Unternehmern kostenlose Existenzgründungsberatung an, gibt Auskunft über Fördermittel und hilft bei der Bewältigung der notwendigen Formalitäten. Auch wer ein Unternehmen nicht von Grund auf neu errichten, sondern ein bereits bestehendes übernehmen möchte, ist bei der Handelskammer an der richtigen Adresse, da diese entsprechende Anzeigen in ihrer Unternehmensbörse veröffentlicht und ihre Experten auf Wunsch den beiden Partnern bei den Verhandlungen beratend zur Seite stehen.

Neben der Handelskammer bieten aber auch andere Verbände und Anlaufstellen kompetente Beratung und Hilfeleistung. Ein Großteil von ihnen wird den Teilnehmern des „Forum Création d'Entreprises“ am 3. Juli Rede und Antwort stehen. So wird die Horesca rund ums Thema Gastwirtschafts- und Gastronomiebetriebe informieren. Wer sich für den Bereich Handel und/oder Transport interessiert, findet mit Sicherheit in der clc den richtigen Ansprechpartner. Auskunft über die bestehenden Kreditmöglichkeiten sowie deren Bedingungen erhalten Sie bei der S.N.C.I. und bei der teilnehmenden Bank. Konkrete Fragen zu den zu erledigenden Formalitäten beantworten außerdem die Vertreter des Mittelstandsministeriums.

Mit dem am 3. Juli anberaumten „Forum Création d'Entreprises“ will die Handelskammer einen zusätzlichen Beitrag zur Förderung des Unternehmergeistes in Luxemburg leisten und den Menschen ihren Beistand bekunden, die den Mut und die Ideen aufbringen, um ein erfolgreiches Unternehmen zu gründen.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
31, bd Konrad Adenauer
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an
Tirage: 29.700 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

04	Dossier
17	Commerce extérieur
21	Bourse d'entreprises
24	Formation
26	Federations
29	Commerce
31	Chiffres économiques
35	Ventes spéciales
37	Nouveaux médias
41	Innovation
43	Chronique juridique
48	Législation
52	Social
57	Foires et Salons
66	Affaires Européennes
71	Tourisme
72	Info entreprises

L'Euro Info Centre- Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce fête ses 15 ans

1. Depuis 1987 votre partenaire professionnel pour les affaires européennes

1987: c'est l'année où la Herald of Free Enterprise chavire, le danseur-acteur Fred Astaire et l'artiste Andy Warhol décèdent et les Etats-Unis et l'Union soviétique signent l'accord FNI. Mais c'est aussi l'année durant laquelle la Chambre de Commerce crée le service de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI.

Lancé en 1987 par la Commission européenne, le réseau des Euro Info Centres a été mis en place afin d'aider les petites et moyennes entreprises à affronter les problèmes et les défis que leur pose le nouveau marché unique européen et de leur faciliter l'accès aux actions et instruments communautaires élaborés à leur intention.

Aujourd'hui, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI fait partie d'un réseau d'environ 270 Euro Info Centres situés dans 40 pays différents, dont les Etats membres de l'Union européenne, les pays candidats ainsi que certains pays tiers. A travers ce réseau, le service EIC a accès à une réserve impressionnante d'informations. De plus, il dispose d'un lien direct avec la Commission européenne ainsi qu'avec d'autres institutions européennes.

Depuis 1987, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI a traité des milliers de demandes, organisé des centaines de manifestations et développé une vaste gamme de services pour les PME et PMI luxembourgeoises.

Après 15 ans d'expérience professionnelle et tout en s'adaptant aux nouveaux développements du marché ainsi qu'aux besoins et desiderata de sa clientèle, le service EIC continuera aussi à l'avenir à servir les chefs d'entreprise, voire à réorienter ses missions et objectifs afin de pouvoir continuellement assister les entreprises pour relever les défis que continuera à poser le fonctionnement du grand marché intérieur.

Ce dossier vous offre la possibilité de découvrir les services que l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI peut vous offrir. Pour les entreprises qui connaissent déjà le service EIC, il constituera un ré-



capitulatif de la panoplie des prestations fournies, mais il vous permettra également de connaître de nouvelles actions ou initiatives envisagées à l'avenir.

2. L'Europe à la Carte: l'EIC comme gateway vers une multitude de services

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI ne se laisse pas caractériser par un simple mot ou adjectif indiquant le type de services offert. En effet, les services de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI comprennent une gamme étendue de prestations très diversifiées. Le lien entre tous les services est le caractère international, et plus précisément européen, de l'offre. Il peut s'agir de l'information sur la législation communautaire et ses effets sur la législation nationale dans les différents Etats membres de l'Union européenne, mais aussi sur les financements européens ou encore la santé et de la sécurité sur le lieu de travail. En outre, les services de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI couvrent la coopération internationale, l'élargissement, les marchés publics européens, le commerce électronique et les informations de marché. Ces exemples ne constituent qu'un échantillon sélectif parmi la grande gamme de services de soutien et d'accompagnement qui est constamment adaptée aux besoins de la clientèle de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI.

2.1 L'influence de «Bruxelles» dans votre entreprise

Depuis la naissance de la CECA, de la CEEA et de la CEE dans les années '50, l'Europe s'est développée d'une Communauté vers une Union européenne avec sa propre monnaie unique : l'euro. La Communauté européenne est devenue une organisation supranationale ayant des organes indépendants qui peuvent prendre des mesures contraignantes pour les Etats membres. Dans ce cadre, la législation européenne joue un rôle de plus en plus important et

ceci non seulement pour les activités internationales et transfrontalières, mais également pour celles au niveau national. L'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne distingue cinq types de textes législatifs à savoir les règlements, les directives, les décisions ainsi que les recommandations et avis. Pour les entreprises luxembourgeoises, ce sont surtout les règlements et les directives qui influencent la vie quotidienne dans la gestion de l'entreprise.

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI dispose d'un accès direct à la législation européenne et peut vous fournir tout type de document législatif sur simple demande. Faisant partie d'un réseau européen, le service EIC a également la possibilité d'obtenir les textes de législations étrangères transposant dans le droit interne national les directives communautaires dans l'ensemble des Etats membres de l'UE. De plus, vous trouverez à partir de cette année une liste référentielle de règlements et directives dans la rubrique «Affaires européennes / EIC» de ce bulletin d'information.

1 + 1 = 3

2.2 Etendez vos marchés en alliance

L'accroissement de la compétitivité touche chaque jour de nouvelles entreprises qui, jusqu'à présent, croyaient pouvoir continuer à s'abriter derrière un marché local très porteur. La globalisation des marchés et l'augmentation continue de la pression concurrentielle qui en résulte ne peuvent dorénavant plus laisser les entreprises indifférentes. Les PME, étant dans la majorité des cas spécialisées dans une niche ou un segment limité de marché et voyant leur marché traditionnel se rétrécir, sont de plus en plus forcées à rechercher de nouveaux marchés à l'étranger, à exploiter le marché transfrontalier et notamment le grand marché européen.

Dans cette optique, la pratique de la coopération entre entreprises et la recherche de partenaires potentiels sur les autres marchés régionaux, européens et internationaux évolue progressivement vers un instrument stratégique considérable pour le développement de votre entreprise. Il peut s'agir de tout type de partenariat; d'un simple contrat de vente à une fusion, d'une joint-venture à un accord de fabrication, du franchising à la création d'entreprise, etc...

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI a reconnu la nécessité pour les entreprises luxembourgeoises de ne pas se limiter au marché luxembourgeois, mais d'explorer également les marchés régionaux ou européens. Ainsi, depuis sa création, le service EIC offre-t-il aux entreprises différentes prestations visant à stimuler la pratique des stratégies d'alliances entre entreprises et à trouver des partenaires potentiels à l'étranger.

2.2.1 Salons de coopération: Plus de 30 partenaires potentiels en 2 jours

Un grand nombre des PME et PMI se sont rendues compte de l'importance de l'internationalisation et ont décidé de rechercher des clients ou des partenaires à l'étranger. Elles ont toutefois dû constater que la recherche d'un bon partenaire ou d'un client potentiel n'est pas une tâche aisée. De plus, la prospection prend beaucoup de temps et une rencontre personnelle avec l'entreprise étrangère est nécessaire pour optimiser la chance de réussite du projet, ce qui entraîne par ailleurs des frais non négligeables.

Pour que la coopération internationale devienne une véritable possibilité de développement pour les entreprises, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI offre aux chefs d'entreprise luxembourgeois l'occasion d'établir plus de 30 contacts individuels pendant 2 journées de rencontres. Ces rencontres ont lieu pendant des manifestations dénommées «salons de coopération».

Les salons de coopération constituent des manifestations qui se déroulent à chaque fois dans une ville européenne et qui réunissent tant des entreprises-hôtes venant du pays d'accueil que des entreprises visiteuses venant du monde entier. Ces manifestations offrent une plate-forme stratégique unique pour le déroulement des négociations, et ceci à travers des rendez-vous fixés au préalable. Dans ce ca-



dre, il est possible de rencontrer un maximum d'entreprises en un minimum de temps et de nouer de nouvelles relations d'affaires intéressantes, voire même d'aboutir à la signature d'un contrat.

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI participe déjà depuis de nombreuses années avec succès aux salons de coopération. Les délégations luxembourgeoises relativement nombreuses qui se déplacent à ces salons avec l'assistance et l'accompagnement technique du service EIC peuvent té-

moigner de l'impact important et fructueux de ces manifestations. La participation à une telle manifestation est toujours offerte à un prix très favorable et permet au chef d'entreprise de réduire considérablement le travail administratif lié à la préparation et à l'organisation d'une telle mission. L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI s'occupe également de l'organisation du voyage et de l'hébergement ainsi que de la planification des rendez-vous personnalisés. Sous ces conditions avantageuses, l'entreprise participante peut pleinement profiter de ses deux journées de contact et se concentrer pleinement sur les négociations, sans pour autant avoir à s'inquiéter des détails administratifs et logistiques de moindre importance.

Par le passé, l'Euro Info Centre PME/PMI a participé aux salons de coopération suivants :

- Euro Regio Partners I à Luxembourg (1996)
- Europartenariat Piraeus- Hellas (1997)
- Europartenariat Clermont-Ferrand (1997)
- Europartenariat Valencia (1998)
- Europartenariat Apeldoorn (1998)
- Euro Regio Partners II à 's-Hertogenbosch (1998)
- IBEX Wallonie Wood à Libramont (1998)
- Europartenariat Vienne (1999)
- Interprise Euro Regio Partners III à Sarrebruck (1999)
- Europartenariat Potsdam (1999)
- IBEX Euro Contract à Leipzig (2000)
- Euro Partner NRW à Dortmund (2000)
- Europartenariat Aalborg (2000)
- INTERPRISE-Präzisionstechnik à Aschaffenburg (2000)
- Europartenariat Italia Sud à Palerme (2000)
- Baltic Sea Partenariat à Riga (2001)
- Futurallia à Poitiers (2001)
- Best Eco Meeting à Namur (2001)

Aujourd'hui, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI participe en moyenne à deux salons de coopération par an. Cette année, le choix s'est porté sur l'«Euro Partner NRW 2002», et sur l'«Adriatic Sea Partenariat 2002».

EURO PARTNER NRW

La manifestation «Euro Partner NRW 2002» se déroulera les 24 et 25 juin prochains à Dortmund. Ce salon de coopération est un salon particulier pour l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, étant donné que le Grand-Duché de Luxembourg est, ensemble avec l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique, pays-hôte du salon. Ceci signifie qu'il y aura à côté des visiteurs luxembourgeois également des exposants venant du

Luxembourg. Neuf entreprises luxembourgeoises ont saisi cette opportunité et exposeront leurs produits et services aux environ 350 exposants y représentés ainsi qu'à plus de 1.000 visiteurs attendus de 35 pays différents.



Le salon de coopération «Adriatic Sea Partenariat 2002» qui aura lieu du 31 septembre au 1er octobre 2002 à Split (Croatie) constitue une nouveauté pour l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI. Cette manifestation constitue en effet pour le service EIC une «Première» dans le sens que pour la première fois la Chambre de Commerce assure la promotion d'une manifestation se déroulant dans la région des Balkans, et plus spécifiquement en Croatie.

Pendant les dernières décennies, la guerre a mis cette région hors de l'attention pour ce qui concerne les activités commerciales. Cependant, la situation économique actuelle des pays balkans se trouve en plein développement et offre de nouvelles possibilités d'investissement intéressantes. Avec 26 millions d'habitants, cette région forme un débouché énorme qui continuera encore à croître dans les années à venir. Il est donc important de pénétrer ce marché le plus tôt possible pour avoir les meilleures chances.

L'«Adriatic Sea Partenariat 2002» réunira à Split, deuxième ville de la Croatie, quelque 200 exposants de la Croatie, 25 de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et 25 de la Bosnie-Herzégovine. De plus, l'Italie, pays voisin de la Croatie et partenaire commercial le plus important pour ce pays y sera représentée avec 30 exposants. Les visiteurs viennent de quelque 40 pays différents dont les Etats membres de l'Union européenne, les pays candidats, les Etats-Unis et certains pays de la CEI. L'«Adriatic Sea Partenariat 2002» est un salon à caractère multi-sectoriel durant lequel seront représentés les secteurs suivants :

- agroalimentaire et boissons;
- protection de l'environnement;
- tourisme;
- design;
- bois et meubles;
- métaux;
- construction et matériaux de construction;
- construction navale;
- IT et software;
- emballages;
- autres.

Pour les exercices prochains, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI est en train de se renseigner

sur les salons de coopération qui peuvent éventuellement être intéressants pour les entreprises luxembourgeoises. Actuellement, des projets à Saint-Petersbourg et au Québec sont sous analyse.



2.2.2 Futurallia on-line : votre profil d'entreprise publié à l'échelle mondiale

Un autre service que l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI offre dans le cadre de la coopération internationale «inter-entreprises» est «Futurallia on-line». Ce projet est placé sous la tutelle de la CCI de la Vienne en France qui organise depuis longtemps, et ceci tous les deux ans, le salon de coopération «FUTURALLIA», le forum international de développement des entreprises visant à réunir vos alliances et à trouver des partenaires commerciaux à l'étranger. La recherche de partenaires dans la base de données «Futurallia on-line» est effectuée sur base d'un profil d'entreprise qui est accessible via Internet aux entreprises étrangères du monde entier. Le profil donne une description de l'entreprise et de ses activités. En outre, il contient des informations sur la coopération recherchée ou offerte. De cette manière, les entreprises luxembourgeoises peuvent facilement entrer en contact avec des entreprises étrangères sans devoir se déplacer vers une autre partie du monde.

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI s'est associé à ce projet en 2002 et vous offre ainsi la possibilité de publier le profil de votre entreprise à l'échelle mondiale au prix de EUR 125 par an.

2.2.3 Conférences, séminaires et ateliers

La pratique des partenariats à l'échelle interrégionale et/ou internationale représente beaucoup plus qu'une simple recherche de partenaires. L'entrepreneur doit décider si la coopération internationale fait partie de sa stratégie d'entreprise et doit générer un effet à long terme ou bien s'il s'agit d'une action unique et temporaire. Il faut que le contrat de coopération soit rédigé de manière à ce que soient couverts tous les aspects qu'on veut atteindre ou éviter. De plus, diverses formes de coopération demandent une différente approche vers l'entreprise partenaire et vers les formalités à accomplir. En bref, la coopé-

ration entre entreprises constitue une matière très complexe qui demande à l'entreprise de se préparer d'une manière précise et approfondie.

Pour ce faire, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI organise différentes manifestations servant ce but. Avant un salon de coopération, le service EIC invite les organisateurs du salon à venir au Luxembourg pour donner des informations économiques et statistiques sur le marché concerné, sur la culture ainsi que sur les habitudes du pays en question, ceci au cours d'une séance d'information et de préparation. Les entreprises luxembourgeoises y apprennent par exemple si le secteur dans lequel elles sont actives offre des opportunités intéressantes.

Les conférences constituent un autre type de manifestation qui portent sur le thème de la coopération internationale en général ou sur un aspect des pratiques de partenariat en particulier. En 2001, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI a organisé une conférence intitulée «Partenariats stratégiques: La coopération comme clef de réussite!» pendant laquelle des experts externes ont traité les aspects suivants:

- Globalisation
- Aspects juridiques des opérations de coopération transfrontalières
- Aspects fiscaux des opérations de coopération transfrontalières
- Aspects pratiques des opérations de transmission d'entreprises transfrontalières
- Conseil et assistance à la transmission d'entreprises
- Formule des partenariats
- Coopération technologique et son financement
- Pratique des partenariats comme mode de développement pour une entreprise.

Pour l'exercice 2003, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI prévoit plusieurs ateliers de travail pendant lesquels différents aspects de la coopération internationale seront traités de manière très approfondie. Les thèmes de ces ateliers de travail peuvent concerner la rédaction d'un contrat de coopération, la recherche et l'analyse d'un bon partenaire, les problèmes qui peuvent se poser pendant les négociations avec une entreprise étrangère, le choix du type de coopération etc.

Pour pouvoir définir le contenu qui sera traité lors de ces ateliers de travail, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI se basera, comme toujours, sur les avis et souhaits exprimés et rassemblés par les entreprises luxembourgeoises. Ceci sera fait à l'aide d'une enquête sur la coopération internationale qui sera effectuée et analysée pendant le deuxième semestre de cette année. Le but de cette enquête est d'obtenir une vue détaillée des besoins et desiderata des entreprises luxembourgeoises en ce qui concerne l'internationalisation de leur entreprise et

l'extension de leurs activités sur les marchés étrangers.

En 1999, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI avait déjà effectué une enquête en relation avec la coopération internationale, enquête qui, à l'époque déjà, confirmait l'intérêt des entreprises pour cette matière. La deuxième enquête visera donc surtout à analyser de manière plus précise les domaines d'intérêt spécifiques des entreprises luxembourgeoises en relation avec l'ensemble des différents aspects de la coopération internationale sur laquelle une assistance, voire une formation, appropriées devront être apportées.

2.2.4 Partenaires et listings sur demande

Chaque année, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI reçoit une centaine de demandes concernant la coopération internationale. Il s'agit de demandes en provenance tant d'entreprises luxembourgeoises que de sociétés étrangères qui sont à la recherche d'un partenaire au Luxembourg. La plupart des demandes sont adressées au service de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI via le réseau des Euro Info Centres.

Pour les demandes de coopération en provenance des entreprises luxembourgeoises, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI peut également faire usage de ce réseau pour garantir la diffusion du profil de l'entreprise luxembourgeoise. De cette manière, une autre possibilité vous est offerte pour trouver un partenaire en Europe et au-delà.

Enfin, l'entreprise peut aussi décider de faire un mailing direct aux entreprises d'un certain secteur à l'étranger. A cet égard, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI peut vous aider à trouver des listes d'adresses; le service EIC dispose également de différents instruments de recherche (CD-Roms, sites web spécifiques, etc...) et peut faire appel à ses homologues à l'étranger.

2.3 Chaque matin des appels d'offres intéressants sur votre écran

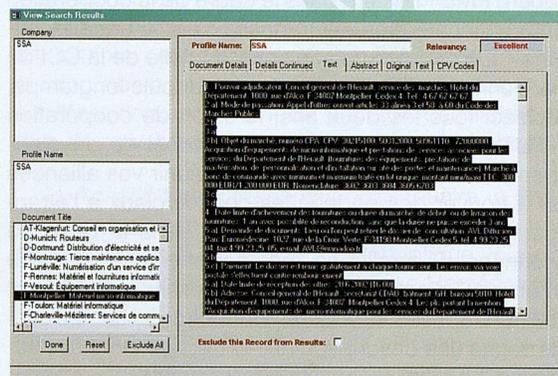
Une politique efficace en matière de marchés publics est fondamentale pour le succès du marché intérieur dans son ensemble. Dans l'Union européenne, les pouvoirs publics consacrent chaque année quelque 720 milliards d'euros à l'achat de biens et de services, qui représentent 11% du produit intérieur brut de l'Union. Les achats publics constituent donc une opportunité sans précédent pour les entreprises européennes.

L'Union européenne a déjà accompli des progrès considérables dans la mise en oeuvre de sa politique en matière de marchés publics. Le cadre législatif destiné à ouvrir ces marchés à la concurrence est établi et en cours de transposition dans les Etats membres. Les différents acteurs s'adaptent progressivement à la nouvelle situation. Ce cadre continuera à être un facteur transformateur des pratiques nationa-

les traditionnelles en matière d'achats, contribuant ainsi à la création d'un environnement propice au développement économique dans l'Europe entière. Les marchés publics sont d'ores et déjà plus ouverts à la concurrence qu'ils ne l'ont jamais été auparavant. Un accès plus large aux marchés publics dans d'autres pays offre de nouveaux débouchés considérables.

Pour que toutes les entreprises européennes sachent quels projets sont mis en adjudication par les pouvoirs nationaux au sein de l'Union européenne, les directives communautaires sur les marchés publics imposent la publication des appels d'offres d'une certaine valeur dans l'ensemble de l'UE. Chaque jour ces appels d'offres sont publiés dans le Journal Officiel des Communautés Européennes (JOCE).

Etant donné que le nombre des appels d'offres publiés est énorme, il faut beaucoup de temps à une entreprise pour trouver les projets qui correspondent à son activité. L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI a reconnu ce problème et offre depuis 2001 aux entreprises luxembourgeoises un service de veille sur les marchés publics européens.

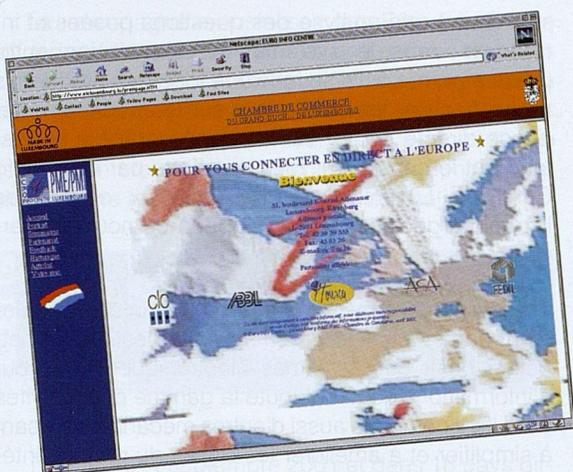


Par ce service, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre la possibilité de recevoir quotidiennement, et ceci par voie électronique, les appels d'offres intéressants pour votre entreprise. La sélection des appels d'offres est effectuée à l'aide d'un logiciel dans lequel votre profil de recherche est introduit. Une fois le profil de recherche défini, les appels d'offres sont envoyés automatiquement aux entreprises par e-mail. Ce système de veille informative vous permet de gagner un temps considérable et de disposer toujours d'une information actuelle et sur mesure des projets mis en adjudication.

2.4 Informations européennes à partir de votre entreprise

Depuis le début de cette année, vous pouvez également accéder à l'ensemble des prestations offertes par l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI aussi via Internet. Sur le site

<http://www.eicluxembourg.lu>



l'EIC se présente avec une vue d'ensemble de ses missions, services et activités.

Le site web du service EIC a été conçu et développé sur les notions d'accès direct ainsi que sur la notion fondamentale d'interactivité. Il a pour objectif principal d'inciter les entreprises à contacter directement l'EIC ainsi qu'à lui envoyer des demandes par voie électronique.

Sous la rubrique «séminaires», toutes les manifestations actuelles organisées par l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI sont listées. Il est possible de vous inscrire directement en ligne. Vous y trouvez également une liste des manifestations qui ont eu lieu depuis janvier 2000. Si vous n'avez pas pu assister à une manifestation, les dossiers d'information peuvent être commandés en nous renvoyant les formulaires électroniques correspondants.

De plus, le site sert de portail vers des sources d'information utiles sur les principaux thèmes d'actualité européenne. Pour des questions ponctuelles, la possibilité vous est également offerte d'envoyer une demande d'information en ligne. Pour ce faire, il suffit de nous indiquer vos coordonnées et de préciser de manière succincte le contenu de votre requête. L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI reste aussi à la disposition des PME et PMI luxembourgeoises pour des remarques et commentaires utiles sur les services offerts. A cet effet, la rubrique «Votre avis» nous servira de «caisse de résonance».

2.5 SST: ensemble vers une situation plus sûre

Dans le cadre du programme «PR-Events» conçu pour promouvoir le domaine de la santé, de la sécurité et de l'hygiène sur le lieu de travail et pour diffuser des bonnes pratiques auprès des PME européennes, trois campagnes ont jusqu'à présent été menées avec succès depuis le 15 juin 1997 et plus de 200 événements de ce genre ont, sous la coordination de l'Euro



Info Centre – Luxembourg PME/PMI, pu être réalisés sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Avec la participation active de plus de 150 Euro Info Centres et de près de 300 entreprises modèles désireuses de partager les solutions qu'elles ont mises en place pour prévenir les accidents sur le lieu de travail, plus de 16.000 entreprises européennes ont, au total, pu être informées et sensibilisées à cet égard.

Dans le cadre de ce projet, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI a organisé en 2001 un «PR-Event» au Centre National Sportif et Culturel portant sur le thème «Aarbechtsecherheit um Bau». Plus de 100 entreprises ont, dans ce cadre, assisté à la présentation de solutions concrètes et transférables présentées par des entreprises modèles.

Pour l'année 2002, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI a lancé une nouvelle campagne sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Ce projet qui porte le nom «PREDIAESME» (PRE(vention)-Diagnostic Action for European SMEs) forme la suite logique du projet «PR-Events».

Dans la première phase du projet, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI organise une action de sensibilisation auprès des entreprises luxembourgeoises. Cette action, réalisée sur site, sera principalement basée sur des exemples concrets de «Bonnes Pratiques» présentés par des entreprises modèles en matière de SST. Lors de cette manifestation, une partie plus généraliste permettra de présenter les aspects primordiaux de la SST, par exemple les avantages concrets d'une politique ou approche SST pour les entreprises, et permettra parallèlement de sonder les entreprises quant à l'intérêt qu'elles portent au pré-diagnostic.

Après cette première étape, il s'agit ensuite de sélectionner des entreprises ayant déjà compris l'intérêt de la SST et qui souhaitent entamer un travail en profondeur. L'objectif est d'aider les entreprises de petite et de moyenne taille à démarrer une démarche se basant sur le système des pré-diagnostic. Ceux-ci, réalisés par des experts externes, se dérouleront en entreprises durant deux demi-journées. Cette visite en entreprise permettra la réalisation d'un manuel de base pour l'entreprise reprenant une liste de contrôle des points importants en matière de SST et toute la documentation nécessaire et disponible. Ces différents manuels réalisés pour les entreprises sélectionnées seront compilés de manière succincte, simplifiée et standardisée pour en permettre une plus large diffusion par après. Ainsi, ce nouveau «kit de démarrage» permettra à de nouvelles entreprises d'élaborer une base pour leur future action en matière de SST. Concrètement, ces kits reprendraient une méthode pour effectuer l'analyse des risques, une liste de contrôle des différents points de sécurité primordiaux, un échéancier reprenant les contrôles à effectuer et les actions à entreprendre, une liste des sources d'information utiles et des points nationaux de contact ainsi que tout ma-

tériel susceptible d'appuyer l'entreprise dans sa démarche.

Dans le cadre du projet «PREDIAESME», une manifestation se déroulera au Luxembourg le 25 juin 2002 dans les locaux de l'entreprise «IMAtec Innovatif Machine Technology S. à r. l.» à Ettelbruck. Pendant la manifestation, les participants auront la possibilité de visiter les halles de production de l'entreprise «Heintz van Landewijck S. A.» ainsi que d'entendre le témoignage de plusieurs entreprises modèles qui présenteront l'approche qu'elles ont adoptée pour assurer des mesures de santé et de sécurité sur leur lieu de travail.

2.6 Votre influence sur la politique européenne

Dans le cadre de l'initiative communautaire «Dialogue avec les entreprises», la Commission européenne a lancé le 17 avril 2000 un nouveau projet destiné à garantir que l'élaboration de la politique communautaire tienne davantage compte de l'expérience pratique des entreprises européennes actives sur le marché intérieur.

Dans le cadre de cette initiative, les demandes posées par les entreprises luxembourgeoises seront analysées afin de mettre en évidence les problèmes les plus fréquents qui se présentent dans le cadre du fonctionnement du grand espace économique européen.

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce fait partie des 41 Euro Info Centres sélectionnés pour participer activement à cette action. Le site Internet «Dialogue avec les Entreprises» a reçu plus de 2,5 millions de demandes d'information depuis son lancement en janvier 1999. Ce mécanisme de retour d'informations (Mécanisme de Feedback) vise pour le Luxembourg le traitement d'au moins 520 demandes par an, couvrant notamment un éventail de secteurs, dont:

- les marchés publics
- l'harmonisation technique
- le commerce électronique
- les droits de propriété intellectuelle
- la propriété intellectuelle
- les possibilités de financement
- l'environnement
- l'Union douanière
- la fiscalité
- la recherche et le développement
- l'euro
- la concurrence
- l'emploi/la santé et la sécurité
- la protection du consommateur
- le droit des sociétés.

Grâce à une analyse des questions posées et introduites dans le système, la Commission européenne pourra ainsi se faire une idée des problèmes rencontrés par les entreprises sur le terrain. Une réponse directe peut y être apportée grâce à l'assistance et le conseil sur mesure offerts par l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI aux entreprises luxembourgeoises qui font appel à ce nouveau service.

Ce «mécanisme de feedback» s'intègre également dans l'initiative e-Commission, destinée à mettre au point des systèmes électroniques de retour d'informations couvrant toute la gamme des activités de l'UE. Il complète aussi d'autres mécanismes visant à simplifier et à améliorer les règles du marché intérieur, telles que le panel d'entreprises européennes ainsi que des initiatives comme SLIM (simplification de la législation relative au marché intérieur), conçues pour réduire la charge administrative et réglementaire pesant actuellement sur les entreprises.

Si vous avez une question ou un problème lié au fonctionnement / dysfonctionnement du grand marché intérieur, vous pouvez contacter l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI pour nous communiquer l'obstacle ou l'entrave rencontrée. Vos questions et remarques nous permettront ainsi de contribuer à influencer l'élaboration des politiques communautaires à l'avenir, et plus particulièrement celles touchant de près la vie pratique des entreprises.

Dans ce sens, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI se fait l'interlocuteur direct de l'entreprise et agit en tant que courroie de transmission de la problématique des entreprises à l'égard de la Commission européenne.

2.7 De «digibète» à «digiphile» avec votre EIC

Depuis le début des années '90, le commerce électronique est devenu de plus en plus important pour les entreprises. Non seulement les grandes entreprises, mais également les entreprises de petite et moyenne taille profitent de plus en plus des avantages que les applications multimédias leur offrent. Le grand envol pris par le commerce électronique a cependant également entraîné des problèmes qui n'étaient pas encore couverts par la législation.

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI reconnaît que le commerce électronique et tous les aspects connexes sont devenus un facteur de compétitivité à importance non négligeable pour les entreprises qui jouera un rôle encore plus significatif pour le développement des activités de l'entreprise à l'avenir. Pour que les PME et PMI luxembourgeoises soient bien informées sur les avantages et les désavantages des échanges commerciaux à l'ère digitale, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI a décidé de participer à l'initiative «GO-Digital» dont la «campagne e-business» des Euro Infos Centres est une des premières actions.

La «campagne e-business» des Euro Info Centre offre dans chaque Etat membre une gamme de services ciblés et adaptés aux besoins des entreprises du pays concerné. Les coordinateurs nationaux travaillent en étroite collaboration pour permettre une fertilisation croisée et des échanges de bonnes pratiques entre les différents programmes nationaux.



Depuis le 14 septembre 2001 et dans 18 pays différents, le réseau des Euro Info Centres est impliqué dans la réalisation d'une campagne européenne destinée à apporter informations et conseils pratiques aux entreprises désireuses d'adopter une stratégie «e-business». Dans le cadre de cette campagne lancée par la DG Entreprises de la Commission européenne, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce a été désigné comme «coordinateur national» pour garantir l'exécution de cette initiative communautaire au Grand-Duché de Luxembourg. Ensemble avec l'EIC de la Chambre des Métiers, cette action communautaire poursuit l'objectif commun de mettre en oeuvre une action de promotion nationale consolidée visant à promouvoir le commerce électronique avec ses atouts et ses enjeux auprès des entreprises luxembourgeoises.

A travers cette campagne nationale, il s'agit d'identifier et d'analyser l'ensemble des besoins et des problèmes ressentis par les entreprises nationales en relation avec le sujet du «commerce électronique» et le passage à l'application électronique, de sensibiliser un maximum d'entreprises potentielles au phénomène du «commerce électronique» ainsi que de les informer et assister à travers l'organisation de conférences et la mise en place de plate-formes de discussion pratiques.

Déjà en décembre 1999 la Commission européenne avait lancé une initiative importante : «eEurope». Cette action, à laquelle ont souscrit les Etats membres en juin 2000, fixe un planning ambitieux à l'amélioration et à la consolidation de la position concurrentielle de l'Europe en matière d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle prévoit une action spécifique visant à encourager les PME à intégrer l'Internet dans leurs activités et à adopter le commerce électronique.

Depuis le lancement de la campagne au Luxembourg le 18 octobre 2001, différentes conférences et ateliers de travail ont eu lieu à la Chambre de Commerce et à la Chambre des Métiers. Pendant ces ateliers un grand éventail de thèmes ont été traités, soit de manière plus générale, soit de manière approfondie.

De plus, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI s'est engagé dans une nouvelle initiative sur le commerce électronique, à savoir le projet «ATTRACT – Awareness, Teaching and Training ACTION Themes for SME». Ce projet résulte d'une coopération entre les Euro Info Centres de Trèves, de Metz, de Libramont et du Luxembourg. L'objectif en est de faciliter l'«on-line shopping» transfrontalier. Dans le cadre de ce projet, le service EIC organisera le 14 octobre prochain une conférence intitulée «Le commerce électronique et les entreprises du commerce de gros et de détail».

2.8 Votre liaison vers de bons contacts

Au sein de l'Union européenne, un large consensus se dégage sur le rôle central que jouent les petites et moyennes entreprises dans la croissance, la compétitivité, l'innovation et l'emploi. Une volonté politique s'est affirmée ces dernières années pour favoriser une Europe plus entrepreneuriale. Les politiques et programmes communautaires contribuent, à des degrés divers, à développer une dynamique entrepreneuriale européenne pour favoriser la création, la croissance et le développement des entreprises ainsi que leur capacité à innover, à accéder à de nouveaux marchés et à s'adapter à la nouvelle économie.

Les programmes et instruments financiers de soutien aux PME mis en oeuvre par l'Union prennent la forme d'aides directes ou indirectes. Ils visent principalement à améliorer l'accès des PME au financement et au crédit (prêts, garanties et capital-risque), aux aides régionales, à la coopération interentreprises, à la recherche ainsi qu'à la formation professionnelle.

L'accès au financement étant d'une importance cruciale pour les PME, l'Union européenne a renforcé ces dernières années ses dispositifs de soutien au financement des PME, notamment au travers de la Banque Européenne d'Investissement et du Fonds Européen d'Investissement pour encourager le développement du capital-risque et des garanties pour les PME. De nouveaux mécanismes financiers ont été créés au titre du plan d'action spécial d'Amsterdam comme le mécanisme européen des technologies (doté d'une enveloppe de 125 millions d'euros) et de l'initiative «Croissance et Emploi» qui découle d'une initiative du Parlement européen et du sommet européen spécial pour l'emploi de Luxembourg.

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, faisant partie d'un réseau officiel de la Commission européenne, à accès direct aux personnes de contact auprès des différentes institutions européennes qui peuvent accorder des financements aux PME et PMI luxembourgeoises. En introduisant une description détaillée de votre projet d'investissement auprès du service EIC, l'institution et la personne de contact qui pourraient éventuellement vous accorder un moyen de financement peuvent être trouvées.

Au mois de novembre de cette année, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI organisera un cycle de

conférences sur les mesures d'assistance financière et les nouvelles possibilités pour le financement de projets d'investissement dans les pays en voie d'adhésion à l'Union européenne.

2.9 Conférences et séminaires

Tout au long de son existence auprès de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, l'Euro Info Centre a dédié une grande partie de son travail à informer et à sensibiliser les entreprises luxembourgeoises par le biais de séminaires, de séances d'information et de conférences portant sur les thèmes européens les plus variés. Les sujets communautaires sont toujours adaptés à la situation et aux besoins actuels des entreprises communiqués pendant des rencontres ou à travers des enquêtes. Voici quelques exemples de sujets traités pendant les dernières années :

- Délais de paiement (1996)
- Marquage CE (1996, 1999 et 2000)
- Tourisme (1997)
- HACCP (1998, 2000 et 2001)
- Financements européens (1999)
- Management environnemental (2000)
- Marchés publics européens (2001)
- Evolution des marchés du gaz et de l'électricité (2002).



Cette année vous pouvez encore assister à une conférence sur l'ouverture du marché des télécommunications (le 19 juin 2002), sur le stockage et le transport de substances dangereuses (le 9 octobre 2002) ainsi que sur l'accès des PME aux financements européens (le 13 et 20 novembre 2002). En outre, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI organise des manifestations en relation avec des thèmes déjà mentionnés plus haut, notamment sur la santé et la sécurité au lieu de travail (le 25 juin 2002) ainsi que sur le commerce électronique et les entreprises du commerce de gros et de détail (le 14 octobre 2002).

Pour les exercices à venir, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI continuera à vous informer via des conférences et des séminaires sur l'actualité des affaires européennes. Des manifestations portant sur les thèmes suivants sont déjà sous réflexion:



- Garanties (directive 1999/44/CE)
- Marchés publics européens
- Elargissement de l'Union européenne
- Marquage CE (directive «machines»).

2.10 «Combien de tomates mangent les suédois?»

Cette demande pourrait bien faire l'objet d'une requête auprès de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI. La demande pourrait aussi bien porter sur «Combien de voitures sont vendues annuellement en France?» ou encore «Quelles entreprises danoises sont les plus grands producteurs d'appareils électroménagers?».

L'information joue un rôle important dans le processus de décision d'une entreprise. L'obtention des informations adéquates sur un marché étranger est indispensable avant de pénétrer ce dernier. «Quelle est la taille du marché?», «Combien d'entreprises sont actives dans ce secteur spécifique?», «Quelles sont les formalités administratives pour exploiter une activité industrielle ou commerciale dans une autre région européenne?». Toutes ces questions sont importantes pour pouvoir développer la stratégie d'ouverture de votre entreprise, pour trouver le bon groupe cible ainsi que pour pouvoir positionner votre produit, service ou technologie vis-à-vis de vos concurrents potentiels.

En s'appuyant sur le réseau des Euro Info Centres et grâce à un stock documentaire constamment mis à jour et à sa connaissance approfondie de sites d'information utiles et intéressants, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI a accès à tout type d'information sur le marché européen, que ce soit au niveau communautaire, régional ou national. De plus, à travers une messagerie électronique moderne, le service EIC peut effectuer de façon rapide et ciblée des recherches d'information très approfondies et vous indiquer, en cas de besoin, une personne de contact éventuelle dans le pays ou la région souhaitée.

3. Avenir

L'Union européenne se trouve actuellement devant un moment-clé historique fondamental de son existence. Plus de dix pays candidats vont s'associer à l'Union européenne dans les prochaines années.

L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à
l'information
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:



Ceci offrira aux entreprises de l'Europe occidentale de nouvelles possibilités de développement et d'investissement. L'Europe de l'Est forme un marché énorme et offre des chances pour augmenter vos débouchés. Ce fait est déjà reconnu par beaucoup d'entreprises et «le premier au moulin premier engrène».

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI souhaite donc mettre un accent particulier sur les opportunités offertes dans les pays candidats. Ceci peut se faire au moyen de conférences, de salons de coopération ou d'autres activités intéressantes.

A l'avenir, vous pouvez continuer à compter sur les services de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI – Chambre de Commerce. Les services déjà existants seront perpétués et, en cas de besoin, améliorés. De plus, de nouveaux développements demandent de nouvelles approches, de nouvelles méthodes et de nouveaux services. Votre Euro Info Centre ne manquera pas de continuer de rester à l'écoute des entreprises luxembourgeoises comme il l'a fait tout au long de ces 15 dernières années.

4. Vos interlocuteurs à l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Pendant ses 15 ans de fonctionnement auprès de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI a pu constituer une équipe multidisciplinaire compétente de quatre personnes, consolider une vaste gamme de services européens spécialisés et accompagner techniquement les entreprises dans le sens le plus large du terme.

Le service EIC engage aussi systématiquement des stagiaires universitaires étrangers qui désirent acquérir une expérience professionnelle sur les affaires européennes et internationales. De plus, l'équipe travaille en synergie avec l'ensemble des autres services de la Chambre de Commerce, afin de pouvoir entreprendre en commun des initiatives dans les domaines d'action les plus divers.

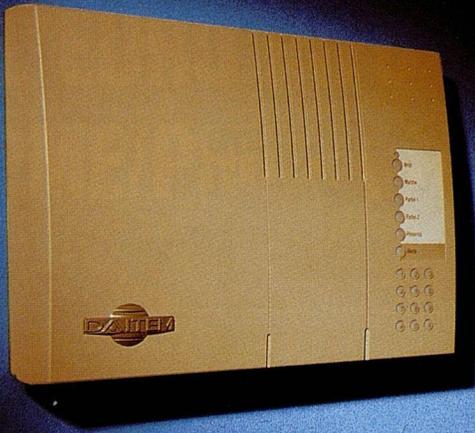
L'équipe du service EIC et ses domaines de compétences

	Mme Sabrina SAGRAMOLA, Responsable de l'EIC	Internationalisation, financements européens, élargissement marchés étrangers, réseaux communautaires, enquêtes, gestion d'initiatives communautaires en faveur des PME
	M. Niels DICKENS, Chargé de Projets	Services de veille informative et juridique, marchés publics européens, traitement de demandes, manifestations, actions de support et d'accompagnement, gestion documentaire
	Mme Laura GUTIERREZ, Chargée d'Information	Promotion des salons de coopération internationale, manifestations, traitement des demandes, problèmes liés au fonctionnement du marché intérieur (mécanisme de feedback)
	M. François NENON, Chargé de Projets	Projets européens, campagnes promotionnelles, euro, santé et sécurité sur le lieu de travail, codification des demandes, statistiques, site web EIC, actions pour la qualité

- Für weitere Informationen über das Euro Info Center – Luxemburg KMU/KMI und sein Dienstleistungsangebot stehen wir Ihnen auch gerne auf Deutsch zur Verfügung.
- For further information on the Euro Info Centre – Luxembourg SME/SMI and its activities, we are at your disposal in English as well.
- Para obtener más información acerca del Euro Info Centre – Luxemburgo PYME y sus actividades, estamos también a su disposición en español.
- Per ulteriori informazioni sull'Euro Info Centro-Lussemburgo PMImprese / Industrie e le sue attività, stiamo a vostra completa disposizione anche in lingua italiana.
- Voor verdere informatie over het Euro Info Centre – Luxemburg MKB/MKI en zijn activiteiten, staan wij u ook graag in het Nederlands te woord.



**Euro Info Centre – Luxembourg
PME/PMI – Chambre de Commerce**
31, boulevard Konrad Adenauer
L-2981 LUXEMBOURG/KIRCHBERG
Téléphone : 42 39 39 333 • Fax : 43 83 26
E-mail : eic@cc.lu
Internet : <http://www.eicluxembourg.lu>



SYSTÈME DE SÉCURITÉ SANS FIL DAITEM SP

La protection sur mesure pour votre entreprise

Des performances inégalées pour la sécurité des entreprises

La gamme DAITEM SP vous apporte **les avantages des systèmes radio** pour la sécurité des locaux professionnels. **Protection des biens, protection des personnes, protection contre les risques d'incendie**, le système DAITEM SP intègre toutes les fonctionnalités des meilleures alarmes pour les entreprises. L'installation réalisée par un spécialiste DAITEM vous garantit un accompagnement complet et personnalisé.

La souplesse de la technologie sans fil permet une installation rapide (quelques heures suffisent) et évolutive dans le temps. Les performances et la fiabilité du système DAITEM SP sont préservées par une **résistance exceptionnelle à la fraude** et au sabotage.

La synthèse vocale personnalisée facilite l'exploitation du système en confirmant de manière claire les ordres de commande. La grande variété d'organes de commande, ainsi que le pilotage à distance par téléphone, apportent au système **confort et simplicité d'utilisation**.

La maintenance à distance du système DAITEM SP permet le diagnostic par téléphone et assure une réactivité optimale de votre installateur en cas de besoin.

DAITEM SP est le système de sécurité qui assurera à votre entreprise une protection optimale.



Le système de sécurité DAITEM SP vous procure une totale disponibilité d'esprit pour votre activité professionnelle.



Système de sécurité DAITEM SP :

Gestion de 80 détecteurs en 4 groupes indépendants, 10 organes de commande, 10 moyens d'alerte.

Supervision et identification de l'ensemble des éléments du système (contrôle permanent de l'état des issues protégées, des alimentations, des liaisons radio, de la ligne téléphonique,...).

Transmissions téléphoniques vocales et digitales (télésurveillance), **ou par GSM**.

Transmission radio hautement fiabilisée TwinBand® assurant:

- > la sécurité de transmission des informations,
- > la détection immédiate de toute tentative de fraude,
- > l'autoprotection totale du système.

Double alimentation sécurisée TwinPower® : insensibilité totale aux coupures de secteur.



Depuis plus de 20 ans, DAITEM invente des systèmes de sécurité totalement sans fil dédiés aux particuliers et aux professionnels. 300 000 installations en Europe.



Pour plus d'informations sur les systèmes de sécurité DAITEM SP, ou pour connaître les installateurs spécialistes DAITEM au Luxembourg, notre service commercial est à votre disposition au +33 476 453 271, ou vous pouvez également nous contacter par Internet : www.daitem.com.

Norbert Friob

Parlons commerce!

Analyses et perspectives
pour le marché luxembourgeois
et la Grande Région



Parlons commerce! est une véritable source d'information et d'inspiration. Un outil indispensable pour mieux cerner les évolutions d'un secteur économique vital. Tendances de consommation, nouveaux défis aux commerçants, nouvelles techniques de distribution, mondialisation, Grande Région, e-business, artisanat, commerce en ville, l'avenir du commerce indépendant... ce livre répond, grâce à une analyse percutante et des commentaires pertinents, aux questions que l'on est en droit de se poser sur l'évolution d'un des piliers de notre économie.

Un ouvrage pour tous ceux qui s'intéressent au commerce ou qui se sentent concernés, que ce soit comme acteur ou comme consommateur.

"Enfin un ouvrage qui analyse le commerce de ses origines à son futur, dans le contexte luxembourgeois."

E. Lamborelle
Président de la Confédération luxembourgeoise du commerce



avec le soutien de

**Deloitte
& Touche**

Norbert Friob

Créateur et chef d'entreprise, Norbert Friob est indéniablement une figure clé du monde commercial luxembourgeois. Son expérience, ses connaissances approfondies et ses multiples fonctions au sein d'organismes professionnels font de ce «self-made man» le porte-parole naturel d'un secteur d'activité extrêmement vaste et passionnant. Norbert Friob est vice-président de la Chambre de commerce et ancien président de la Confédération de commerce. Il est par ailleurs membre luxembourgeois de nombreux organismes et groupes d'experts internationaux, notamment du "Entreprise Policy Group" auprès de la Commission européenne.

Bon de commande

à remettre à votre librairie ou

Editions Guy Binsfeld | 14, Place du Parc | L-2313 Luxembourg
Fax (+352) 40 76 09 | binsfeld@binsfeld.lu | www.editionsguybinsfeld.lu

Par la présente, je commande _____ exemplaires de:

Norbert Friob, Parlons commerce!

Analyses et perspectives pour le marché luxembourgeois et la Grande Région
388 pages, relié, avec signet | ISBN 2-87954-114-x | 29,80 EUR

Nom et adresse

Date, signature

Commerce Extérieur

Calendrier des manifestations

Juin

28.6. Audiences Allemagne

Septembre

13.9. Audiences Malaisie

18-20.9. Mission de promotion économique au Mexique

fin septembre Mission de promotion économique au Mexique

fin septembre /

début octobre Séminaire Hong Kong „Gateway to Chinese market”

17-19 Septembre 2002

Mongolia: Investors' Forum - 2002

The Government of Mongolia, in cooperation with the World Bank, is organizing the "Mongolia: Investors' Forum - 2002" on September 17-19, 2002, in Ulaanbaatar, Mongolia.

The Forum will focus on the priority economic sectors for foreign investment such as banking, financing and privatisation - infrastructure (road, transportation; tourism; ICT; construction) - mining and oil - food and agro-industry.

The 3-day Forum, which is the 3rd forum organized in Mongolia since 1997, will consist of the General Conference and Sectoral Sub-Conferences followed by one-to-one business meetings.

The previous forums brought greater outcome, resulting in the increase of FDI. Investment-seeking projects to be introduced to foreign investors are being received according to the UNIDO's (United Nations Industrial Development Organization) "Industrial Investment and Technology Project Profile (IITPP)" project profile.

In addition, the year of 2002 was announced by the Government of Mongolia as "The Year of Investment Promotion", in which framework a set of activities towards promoting and facilitating domestic and foreign investment have been approved to be undertaken.

For further information, please contact Mr J.-C. Vesque, phone: ++352 42 39 39-313 or e-mail: jean-claude.vesque@cc.lu.

7-8 November 2002

EU-China Partenariat in Beijing (China)

The China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT) and the European Commission will host this EU-China Partenariat with the aim to stimulate co-operation and partnerships between Chinese companies and companies from the European Union (EU).

During this 2-days-event, direct contacts between company representatives will be arranged in the form of one-to-one meetings. A personalised meeting schedule will be given to each company and when necessary, qualified interpreters will be in attendance.

The following sectors of activities will be represented at the Partenariat:

- Machinery and Equipment
- Electrical Mechanics and Appliances
- Engineering Support Industry
- Information Technology Industry
- Metal Products
- Food and Beverage
- Environmental Protection Industry

The Chamber of Commerce has been appointed a national counsellor for Luxembourg and will accompany the Luxembourg delegates to the Partenariat. Attendance at this event is free of charge and a partial reimbursement of the travelling expenses will be available for the Luxembourg participants.

For further information, please contact Ms Viviane HOOR, phone: 42 39 39-315 or e-mail: viviane.hoor@cc.lu.

Market access database

Accès à tous les documents douaniers

La base de données «Market access database» de la Commission européenne vient de se voir adjoindre une nouvelle fonctionnalité. Vous y trouverez dorénavant, sous la section «Exporter's Guide to import formalities» un aperçu de tous les documents requis pour le dédouanement de groupes de produits spécifiques en cas d'exportation vers des pays tiers. Au menu également: une description détaillée des procédures à suivre. La documentation disponible ac-

tuellement couvre une cinquantaine de pays. D'ici la fin de cette année, vingt nouveaux pays devraient y être ajoutés.

Cette base de données de la Commission contient des informations relatives aux conditions applicables à l'exportation ainsi qu'aux investissements dans une série de pays tiers. Outre l'«Exporter's Guide», vous trouverez également:

- des rapports consacrés aux obstacles commerciaux dans les pays tiers;
- les tarifs des droits d'entrée applicables dans les pays tiers;
- les formalités d'importation applicables dans certains pays hors UE;
- des informations relatives au commerce de services.

Appels d'offres

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Fiji	Fiji School of Medicine, Suva	EuropeAid/113782/D/W/FJ	30/07/2002
Kenya	Rehabilitation of the Sultan Hamud-Mtito Andei Section of the Nairobi to Mombasa Road (A109)	EuropeAid/113164/D/W/KE	26/08/2002

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises intéressées des appels d'offres de l'OTAN, du BWVA, du programme européen FED, pour consultation. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Mme Claudine SCHLESSER, tél. 42 39 39-341, e-mail: claudine.schlessers@cc.lu.

Guide du Marché Luxembourgeois

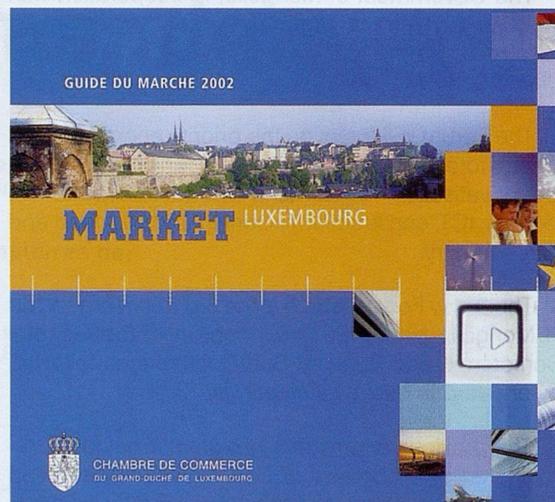
Nouvelle édition disponible sur CD-Rom

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg vient de publier la 19^e édition du «Guide du Marché Luxembourgeois». Ce guide, instrument important pour la promotion du commerce extérieur du pays, a pour but de promouvoir les relations commerciales des entreprises luxembourgeoises avec des partenaires potentiels à l'étranger et d'informer les hommes d'affaires étrangers sur les opportunités d'affaires au Luxembourg. Rédigé en trois langues, français, anglais et allemand, ce guide contient les coordonnées d'environ 760 entreprises. Les données relatives aux entreprises (produits, emplois et capital

Vous pouvez consulter ces informations à titre gratuit à l'adresse Internet suivante: <http://mkaccdb.ccc.eu.int>. Via ce site, vous pouvez en outre témoigner vous-même de certaines mesures restrictives aux échanges que vous auriez.

Propositions d'affaires

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement veuillez contacter Mme Claudine SCHLESSER, tél.: 42 39 39-341, e-mail: claudine.schlessers@cc.lu.



social) ont été obtenues sur la base d'une enquête effectuée en 2001/2002.

Le «Guide du Marché Luxembourgeois», divisé en quatre parties, offre une vue d'ensemble des entreprises luxembourgeoises distinguées suivant qu'il s'agit de producteurs, de revendeurs gros, de revendeurs détail ou de sociétés de services. En outre, le guide contient un grand nombre d'adresses utiles (banques, compagnies d'assurances, experts comptables, réviseurs d'entreprises, avocats, architectes, ingénieurs-conseils, etc.) pour celui qui cher-

che à nouer des contacts avec le Luxembourg ainsi qu'un bref tableau des chiffres clés de l'économie de notre pays.

Cette année, le guide est disponible également en version CD-ROM!

Les intéressés peuvent se procurer des exemplaires de ce guide auprès du Service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce, 31 bd Konrad Adenauer, Luxembourg-Kirchberg, Mme Karin SCHANK, tél.: 42 39 39-314, fax: 43 83 26, e-mail: karin.schank@cc.lu.

Grand-Duché

Présentation du projet de promotion de l'image de marque du Luxembourg



Fin mai, Mme Lydie Polfer, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a présenté la nouvelle approche du gouvernement en matière d'image de marque et de promotion du Grand-Duché de Luxembourg. Il s'agit avant tout d'équilibrer la représentation partielle qui est souvent faite du pays. «Nous ne voulons pas être réduits à un seul élément de notre réalité.» Selon la Ministre Polfer, la représentation du Luxembourg à l'étranger ne correspond pas toujours à la réalité des choses. Le pays serait

trop souvent réduit à son plan économique, les autres réalités du pays laissées de côté. L'image du Luxembourg devrait donc être complétée et présentée de façon plus globale, sans pour autant nier l'importance de sa place financière.

D'où l'idée de coordonner les efforts réalisés dans le domaine de la promotion de l'image de marque du pays: depuis deux ans, les responsables des secteurs industriels, économiques, culturels, politiques et sociaux, actifs dans la promotion du pays à l'étranger se sont rassemblés au sein du comité consultatif du commerce extérieur dans le but de mettre en place une stratégie de communication cohérente. Cette stratégie se basera sur les résultats d'une étude réalisée par une agence de communication internationale sur l'image existante du Luxembourg, l'image souhaitée, de même que les messages à faire passer.

Le logo ne représente que le premier élément de cette stratégie globale. Il sera présenté pour la première fois aux spectateurs à l'occasion du départ du Tour de France au Luxembourg. Ainsi, les façades du Théâtre municipal seront recouvertes dans les pro-

chains jours d'une grande affiche présentant le logo. D'autre part, des oriflammes orneront les principales rues piétonnes du centre ville et de la gare. La mise en œuvre de la stratégie de communication sera coordonnée par le comité «luximage», en étroite collaboration avec le comité consultatif du commerce extérieur. Le comité est notamment composé de représentants du Ministère des Affaires étrangères et du Service Information et Presse du gouvernement luxembourgeois.

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



LeasePlan. Fleet solutions provider.

Faites de beaux rêves, on s'occupe de vous.

Si votre parc automobile est loué chez LeasePlan, vous pouvez dormir tranquille! Car LeasePlan a tout prévu. Des solutions innovatrices exactement adaptées à tous vos besoins. Un service impeccable, attentif au moindre détail. Et des tarifs avantageux, où rien n'est laissé au hasard. Le rêve en matière de gestion de flotte automobile, c'est LeasePlan!

LeasePlan
Fleet Management
In Motion

La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce

La Bourse d'Entreprises permanente de la Chambre de Commerce a pour objectif de rapprocher l'offre et la demande dans le domaine de la transmission d'entreprises des secteurs économiques ressortissants de la Chambre de Commerce. A cet effet, une base de données a été créée dans laquelle figurent, d'un côté, les offres de cession d'entreprises et, de l'autre côté, les demandes de reprise d'entreprises. La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises bénéficient de la plus stricte confidentialité. Pour participer, les cédants comme les repre-

neurs remplissent un formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de la Chambre de Commerce www.cc.lu ou par téléphone au 42 39 39 331, et qu'ils remettent au responsable de la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce.

L'objet de la Bourse d'Entreprises est d'assurer la pérennité des entreprises existantes. Dès lors, les demandes d'inscription de personnes à la recherche de partenaires financiers, ainsi que les demandes d'inscription qui se limitent au seul objet immobilier, ne seront pas retenues.

Par ailleurs, dans un souci de disposer d'un outil de bonne qualité, le responsable de la bourse d'entreprise pourra demander des informations supplémentaires, telles que le bilan de l'entreprise à céder ou l'autorisation d'établissement du repreneur potentiel.

Groupe 1 - A Céder:

Réf. C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

Réf. C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf. C130

Vends entreprise de distribution de boissons, clientèle Luxb-Ville et alentours

Réf. C131

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Réf. C140

Cherche partenaire majoritaire pour nouvelle startup fabrication de produits de luxe; très grand potentiel de développement; succès important rencontré aux US; pour continuer sa croissance internationale, l'entreprise a besoin de moyens financiers nouveaux et/ou être intégrée dans un groupe plus puissant.

Réf. C159

Vends restaurant avec logement dans village au sud de Luxembourg-Ville, salle de banquets 100 couverts, bâtiment 550 m²

Réf. C163

Vends fonds de commerce restaurant-pizzeria-dancing à Luxembourg, proche zone d'activités en expansion, 130 couverts, terrasse 50 couverts, parking.

Réf. C165

Vends fonds de commerce avec stock, boutique pour enfants, au sud-est du pays, situation privilégiée, surface 125 m², nouvel agencement en 1998, loyer modéré

Réf. C169

Vends pension de famille, 13 chambres meublées, maison privée

Réf. C174

Vends parts de société de transports internationaux par route, parc de véhicules neufs, 6 tracteurs, 7 remorques

Réf. C179

Vends friture/restaurant forain de notoriété; emplacement assuré 2 x Esch/Alzette et 3 x Luxembourg-Ville; excellente rentabilité

Réf. C180

Vends fonds de commerce restaurant / brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique

Réf. C188

Vends fonds de commerce épicerie (100 m²) au centre du pays, location du local de commerce

Réf. C196

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant avec terrasse et location de 8 chambres meublées, situation à Diekirch

Réf. C197

Vends fonds de commerce dans la branche jeux d'amusement pour bars/café, matériels pour l'hôtellerie

Réf. C198

Vends fonds de commerce café/auberge/restaurant, 5 chambres meublées, jeux de quilles, grande terrasse, salle de fêtes, logement privé disponible - tél. 021 166445

Réf. C203

Vends fonds de commerce d'une société commerciale dans la branche des articles paramédicaux, établie dans la région Diekirch / Ettelbruck. Reprise de la société existante possible.

Réf. C204

Vends pour cause de retraite entreprise renommée dans la confection d'articles pour le secteur HORECA, située au centre du pays.

Réf. C208

A céder en location pour cause de retraite: Bijouterie-Horlogerie dans l'est du pays. Installation de rangement complète; Double chambre forte; Vitrines anti-balles.

Réf. C209

A céder: Société informatique (service et vente de matériel) avec clientèle privée et professionnelle.

Réf. C211

Cherche partenaire ou repreneur pour société de facility management. Mise à disposition de l'engineering.

Réf. C213

Vends fonds de commerce 2 boutiques, bon emplacement à Luxembourg-Ville, cadeaux et décoration intérieure

Réf. C214

Vends restaurant bien côté dans un cadre unique. Terrasse avec vue imprenable. Clientèle fidèle.

Réf: C215

A céder: fonds de commerce d'un magasin d'optique, centre-ville de Luxembourg.

Réf: C216

A céder: participation en master franchise immobilier de première renommée pour l'exploitation et le développement du réseau.

Réf: C217

Vends fonds de commerce; bar + restaurant 45 couverts avec terrasse à Luxembourg (Vieille ville) en zone piétonne; décor unique

Réf: C218

Vends fonds de commerce pour vente en gros de jeux vidéo (playstation, Nintendo etc.)

Réf: C219

Vends fonds de commerce de plantes semi-naturelles de très haute qualité

Réf: C220

Vends société de transports internationaux de marchandises par la route. 8 tracteurs semiremorque.

Réf: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité

Réf: C222

Société informatique spécialisée en développement de projets forfaitaires, avec groupe de programmation en Europe de l'Est, cherche partenaire ou intégration dans un groupe plus important.

Réf: C223

Vends fonds de commerce d'un restaurant situé au centre de Mersch avec 70 couverts.

Réf: C225

Vends fonds de commerce d'une brasserie-pub; centre Esch/Alzette; +/- 175 m2 (extensible à +/- 350 m2); billard; emplacement pour concerts.

Réf: C226

Vends fonds de commerce d'un magasin d'aménagement de salles de bains (vente et montage); exclusivités pour le Luxembourg.

Réf: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les ardenes; terrasse.

Réf: C228

Vends fonds de commerce d'un magasin de confection.

Réf: C229

Vends fonds de commerce d'un magasin de Bureautique, Copyservice, Prints-service.

Groupe 2 - Recherche à reprendre:**Réf. R146**

Cherche à reprendre ou prendre participation dans société active dans le domaine de l'électricité

Réf. R147

Cherche à reprendre ou prendre participation dans société active dans le domaine de la bureautique

Réf. R149

Ingénieur en génie chimique, actif dans le commerce de produits réfractaires pour la sidérurgie, cherche à reprendre une activité de commerce de produits techniques, voir une petite unité de production

Réf. R150

Cherche à reprendre bar-brasserie-pub à Luxembourg vieille ville, tél 021 180301

Réf. R154

Cherche participation active en vue d'une reprise totale dans les secteurs du commerce, du bâtiment, des médias ou des prestations de service

Réf. R156

Cherche à reprendre une petite unité de production dans les domaines de la mécanique générale, mécanique de précision, sous-traitance de l'industrie automobile, sous-traitance de la métallurgie en général

Réf. R157

Société d'expertise comptable cherche à reprendre fiduciaire

Réf. R163

Cherche à reprendre clientèle ou petit bureau comptable. Comptable fiscaliste confirmé, Partenariat, sous-traitance ou toute autre opportunité bienvenues.

Réf. R164

Cherche prise de participation (51 à 100%) dans une entreprise de transformation alimentaire ayant des opportunités de développement dans l'industrie alimentaire biologique.

Réf. R165

Cherche à investir dans des entreprises industrielles ou sous-traitantes de l'industrie. Participations minoritaire, majoritaire ou reprise globale possibles.

Réf. R166

Cherche à louer hôtel à Luxembourg-Ville. Minimum 30 chambres.

Réf. R168

Cherche participation active dans une société du secteur informatique (prestation de services, vente de machines...)

Réf. R169

Cherche à reprendre restaurant-pizzeria; pizzaiolo 18 ans d'expérience.

Réf. R170

Cherche société dans les domaines de services ou informatique

Réf. R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance.

Réf. R172

Société allemande recherche participation ou reprise dans une entreprise de nettoyage. Tél: (+49) 68 05 61 222

Réf. R173

Cherche à reprendre ou prendre participation dans une société active dans le domaine de l'organisation d'événements et de la relation publique

Réf. R174

Cherche à reprendre entreprise dans les secteurs industrie, consulting, construction ou commerce; ingénieur de formation avec MBA; expérience professionnelle dans le marketing, la vente et l'administration générale.

Réf. R175

Entreprise de transports luxembourgeoise cherche à reprendre une entreprise de transports et messagerie située dans le sud du pays et installée dans une Z.I.

Réf. R176

Cherche auberge-hôtel à reprendre, en location ou en vente.

Réf. R177

Cherche à reprendre petite entreprise de service informatique. Portefeuille clients existant et à développer.

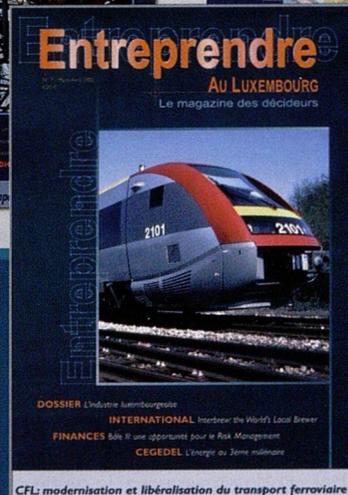
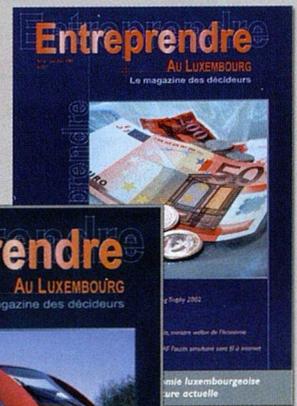
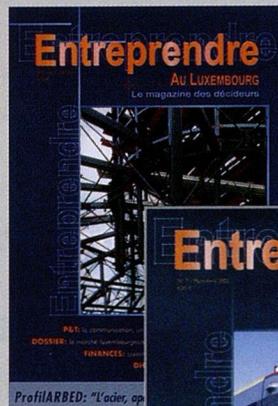
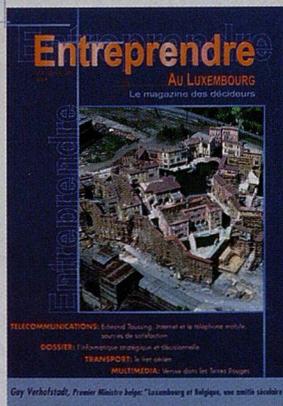
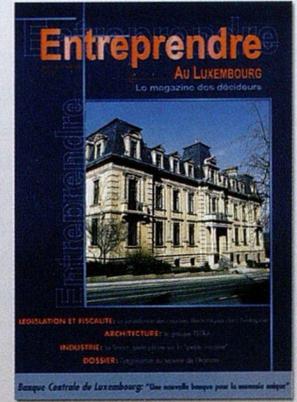
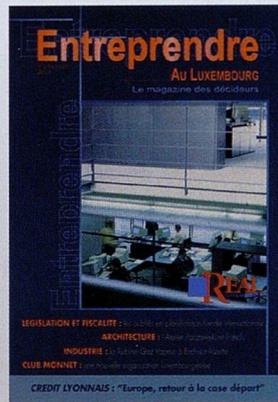
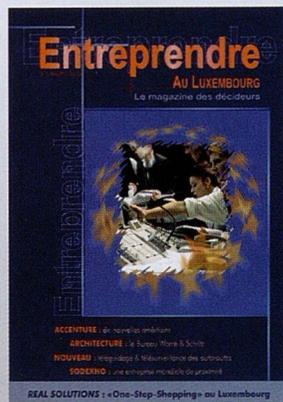
Entreprendre

AU LUXEMBOURG

Le magazine des décideurs

Un lectorat international qui correspond à votre cible

Le support professionnel de votre plan média



ABONNEZ-VOUS pour un an au magazine

"Entreprendre au Luxembourg"

et recevez le premier numéro **GRATUIT!**

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

TYPE	INTERVENANT(S)	DUREE	DATES	HORAIRE	PRIX
CYCLES DE FORMATION					
La fonction logistique en entreprise	LE DENN Yves	1 jour	20/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	125.00
Module A: Introduction à la logistique globale	GUIMARAES Renato	2 jours	10,11/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00
Module B: Logistique des flux internes	CARRIER Pascal	2 jours	24,25/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00
Module C: Logistique globale et distribution	CARRIER Pascal	2 jours	07,08/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00
Module D: Organisation de l'entrepôt et des manutentions	MACADRE Joëlle	2 jours	28,29/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00
Module E: Logistique et échanges internationaux	LE DENN Yves	1 jour	12/12/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	125.00
Module F: Logistique et système d'information	LE DENN Yves	1 jour	13/12/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	125.00
Module G: Audit de la performance logistique					
SEMINAIRES					
Konfliktmanagement - Vom Konflikt zur Übereinstimmung	KARGES Rolf	2 jours	24,25/06/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00
Recherche d'informations sur Internet	WEISS Frédéric	3 jours	02,08,11/07/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	100.00
Analyse de la valeur, créativité et réduction des coûts	LEPAROUX Jean	4 jours	18,19,25,26/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	425.00
Professionnelle Gesprächsführung	VOGT Gustav	2 jours	19,20/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00
Qualité et efficacité au téléphone	SCOUMAN Frédéric	2 jours	23,24/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00
Ihr persönlicher Stil entscheidet	REHBOCK Gerd	2 jours	23,24/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00
Techniques de vente pour délégués commerciaux	SCOUMAN Frédéric	2 jours	26,27/09/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225.00
Conception et réalisation de pages Web	KAMPA Alex	2 jours	30/09/2002 et 01/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	100.00

Renseignements et inscriptions SERVICE FORMATION CONTINUE
Tél.: 42 39 39-225 • Fax: 43 83 26 • E-mail: formcont@cc.lu

Demandez la brochure FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 2002
gratuitement au tél.: 42 39 39-225

27 juin 2002

Séminaire de sensibilisation sur le management des risques

Les démarches de gestion des risques sont de plus en plus intégrées au management des entreprises. Le secteur des assurances et des institutions financières a développé dès les années 70 des démarches globales assurant la gestion des risques sur leurs activités. Le secteur industriel développe depuis peu cette vision globale du management des

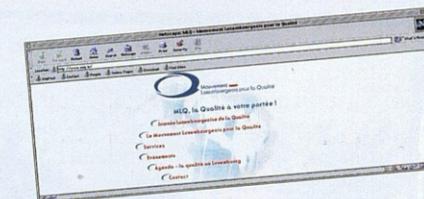
risques en particulier dans le cadre de gestion de grands projets. Les principes et certaines méthodes d'analyse des risques sont cependant mis en œuvre dans certaines entreprises industrielles depuis de nombreuses années. Ainsi les démarches d'analyse des risques de contamination alimentaire dans l'agro-alimentaire sont développées depuis les années 90 au travers l'HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). L'AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances, de leur Effet et de leur Criticité) ou FMEA est très utilisée dans le secteur automobile.

Ces démarches permettent non seulement de mieux maîtriser les processus de production mais aussi de mieux appréhender l'environnement mouvant dans lequel se situe l'entreprise. L'objectif est clair : engager des actions préventives afin d'anticiper les feux plutôt que de jouer au « pompier » pour les éteindre.

La FEDIL, la Chambre de Commerce et le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité (MLQ) organisent un séminaire de sensibilisation sur les démarches de management des risques dans le secteur industriel. Ce séminaire se déroulera le 27 juin 2002, de 16h à 18h dans les locaux de la Chambre de Commerce (31, boulevard Konrad Adenauer – Luxembourg-Kirchberg). Au cours de cet événement gratuit, un expert du cabinet Andersen développera les concepts et certaines méthodes du management des risques. Deux sociétés présenteront leur démarche spécifique de gestion des risques au sein de leurs activités.

Programme :

- Accueil
- Management des risques – Concepts et méthodes, M. Marc Valette, Consultant Senior en management des risques – Andersen



- Témoignage : la gestion des risques un outil de management
- Témoignage : l'AMDEC outil d'analyse des risques sur les produits et les processus
- Présentation du Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité, Yves Collet, Secrétaire Général – MLQ

Les échanges pourront se prolonger lors du drink offert par la Chambre de Commerce. Pour tout renseignement supplémentaire ou pour participer à ce séminaire, veuillez vous adresser à Yves Collet, MLQ, tél : +352 545 580 580, fax : +352545 580 501 – e-mail : info@mlq.lu – www.mlq.lu).

14 mai 2002

Assemblée générale de la Fedil

Le 14 mai 2002, la Fedil a tenu son assemblée générale annuelle.

Le Président, M. Charles Krombach, a souhaité la bienvenue aux nombreux dirigeants d'entreprise présents à cette manifestation annuelle de la Fedil. M. Nicolas Soisson, Directeur de la Fedil, a ensuite présenté le rapport annuel 2001 du Conseil d'Administration à l'assemblée générale – rapport composé de cinq parties, à savoir: le message du Président, les activités de la Fedil en 2001, l'évolution économique en 2001, l'activité industrielle par secteurs ainsi qu'une présentation de l'organisation professionnelle de l'industrie luxembourgeoise suivie de la liste de ses membres.

Après la présentation du rapport annuel 2001, les comptes de l'exercice 2001 et le budget des recettes et dépensés pour l'année 2002, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont été approuvés par l'assemblée Générale. Ensuite, le Conseil d'Administration a proposé de renouveler le mandat d'Administrateur de la Fedil de M. John P. Jentgen, Directeur de Goodyear Luxembourg.

Le Conseil d'Administration a également proposé de nommer M. Marcel Gross, Directeur Général de l'Entreprise des Postes & Telecommunications, et M. Jacques Lanners, Directeur de Cerametal, au Conseil d'Administration de la Fedil.

En présence de M. Henri Grethen, Ministre de l'Economie, le Président, M. Charles Krombach, a prononcé son discours-programme (en annexe). Le Ministre de l'Economie a répondu au discours de M. Krombach et a retracé plusieurs aspects de la politique du Gouvernement en matière d'économie. L'assemblée Générale de la Fedil s'est terminée par une réception offerte aux participants et invités d'honneur.

debelux

Romain Bausch mit Mercator-Ehrenmedaille ausgezeichnet

Anlässlich der Tagung des Verwaltungsrates der Deutsch-Belgisch-Luxemburgischen Handelskammer am 22. Mai 2002, die auf Einladung von Herrn Joseph Kinsch, Präsident der Handelskammer in Luxemburg stattfand, verlieh der Präsident der debelux-Handelskammer, Dr. H. Malangré, Herrn Romain Bausch, Präsident und CEO der SES Gopal die Mercator-Medaille.

Mit der Vergabe der Mercator-Medaille an R. Bausch würdigte die debelux eine herausragende Persönlichkeit des luxemburgischen und internationalen Wirtschaftslebens, die sich nicht nur in ihrer jetzigen Funktion sondern auch während ihrer gesamten Laufbahn in der Förderung der wirtschaftlichen Beziehungen zwischen den Partnerländern der debelux-Handelskammer engagiert hat.





Präsident Malangré hob besonders hervor, dass die SES Global mittlerweile mit ihren Tochterunternehmen SES Astra und SES Americom die Nummer eins der gewerblich betriebenen Satelliten in der Welt unter der Leitung von R. Bausch geworden ist und als Global-Player sowohl in Belgien als auch in Deutschland die Bedeutung des multimedialen Standortes Luxemburg nachhaltig gefestigt hat.

Die Mercator-Ehrenmedaille der debelux wurde anlässlich des 100-jährigen Bestehens der Kammer in 1994 geschaffen und gilt als ganz besondere Auszeichnung von Persönlichkeiten aus Luxemburg, Belgien und Deutschland, die sich in herausragendem Masse über ihre beruflichen Verpflichtungen hinaus für die grenzüberschreitenden Belange der Partnerländer der debelux-Handelskammer eingesetzt haben.

In seinen Dankesworten, die mit einem Exposé von Herrn Bausch über Stand und Perspektiven der SES Global Gruppe verbunden waren, das auf außerordentliches Interesse stieß, bekräftigte er, dass ihm diese Ehrung gleichzeitig Motivation und Verpflichtung sei.

Le secteur pétrolier en 2001

Assemblée Générale du Groupement Pétrolier Luxembourgeois (GPL)

Le Groupement Pétrolier a récemment tenu son Assemblée Générale sous la présidence de M. Jean-Paul SCHMIT. Ce fut l'occasion pour l'association professionnelle de l'industrie pétrolière de tirer le bilan de l'année écoulée et d'aborder des sujets d'actualité qui préoccupent le secteur.

Le marché pétrolier luxembourgeois a poursuivi sa progression constante en 2001, affichant +5% par rapport à l'année précédente. La consommation d'essences a légèrement baissé en raison d'une migration du parc automobile vers le diesel qui a connu une nouvelle hausse substantielle. À relever que le diesel représente aujourd'hui à peu près la moitié du marché pétrolier au Luxembourg. Le gasoil chauffage, dont les ventes avaient baissées en 2000, a évolué positivement en raison de conditions climatiques rigoureuses et d'un report des achats de 2000 vers 2001. Un revirement est également observé pour le carburéacteur. Après une interruption, en 2000, de la croissance continue des ventes, l'aéroport du Findel affiche à nouveau +8%.

L'évolution des prix pétroliers, sur le plan international, a été marquée par les efforts de l'OPEP d'assurer des cours forts moyennant des réductions de la production. La première moitié de l'année s'est caractérisée par une relance des prix, amplifiée par la relative faiblesse de l'EURO par rapport au dollar. Après avoir atteint quelques 30 dollars en été, le baril de pétrole brut (BRENT) a amorcé un mouvement à la baisse – avec cependant un sursaut durant les jours qui ont suivi le 11 septembre – pour tomber à 20 dollars vers la fin de l'année. Cette faiblesse des cotations a résulté du ralentissement économique mondial, allant de pair avec une réduction de la demande de produits pétroliers.

Au printemps de cette année, les cours pétroliers ont à nouveau progressé, sans toutefois atteindre les niveaux enregistrés durant la même période de l'année passée. À noter que la forte volatilité du marché pétrolier a conduit à un nombre relativement important d'adaptations des tarifs officiels au Luxembourg.

L'industrie pétrolière a poursuivi ses investissements en vue d'offrir aux consommateurs des produits performants de moins en moins polluants avec, fin 2001, l'introduction du diesel BTS signifiant une réduction de la teneur en soufre de 350ppm à seulement 50ppm. Cette amélioration a fait suite à l'introduction de l'essence 98octanesBTS, dès le début de l'année 2001. L'industrie anticipe ainsi les règles européennes en la matière qui n'entreront en vigueur qu'en 2005 et contribue en même temps et de façon substantielle aux efforts d'amélioration de la qualité de l'air.

Le Groupement Pétrolier Luxembourgeois se félicite de la bonne collaboration avec les Ministères et Administrations de tutelle qui ont favorisé l'introduction des produits à caractère plus écologique ainsi que l'assainissement et la modernisation des réseaux de stations-service et autres installations pétrolières. Malgré les efforts consentis au cours des dernières années, qui ont mis le secteur pétrolier luxembourgeois à la pointe des standards écologiques et de sécurité en Europe, le GPL regrette que des autorités communales, pour des raisons souvent aléatoires et politiques, ne contribuent pas positivement à ce développement.

Pourtant, le rôle du secteur pétrolier dans notre économie est loin d'être négligeable. Il ne représente pas seulement 65% du marché luxembourgeois de l'énergie, mais constitue surtout une source de revenu considérable pour l'Etat luxembourgeois. À signaler, dans ce contexte, que les ventes cumulées de produits soumis à accises (pétrole, tabacs, alcools), réalisées sur les 235 stations-service luxembourgeoises, génèrent des recettes d'impôts indirects estimées à plus d'un milliard d'Euros par an. Aussi, le GPL tâchera-t-il d'expliquer d'avantage le rôle et le fonctionnement de l'industrie pétrolière dans notre économie en vue d'objectiver l'image de ce secteur dans le public.

Amélioration de l'Efficacité énergétique dans l'Industrie

Signature du deuxième Accord volontaire

M. Henri Grethen, Ministre de l'Economie, M. Charles Goerens, Ministre de l'Environnement, et M. Charles Krombach, Président de la Fedil, ont signé un accord volontaire relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie. Il s'agit du deuxième accord volontaire pour l'industrie portant sur les années 2000-2006, un premier accord, signé en 1996, étant venu à échéance en 2000. Avec une amélioration de l'efficacité énergétique de 15% en moyenne pour la période 1990-2000, le premier accord a connu un franc succès. L'accord volontaire a pour objet d'inciter les entreprises membres de la Fedil à réaliser des économies d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique de leurs installations et procédés de production. Les deux parties à l'accord estiment que cette efficacité pourra, en moyenne, être améliorée d'au moins 20% sur la période 1990-2010.

Pour la deuxième édition, la Fedil a réussi à sensibiliser une cinquantaine d'industries manufacturières adhérant à l'accord. Ces entreprises représentent plus de 90% de la consommation industrielle d'énergie. Elles participeront à un système de monitoring de l'efficacité énergétique qui permettra d'évaluer les efforts consentis. Les grands consommateurs s'engagent en outre à réaliser des audits énergétiques au début et au terme de la période couverte par l'accord.

La Fedil communiquera annuellement les résultats du monitoring aux Ministères compétents.

De l'avis du Gouvernement et de la Fedil l'accord volontaire est un instrument approprié des politiques écologique et énergétique. Il laisse le choix aux entreprises quant aux mesures à prendre pour améliorer l'efficacité tout en permettant de tenir compte des efforts déjà consentis dans ce domaine. Par opposition aux instruments plus contraignants, l'accord vo-

lontaire s'inscrit également dans le cadre de la politique gouvernementale visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra encore davantage l'accent sur les incitations positives adéquates accompagnant les mesures des entreprises. Une dernière partie de l'accord traite de la collaboration entre le Gouvernement et la Fedil dans les domaines 'Energie' et 'Environnement', en vue de concilier au mieux les objectifs écologiques, énergétiques et économiques.

FLEAA

La fédération des autocaristes pousse la formation de ses conducteurs

Les autobus et les autocars sont sûrs! Dans la plupart des pays européens, ils sont impliqués dans moins d'1% des accidents causant des victimes, malgré le fait qu'ils transportent plus de personnes que tous les autres moyens de transport, exception faite

VOTRE TAXI AERIEN

- ✔ **Vois directs à la demande**
- ✔ **Rapidité et confort total**
- ✔ **Souplesse horaire**
- ✔ **Excellence du service**

☎ 42 52 52-1



LUXAVIATION

Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40

des voitures particulières. Ce remarquable résultat s'explique en partie par les avancées technologiques réalisées ces dernières années en matière de sécurité, aussi bien active que passive (suspension, freins...). Cependant, si tous ces dispositifs facilitent naturellement la tâche du conducteur, confronté à un trafic de plus en plus intense, la technique ne pourra jamais se substituer au savoir-faire et à la concentration du conducteur.

C'est pourquoi, aussi à l'avenir, la sécurité, tant de ses passagers que des autres usagers de la route, restera toujours la première priorité de chaque conducteur d'autobus. Conscients de leur responsabilité, les exploitants luxembourgeois d'autobus et d'autocars ont préféré ne pas attendre l'adoption de textes réglementaires imposant une formation professionnelle continue, mais ils ont pris les devants en décidant dès la fin des années '90, d'organiser des cours de formation pour leurs conducteurs, en collaboration avec le Ministère des Transports et le Ministère de l'Education Nationale.

Afin de permettre aux quelque 900 conducteurs d'autobus, engagés auprès des membres de la FLEAA, d'approfondir et de maintenir leurs connaissances professionnelles, un programme de formation spécifique a été mis au point par un groupe de travail, composé de membres du Ministère des Transports,

du Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC), du Centre de Formation pour Conducteurs (CFC) et de la FLEAA. Les dispositions finales de cette formation ont été arrêtées dans une convention, signée le 10 janvier 2001 entre l'Etat luxembourgeois, représenté par Monsieur le Ministre des Transports et Madame le Ministre de l'Education Nationale, d'une part et la FLEAA d'autre part.

La formation bi-annuelle porte sur 2 journées à 8 leçons d'une heure chacune et elle est subdivisée en une partie théorique et une partie pratique. La partie théorique est dispensée au CNFPC à Esch-sur-Alzette, tandis que la partie pratique de la formation a lieu au CFC à Colmar-Berg.

La FLEAA (Fédération Luxembourgeoise d'Exploitants d'Autobus et Autocars) asbl regroupe 29 membres, ce qui représente quasi la totalité des entreprises privées établies au Grand-Duché. Les sociétés membres de la FLEAA emploient actuellement plus de 1.250 personnes et le parc automobile comprend presque 1.000 véhicules. La FLEAA est membre de l'IRU (Union Internationale des Transports Routiers) et de la clc (Confédération luxembourgeoise du commerce). Pour tout renseignement complémentaire : clc, M. Romain Kribs, e-mail: romain.kribs@clc.lu, tél.: +352 43 94 44 - 27, fax : +352 43 94 50, B.P. 482, L-2014 Luxembourg.

Nouvelle parution

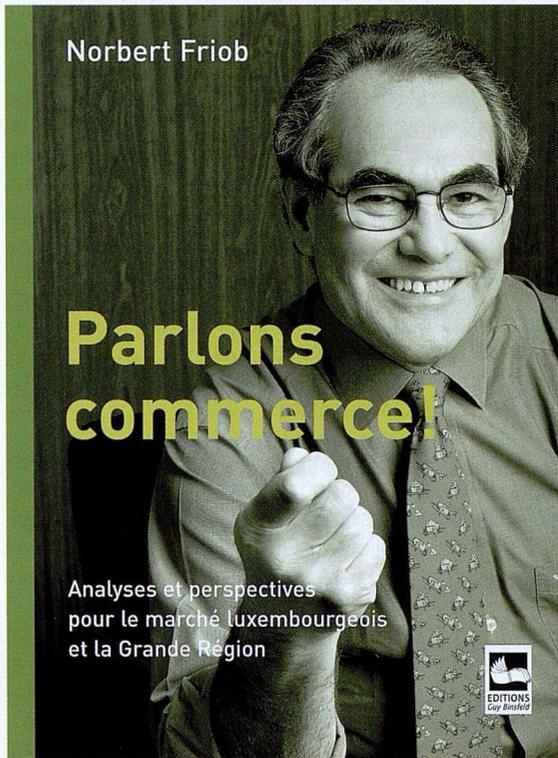
Parlons commerce! Analyses et perspectives pour le marché luxembourgeois et la Grande Région

Les éditions Guy Binsfeld viennent de publier un nouvel ouvrage intitulé «Parlons commerce! Analyses et perspectives pour le marché luxembourgeois et la Grande Région» par Norbert Friob. «Parlons commerce!» est une véritable source d'information et d'inspiration. Un outil indispensable pour mieux cerner les évolutions d'un secteur économique vital. Tendances de consommation, nouveaux défis aux commerçants, nouvelles techniques de distribution, mondialisation, Grande-Région, e-business, artisanat, commerce en ville, l'avenir du commerce indépendant... ce livre répond, grâce à une analyse percutante et des commentaires pertinents, aux questions que l'on est en droit de se poser sur l'évolution d'un des piliers de notre économie. Le secteur du commerce regroupe les activités d'approvisionnement, de vente en gros, de distribution et de vente au détail ainsi que le commerce international. Il joue un rôle

primordial dans la croissance économique en contribuant à la création d'emplois, une préoccupation de tous les pays européens.

«Parlons commerce!» expose les tendances, les réussites et les mutations que connaîtront le commerce et la distribution au Luxembourg et dans l'Union européenne. Cet ouvrage met en lumière le potentiel du commerce dans la création de richesses et son impact sur la prospérité économique. Au moment historique du passage des monnaies nationales à l'euro, les détaillants et les distributeurs ont joué un rôle essentiel et ont contribué à créer le climat de confiance indispensable à la réussite de l'Union économique et monétaire et à son acceptation publique.

Le succès du secteur du commerce de détail et de la distribution en Europe peut être attribué, dans une large mesure, à sa capacité d'innovation et d'adaptation. Des systèmes de distribution en continuel perfectionnement et l'utilisation de nouvelles technologies offrent une qualité de service de plus en plus élevée au profit du consommateur, dont les besoins et les exigences ne cessent d'évoluer. Grâce aux efforts de négociations des détaillants avec les fournisseurs, le consommateur européen est aujourd'hui bien informé et bénéficie de produits de haute qualité au prix le plus intéressant. La concurrence intense dans le secteur a été génératrice d'améliorations majeures dans les méthodes d'approvisionnement et a favorisé l'essor d'une consommation orientée vers le respect de l'environnement. Le dévelop-



SAISON 2002
 LES COMMERCE
 LES COMMERCE
 LES COMMERCE

pement du commerce électronique, porteur d'une approche radicalement nouvelle de la mise en relation des produits et des clients constitue un défi pour le commerce classique.

Alors que le commerce luxembourgeois est de plus en plus confronté à la concurrence régionale, l'ouvrage „Parlons commerce!“ comble une lacune en situant l'évolution du commerce luxembourgeois dans le cadre transfrontalier et international. Au cours des dernières décennies, le commerce a été marqué par la croissance de la grande distribution qui a le plus largement profité de l'augmentation du pouvoir

de la grande distribution qui a le plus largement profité de l'augmentation du pouvoir

d'achat et a entraîné la disparition d'une partie du commerce traditionnel.

Le développement futur du secteur dépendra de la capacité des commerçants de s'adapter à la demande du client en conciliant qualité, flexibilité et productivité. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les mutations du commerce et de la distribution soient souvent ressenties avec plus d'intensité que les forces qui ébranlent d'autres secteurs. Nous sommes tous concernés par ce qui se passe dans le commerce, en tant que consommateurs bien sûr, mais aussi en tant qu'opérateurs économiques et en tant que citoyens.

Dans „Parlons commerce!“, l'auteur Norbert Friob a su exprimer ses connaissances profondes basées sur une réussite professionnelle incontestable. „Parlons commerce!“ est un ouvrage pour tous ceux qui s'intéressent au commerce ou qui se sentent concernés, que ce soit comme acteur ou comme consommateur. L'ouvrage fut réalisé avec le soutien de Deloitte & Touche.

Créateur et chef d'entreprises, l'auteur Norbert Friob est indéniablement une figure clé du monde commercial luxembourgeois. Son expérience, ses connaissances approfondies et ses multiples fonctions au sein d'organismes professionnels font de ce „self-made man“ le porte-parole naturel d'un secteur d'activité extrêmement vaste et passionnant. Norbert Friob est vice-président de la Chambre de commerce et ancien président de la Confédération de commerce. Il est par ailleurs membre luxembourgeois de nombreux organismes et groupes d'experts internationaux, notamment du „Entreprise Policy Group“ auprès de la Commission européenne.

„Parlons commerce! Analyses et perspectives pour le marché luxembourgeois et la Grand Région“, par Norbert Friob, 388 pages, relié, avec signet, ISBN 2-87954-114-x, prix : 29,80 €. Disponible dans votre librairie ou aux Editions Guy Binsfeld, tél. (+352) 49 68 68 1, fax. (+352) 40 76 09, binsfeld@binsfeld.lu, www.editions-guybinsfeld.lu.

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
 ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH SOCIÉTÉ ANONYME

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
 TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

Note de conjoncture

L'économie luxembourgeoise en 2001 et évolution conjoncturelle récente

Le Statec vient de publier la note de conjoncture n°1-2002 qui, tout en faisant fonction de rapport annuel de l'année 2001, couvre la situation économique récente et présente les prévisions macro-économiques pour l'ensemble de 2002 et 2003. Plus qu'une note de conjoncture habituelle, cette publication retrace l'évolution économique et sociale de l'année 2001 sur une bonne centaine de pages, avec une documentation statistique volumineuse. Les différents secteurs de l'économie y trouvent une couverture exhaustive. Par ailleurs, les relations économiques extérieures, l'inflation, le marché du travail, les rémunérations ou encore les finances publiques y sont traités en détail.

Récession mondiale limitée en 2001

Le ralentissement de la conjoncture mondiale, prenant origine aux USA, aura finalement été plutôt modéré. Ainsi, le creux de l'activité internationale a probablement été atteint au 2^e semestre de 2001 et les économies occidentales (USA et Union européenne) semblent actuellement se réorienter à la hausse. En Europe, l'inflation s'est ralentie progressivement pour atteindre 2% en décembre. La situation sur le marché du travail ne s'est pas sensiblement dégradée: le chômage a certes cessé de diminuer depuis le quatrième trimestre, mais le taux de chômage ne s'est accru que de 0.1 point de %.

Luxembourg: revirement conjoncturel en 2001

Après l'année 2000, sommet d'un cycle d'expansion qui avait débuté en 1995, l'activité s'est ralentie fortement en 2001 dans le sillage de la dégradation de la conjoncture mondiale. Les comptes nationaux provisoires estiment la croissance du PIB en volume à 3.5% en 2001, soit un net recul par rapport aux 7.5% enregistrés en 2000. Néanmoins, le Luxembourg maintient son écart positif de croissance par rapport aux autres pays de l'Union européenne.

Le secteur financier a subi de plein fouet le contre-coup de la baisse des marchés financiers. Les revenus constitués par les commissions perçues sur les achats de titres se sont effondrés tandis que la marge d'intermédiation a été favorablement influencée par un déplacement de l'épargne vers les comptes traditionnels et la baisse des taux d'intérêt. Ainsi, le Statec évalue la hausse de la valeur ajoutée du secteur financier dans son ensemble à 2.4% contre une moyenne de quelque 10% de 1995 à 2000! Ce très

fort ralentissement constitue le principal facteur d'explication de la croissance médiocre réalisée par l'économie luxembourgeoise, la valeur ajoutée de toutes les autres branches prises ensemble ayant encore progressé de 5.3%.

La croissance de l'emploi total intérieur (5.6%) est restée inchangée par rapport à 2000, mais son rythme de croissance s'est infléchi progressivement en cours d'année, passant de 6.8% en janvier à moins de 5% en fin d'année. Une analyse plus détaillée montre que dans certaines branches, la création nette d'emplois est déjà beaucoup moins importante à la fin de 2001 par rapport à 2000. C'est le cas par exemple des services financiers. En revanche, d'autres branches comme la construction ou le commerce ont créé plus d'emplois en 2001 qu'en 2000. Le nombre de chômeurs (au sens strict, ADEM) a augmenté sensiblement en cours d'année: ayant diminué toute l'année, il a augmenté de 7.4% en décembre.

En 2001, l'inflation est progressivement descendue à 2.7% (passant de 2.9% en janvier à 1.7% en décembre). Le tassement de l'inflation en 2001 trouve son origine dans le renversement des facteurs qui avaient conduit à son accélération en 2000: l'amorce de la baisse des prix pétroliers, qui avaient atteint un sommet à la fin de 2000; le ralentissement de l'activité économique et un euro plus ferme qui n'a perdu que 3.0% par rapport au dollar américain (contre 13.4% en 2000). La hausse du coût salarial moyen s'est encore accélérée en 2001 (+5.9%) par rapport à 2000 (+4.6%), après une période de croissance modérée de 1995 à 1999 (+2.5% en moyenne par an).

L'économie luxembourgeoise au début de 2002

Au cours du 1^{er} trimestre de 2002, les enquêtes qualitatives de conjoncture font état d'une amélioration de la situation dans l'industrie par rapport au dernier trimestre de 2001, la situation restant cependant largement moins favorable qu'un an auparavant. Il est toutefois encore trop tôt pour anticiper une reprise rapide de la production industrielle, compte tenu de la baisse de 2.2% des commandes nouvelles en 2001. Les résultats pour la construction font état d'une légère détérioration de la situation. Toutefois, la durée assurée de production reste à un niveau élevé et l'insuffisance de la demande diminue.

L'inflation était passée d'un minimum de 1.7% en décembre à 2.3% en janvier 2002 et s'est maintenue à ce niveau en février, avant de retomber à 2.1% en mars et avril. La détérioration de janvier 2002 s'explique par le recul des prix pétroliers de près de 12% un an plus tôt. De même, un effet euro de l'ordre de 0.15 points de % a pu être observé.

Le ralentissement de la création nette d'emplois s'est poursuivie au début de l'année 2002: les chiffres provisoires font état d'une croissance de l'emploi salarié intérieur de 4.3% pour mars 2002, contre 6.2% en mars 2001. Quant au taux de chômage, il est

passé de 2.6% en mars 2001 à 2.8% mars 2002. Sur la même période, le nombre de demandes d'emploi enregistrées auprès de l'Administration du travail (ADEM) a augmenté de 10.3%.

Perspectives de la conjoncture internationale: reprise en 2002

Pour l'Europe des 15, les prévisions de l'OCDE et de la Commission de l'UE (DG ECFIN) convergent. Elles tablent sur une croissance du PIB en 2002 d'environ 1.5% et de 3% en 2003. Toutefois, comme le souligne la Commission, une reprise immédiate et durable n'est pas assurée. Malgré les annonces récentes de reprise, la situation aux USA reste préoccupante, car marquée de forts déséquilibres: surinvestissement, taux d'épargne des ménages faibles, déficit budgétaire, déficit extérieur, dollar surévalué,....

En Europe, la croissance de l'emploi devrait s'établir à +0.7% en moyenne par an en 2002 et 2003, contre plus du double au cours des années 1999 à 2001. En dépit de ce ralentissement, le chômage européen ne devrait pas être affecté substantiellement: le taux de chômage passerait de 7.6% en 2001 à 7.8% en 2002, pour redescendre dès 2003. L'ouverture des écarts de production ou «output gaps» (production effective inférieure à la production potentielle) devrait engendrer une modération de l'inflation (environ 2% par an).

Prévisions pour l'économie luxembourgeoise en 2002 et 2003

Les prévisions actuelles du Statec tablent sur une poursuite du mouvement de ralentissement au premier semestre 2002. La croissance de l'économie luxembourgeoise ne serait plus que de quelque 3% en 2002 mais passerait à nouveau à plus de 6% en 2003. Le fort ralentissement de la demande mondiale, intervenu dès la fin de 2001, entraînerait un sensible ralentissement des exportations de biens et de services. La demande nationale serait marquée en 2002 par la stabilisation de la croissance de la consommation privée à un niveau élevé, due à la hausse du revenu disponible, et, de l'autre, par un recul de l'investissement.

Le Statec prévoit un taux d'inflation moyen de quelque 2% pour les prix à la consommation en 2002 et 2003, avec échéance de tranches indiciaires en milieu d'année, tant en 2002 qu'en 2003. Le marché du travail devrait se ralentir notablement en 2002 et 2003 avec une croissance de l'emploi intérieur de 3% par an seulement. Le chômage risque de passer d'un taux de 2.6% en 2001 à 3.0% en 2003 (à comparer avec une moyenne de 7.6% dans l'Union européenne).

Une version électronique complète de la Note de Conjoncture n°1-2002 et un résumé en anglais sont disponibles gratuitement sur le site Internet du Statec. La version imprimée sera disponible prochainement au Statec, B.P. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4377, fax : 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu, au

prix de 4.30 EUR. Pour en savoir plus: Statec, Section Conjoncture, M. Zulmiro da Costa, tél: 478 - 4242/4234, fax: 24 18 12, e-mail: zulmiro.dacosta@statec.etat.lu.

Cahiers économiques du Statec

Rapport 2001 sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise

Le Statec vient de publier dans la Série des Cahiers économiques, le rapport 2001 sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Ce troisième rapport annuel, qui a été réalisé dans le cadre d'une coopération entre la CREA du CRP-GL, le Centre universitaire et le Statec, distingue deux volets: l'analyse des indicateurs de compétitivité, ainsi que les études plus spécifiques sur des questions relatives à la compétitivité.

- Le cahier no 93 ouvre sur la partie récurrente des indicateurs de compétitivité et traite d'une part de la performance extérieure, de l'attractivité et de la diversification et d'autre part de la compétitivité-prix, de la rentabilité et de la productivité sur base de l'indicateur synthétique de compétitivité et de ses composantes. Pour l'année 2000 l'on retient surtout la nette appréciation de la marge sur coût salarial unitaire dans l'industrie, grâce à la forte amélioration de la productivité du travail, alors qu'elle est plutôt stable dans le secteur des services.
- Dans la deuxième partie sont présentées deux études spéciales traitant d'aspects particuliers d'une économie très ouverte.

La première étude spéciale présente l'impact des composantes de la compétitivité sur le niveau des exportations de biens et services de l'économie luxembourgeoise. Elle s'inscrit dans la continuité du précédent rapport qui modélisait et estimait l'influence de la compétitivité sur l'emploi. La modélisation, adaptée à une petite économie ouverte, établit un lien formel entre la compétitivité, elle-même déterminée par le progrès technique, et le montant des exportations, tout en tenant compte du comportement des entreprises en matière de fixation de prix par rapport à leurs concurrents étrangers. Appliquée à l'économie luxembourgeoise cette approche met en évidence qu'à côté de l'importance de la conjoncture internationale, une amélioration de 10 % de la productivité globale des facteurs de production (mesure du progrès technique ou de l'efficacité) implique une augmentation du montant des exportations de biens et services de 5,2 %.

La seconde étude analyse, à partir des enseignements récents de la théorie économique, les effets du développement des activités financières sur le reste

de l'économie, en portant particulièrement l'attention sur des effets externes, indirects encore peu mesurés. On étudie donc des effets autres que l'impact direct de l'activité du secteur financier. Ainsi, les échanges d'informations ou le regroupement de main d'œuvre qualifiée et mobile du secteur financier ont-ils une certaine influence sur la croissance et sur l'efficacité des branches non financières, même si celles-ci ne se situent pas directement en amont ou en aval de la finance. La méthode quantitative proposée est appliquée aux branches marchandes financières et non financières luxembourgeoises. Les estimations significatives obtenues laissent conclure qu'un accroissement de 10 % de la valeur ajoutée du secteur financier implique une augmentation de 1.5 points de croissance du reste de l'économie marchande (à facteurs de production - capital et travail - constants). Ce taux ne représente pas l'effet total de l'activité financière sur les autres branches, mais une externalité technologique (habituellement non mesurée) qui porte sur l'efficacité du processus de production et constitue ainsi une composante de la compétitivité.

La publication (Cahiers économiques numéro 93) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4377, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu au prix de 8.90 EUR, et peut être téléchargée gratuitement du site Internet du Statec à l'adresse www.statec.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Relations économiques extérieures, Contact: Guy Schuller, tél: 478 - 4271, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu.

Échelle mobile

Adaptation des salaires et traitements (+2.5%) au 1^{er} juin 2002

La dernière adaptation des salaires et traitements à l'évolution des prix à la consommation a eu lieu au 1.04.2001 à la cote d'échéance de 618.56 points. Un nouveau déclenchement du mécanisme de l'échelle mobile se produit quand la moyenne semestrielle de l'indice atteint ou dépasse un seuil supérieur de 2.5% au précédent, à savoir la cote de 634.02 points. L'indice des prix à la consommation a dépassé au 1^{er} mai 2002 la cote d'échéance de 634.02 points. Une nouvelle cote d'application de l'échelle mobile des salaires, de 605.61 points (ancienne cote: 590.84 points), est entrée en vigueur au 1.6.2002, entraînant à cette date une majoration de +2.5% des salaires, traitements, pensions, etc..

Pour en savoir plus: Statec, Section Indice des prix à la consommation, M. Ernest Robert, tél: 478 - 4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu. Voir également le tableau récapitulatif des charges sociales à la page 52 de ce numéro.



AC Arlux Ardennes Arlon - Belgique

Vous présente son centre de séminaires :

- 9 salles entièrement équipées (10 à 240 personnes)
- possibilités : location des salles ou package à la journée
- hôtel : 78 chambres tout confort
- restaurant de qualité "Le jardin de Luxembourg"
- pianobar et terrasse
- parking spacieux et gratuit

**Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.
Nous sommes également prêts à vous rendre visite.**



AC Arlux Ardennes

E411 - E25 Luxembourg - Bruxelles - Liège / Exit 31 Arlon Gare
Rue de Lorraine - 6700 Arlon
Tel: 0032/(0)63.23.22.11 - Fax: 0032/(0)63.23.22.48
Hotel.arlux@autogrill.net - www.acrh.be

Les principaux employeurs luxembourgeois au 1^{er} janvier 2002

Le STATEC vient de publier la liste des principaux employeurs luxembourgeois d'après les effectifs occupés au 1^{er} janvier 2002, ventilée selon l'ordre de grandeur et la branche d'activité.

Elle porte sur les établissements ou groupes d'entreprises occupant au moins 90 personnes, soit 358 unités avec plus de 124.000 salariés, ce qui représente quelque 48% de l'emploi salarié total. L'industrie manufacturière et la construction comptent 123 entreprises avec plus de 42.000 salariés tandis que les services comprennent 235 établissements avec plus de 82.000 salariés.

Les 20 principaux employeurs d'après l'effectif au 1.1.2002

NOM		ACTIVITÉ	EFFECTIF
1 Groupe ARBED	(1)	produits sidérurgiques	7 020
2 Groupe Cactus	(3)	alimentation, textile; équipement de la maison; restaurants	3 680
3 Goodyear Luxembourg	(2)	pneumatiques	3 590
4 Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois	(4)	transports	3 220
5 Groupe DEXIA BIL	(7)	banque	3 070
6 Entreprise des Postes et Télécommunications	(5)	postes et télécommunications	2 750
7 Banque Générale du Luxembourg SA	(6)	banque	2 660
8 Groupe Luxair	(8)	transport aérien de personnes, restaurants, agence de voyage	2 260
9 Groupe Pedus	(9)	entreprise de nettoyage, restauration de collectivités	2 000
10 Caisse d'Epargne de l'Etat	(10)	banque	1 780
11 Centre Hospitalier de Luxembourg	(-)	activités hospitalières	1 360
12 Kredietbank SA Luxembbourg	(13)	banque	1 300
13 Groupe Clearstream	(-)	Services auxiliaires financiers	1 250
14 Dupont De Nemours (Luxembg) S.à r.l.	(12)	Matières plastiques, non tissées	1 240
15 Groupe Guardian	(11)	verre plat, verre pour l'industrie automobile	1 180
16 Cargolux Airlines International SA	(15)	transport aérien de fret	1 120
17 Hôpital de la Ville d'Esch	(-)	activités hospitalières	990
18 Groupe Courtheoux/Match/Profi	(14)	alimentation, textile; équipement de la maison	970
19 SERVIOR (centres, foyers et services pour personnes âgées)	(-)	gestion de C.I.P.A.'s et maisons de soins ³⁾	970
20 Groupe St Paul	(16)	imprimerie, édition et activités connexes	970

Le chiffre entre parenthèses indique le classement au 1.1.2001

Sur sa demande le secteur de la santé et de l'action sociale a été intégré pour la première fois dans la liste. Il compte 30 établissements de plus de 90 personnes occupées, dont trois établissements qui figurent parmi les 20 premiers employeurs: le Centre Hospitalier de Luxembourg, l'Hôpital de la Ville d'Esch et l'établissement public SERVIOR.

Le groupe ARBED reste le premier employeur privé du Grand-Duché tandis que le groupe Cactus se hisse à la deuxième place et que le groupe Clearstream fait son entrée dans les 20 premiers employeurs qui occupaient 43.380 personnes au 1er janvier 2002, soit 16,7% de l'emploi salarié total.

La liste des principaux employeurs luxembourgeois classés par branche d'activité et/ou par ordre de grandeur peut être obtenue sur simple demande à titre gratuit sur support papier ou par e-mail en format EXCEL ou WORD auprès du STATEC. Elle peut également être téléchargée gratuitement à partir du site Internet du STATEC (www.statec.lu). Seul l'envoi de la liste sur disquette est subordonné à une contribution aux frais de 8,60 EUR.

Pour en savoir plus: Statec, Section Statistiques d'Entreprises-Tourisme, M. Armand Pepin, tél : 478-4270, M. Laurent Wians, tél : 478-4220, e-mail: armand.pepin@statec.etat.lu, laurent.wians@statec.etat.lu.

Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/06/2002:

ALL SEASONS

32, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG
c9480/2001
05/01/2002 - 04/01/2003
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement, jeux et jouets, articles d'art de la table et de décoration

AMEUBLEMENT R.NELL

35, route de Longwy
L-8080 BERTRANGE
c9496/2002
08/04/2002 - 07/07/2002
déménagement: 59, rue de Bascharage, L-4995 Schouweiler
articles d'ameublement, tapis, rideaux, articles de ménage et articles électroménagers

ANDRE KELTESCH S.à r.l.

6, place Joseph Bech
L-9211 DIEKIRCH

c9448/2001
01/10/2001 - 30/09/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles de chemiserie et de bonneterie

AU BON MARCHÉ

76, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9484/02
05/02/2002 - 04/02/2003
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles de confection, articles de bonneterie et articles de lingerie, articles de toilette et de jouets

BEIM SCHREINER

17, am Becheler
L-7213 BERELDANGE
c9492/2002
02/05/2002 - 30/04/2003
cessation complète de l'activité commerciale

articles de décoration pour intérieurs, articles de ménage et articles de bimboloterie

BIJOUTERIE DI MARCO S.à r.l.

1, rue de Bonnevoie
L-1260 LUXEMBOURG
c9432/2001
17/07/2001 - 16/07/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie et d'argenterie

BIJOUTERIE ECRIN D'OR

85, Grand-Rue
L-9051 ETTELBRUCK
c9424/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie-joaillerie, d'orfèvrerie, de fausse-bijouterie, de cadeaux-souvenirs

BIJOUTERIE-GALERIE ANDRE SCHROELL- LAURES

141, route de Trèves
L-6940 NIEDERANVEN
c9417/2001
17/07/2001 - 16/07/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie

BOUTIQUE FASCINATION

5, rue Glesener
L-1631 LUXEMBOURG
c9463/2001
27/10/2001 - 26/10/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires, articles de fausse-bijouterie

BOUTIQUE PATRICK GERARD

68, Grand-Rue

L-1660 LUXEMBOURG
c9465/2001
22/10/2001 - 21/10/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles de bonneterie, articles textiles et accessoires y relatifs

BOUTIQUE RENAISSANCE

49, route d'Arion
L-7415 BROUCH
c9438/2001
01/09/2001 - 31/08/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles électroménagers, articles de sport et de loisirs, produits alimentaires et articles de ménage, articles d'habillement...

CADEAU BURG

12, place du Marché
L-6460 ECHTERNACH
c9513/2002
22/06/2002 - 21/06/2003
cessation complète de l'activité commerciale
articles de librairie-papeterie, articles de maroquinerie et souvenirs

CITYMAN S.à r.l.

15, rue de Trèves
L-6793 GREVENMACHER
c9355/2000
05/01/2002 - 04/01/2003
transformation
articles textiles et articles de mercerie bonneterie

CITY-PRESSE I S.à r.l.

1, rue des Romains
L-4777 PETANGE
c9422/2001
31/07/2001 - 30/07/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de papeterie

COUP DE CŒUR / TILERIW S.à r.l.

16, rue des Bains
L-1212 LUXEMBOURG

c9443/2001
01/10/2001 - 30/09/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement en textile, de linge de maison et d'accessoires de mode en textile, articles de chemiserie et de chaussures

DE KLENGEN TAUCHER-BUTTEK

55, Belle-Vue
L-7516 ROLLINGEN/MERSCH
c9455/2001
26/09/2001 - 25/09/2002
cessation complète de l'activité commerciale
matériel de plongée

DETIEGE Alain

5, rue des Ecoles
L-3461 DUDELANGE
c9415/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie, d'orfèvrerie et de bimboloterie

DI NARDO MORENO

46, rue Xavier Brasseur
L-4518 DIFFERDANGE
c9471/2001
06/11/2001 - 05/11/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de quincaillerie, articles en verre, en porcelaine, en céramique et en cristal, ustensiles de ménage, articles pour Noël

DOHM SYLVIE

34, Hauptstrooss
L-9806 HOSINGEN
c9467/2001
02/11/2001 - 01/11/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de ménage, articles scolaires, journaux et périodiques

EXPO-MEUBLES MERSCH S.à r.l.

8, route de Luxembourg
L-5752 FRISANGE
c9481A/2001
05/01/2002 - 04/01/2003
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement

EXPO-MEUBLES MERSCH S.à r.l.

582, route de Thionville
L-5888 ALZINGEN
c9481/2001
05/01/2002 - 04/01/2003
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement

FB CHAUSSURES S.à r.l.

25, rue de Strasbourg
L-2501 LUXEMBOURG
c9430/2001
04/07/2001 - 03/07/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de chaussures et de maroquinerie

FERRARI-SPORTS

18, rue Dr Herr
L-9048 ETTTELBRUCK
c9414/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de sports et de loisirs

FRANCESCA S.à r.l.

2, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9418/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement

HEYNE Josée

48, rue Principale
L-8383 KOERICH
c9423/2001
30/06/2001 - 29/06/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie

KIEFFER ALICE

8, rue Dicks
L-5616 MONDORF-LES-BAINS
c9419/2001
01/09/2001 - 31/08/2002
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures

KIEFFER RENE

64, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG
c9507/2002
02/05/2002 - 01/08/2002
déménagement: 66, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
articles de confection et accessoires, articles de chapellerie et de chemiserie

LIBRAIRIE DU PARC

7, boulevard Pierre Dupont
L-1413 LUXEMBOURG
c9482/2001
05/01/2002 - 04/01/2003
cessation complète de l'activité commerciale
articles de papeterie

LINGERIE SILHOUETTE

38, avenue G.-D. Charlotte
L-3440 DUDELANGE
c9458/2001
03/10/2001 - 02/10/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de lingerie

MAGASIN BENETTON

58, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9466/2001
05/11/2001 - 04/11/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles de bonneterie, articles textiles et accessoires de mode

MAISON ALIDOR S.à r.l.

7A, rue du Moulin
L-7621 LAROCLETTE
c9489/2002
01/03/2002 - 28/02/2003
cessation complète de l'activité commerciale
article de mercerie-bonneterie et laines

MAISON PROOST

74, Grand-Rue
L-9051 ETTTELBRUCK
c9491/2002
12/03/2002 - 11/03/2003
cessation complète de l'activité commerciale
articles de quincaillerie, articles de ménage, articles de verrerie, articles en porcelaine, souvenirs et jouets

MERX Aurora

21, Fielserstroos
L-7640 CHRISTNACH
c9433/2001
01/09/2001 - 31/08/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de librairie-papeterie

MINI-HILGES S.à r.l.

37B, rue des Romains
L-8041 STRASSEN
c9515/2002
21/05/2002 - 20/08/2002
déménagement
articles textiles, articles de confection, de sous-vêtements, articles de lingerie et articles de bonneterie

MOUSEL MARIE

53, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 DUDELANGE
c9445/2001
19/09/2001 - 18/09/2002
cessation complète de l'activité commerciale
chaussettes, articles d'habillement, articles de lingerie et accessoires de mode y relatifs

NEIE BICHERECK S.à r.l.

24, Grand-Rue
L-9710 CLERVAUX
c9429/2001
23/07/2001 - 22/07/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de papeterie

NUMBER ONE GMBH

141, route de Trèves
L-6940 NIEDERANVEN
c9382/2001
26/11/2001 - 15/11/2002
cessation complète de l'activité commerciale
article textiles

PEINTURE DANSART

40, avenue J.F. Kennedy
L-9177 ETTTELBRUCK
c9460/2001
07/11/2001 - 06/11/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles pour peintres, tableaux et encadrements

PRETTY WOMAN S.à r.l.

19A, avenue de la Porte Neuve
L-2227 LUXEMBOURG
c9504/2002
20/04/2002 - 19/07/2002
transformation
vêtements et accessoires de mode y assortis, articles de lingerie, bas et collants

ROLLING PAUL

12, rue Origer
L-2269 LUXEMBOURG
c9487/2002
06/05/2002 - 05/05/2003
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bonneterie-lingerie et articles électriques

ROSSI ALBA

46, rue des Artisans
L-3712 RUMELANGE
c9454/2001
18/10/2001 - 17/10/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et d'accessoires, comestibles et articles de toilette

SELECTION S.à r.l.

19, rue des Capucins
L-1313 LUXEMBOURG
c9499/2002
20/04/2002 - 19/07/2002
cessation d'une branche commerciale
articles de maroquinerie

SHOPPING 2000 S.à r.l.

28, rue de la Gare
L-6440 ECHTERNACH
c9510/2002
15/05/2002 - 14/05/2003
cessation complète de l'activité commerciale
articles de vêtements

STAND BOUTIQUE

36-38, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9493/2002
17/04/2002 - 16/07/2002
déménagement: 14, rue des Capucins, L-1661 Luxembourg

articles de confection et accessoires de mode y assortis

TAILLERIE LUXEM-BOURGEOISE DE PIÈRES PRÉCIEUSES S.à r.l.

1, rue Continentale
L-4917 BASCHARAGE
c9501/2002
15/05/2002 - 14/08/2002
transformation
articles de bijouterie et de bimbeloterie

TBS CUSTOM BIKES & MORE S.A.

81-83, rue de Hollerich
L-1741 LUXEMBOURG

c9514/2002
18/05/2002 - 17/08/2002
déménagement
articles de sport, de camping et de bicyclettes

TISSUS THEISEN S.à r.l.

82, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9497/2002
28/03/2002 - 27/03/2003
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles

VERA F. S.A.

1, Grand-Rue
L-1661 LUXEMBOURG
c9505/2002

03/05/2002 - 02/08/2002
déménagement: 7-9, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
articles d'horlogerie et bijouterie, articles d'art de la table et de décoration

VIE EXCLUSIVE DUDE-LANGE S.à r.l.

84, avenue G.-D. Charlotte
L-3440 DUDELANGE
c9506/2002
22/05/2002 - 21/05/2003
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement

WELTER MARIE

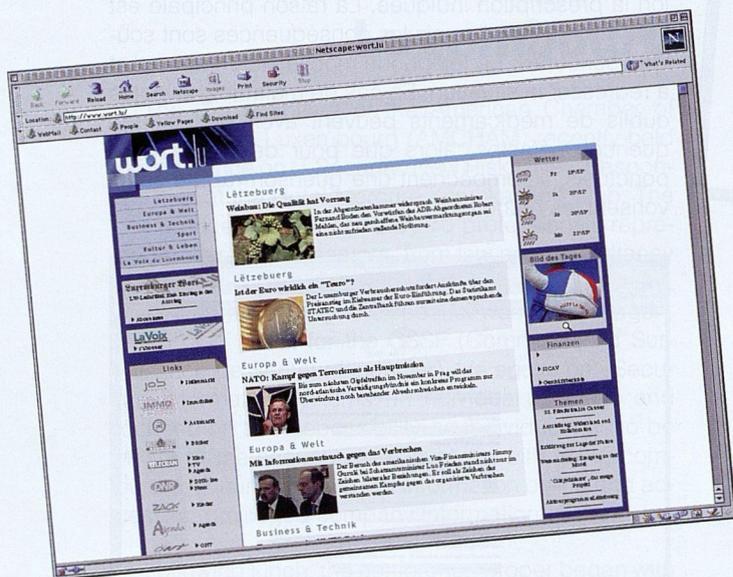
8, rue de la Gare
L-6440 ECHTERNACH
c9468/2001
26/10/2001 - 25/10/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bimbeloterie et articles pour fumeurs

WITRY RAUSCH

63, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE
c9502/2002
17/04/2002 - 16/07/2002
déménagement: 111, Grand-Rue, L-9051 Ettelbrück
chaussures, pantoufles, articles de maroquinerie et bas

wort.lu

Le journal Internet du Luxembourg



Le site Internet du «Luxemburger Wort», connu sous l'adresse <http://www.wort.lu>, a fait peau neuve. La nouvelle version de www.wort.lu ne reflète pas seulement un design moderne et une offre d'informations plus importante. Ce site représente un produit-média complet – un véritable journal Internet.

Ce concept est né de la collaboration entre la rédaction Internet de saint-paul luxembourg s.a. et eleven s.a., la filiale Internet de saint-paul luxembourg s.a. La programmation a été faite par le service informatique de saint-paul luxembourg. La nouvelle connotation [wort.lu](http://www.wort.lu) renforcera la relation avec la pre-

mière source d'information du Luxembourg – le Luxemburger Wort – et met en évidence la spécificité de l'Internet comme moyen de communication.

L'information sur [wort.lu](http://www.wort.lu) est classée en six rubriques qui couvrent tous les domaines classiques de l'information : l'actualité nationale et internationale, l'économie, les technologies, le sport, la culture, et les thèmes importants de La Voix du Luxembourg. Une caractéristique essentielle de [wort.lu](http://www.wort.lu) est le «mix de thèmes» entre informations et divertissement informatif, pour répondre aux besoins d'information et aux habitudes de lecture des utilisateurs Internet. De cette manière, le site [wort.lu](http://www.wort.lu) accompagnera quotidiennement le surfer luxembourgeois

www.ecodex-online.com

Nouveau site économique et financier

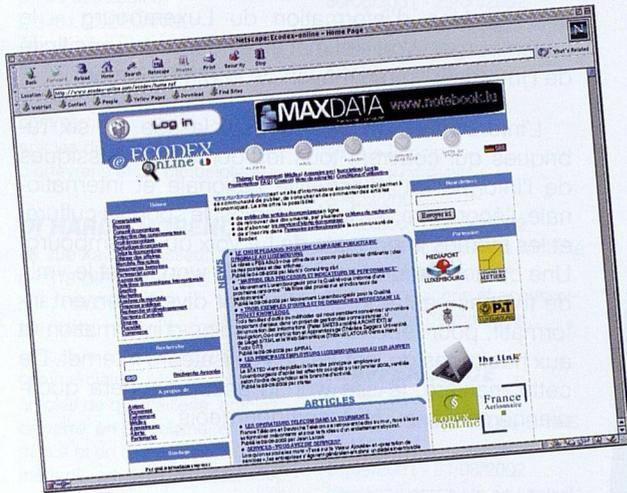
La société Codex Online vient de lancer son nouveau site Internet économique et financier, accessible à l'adresse www.ecodex-online.com. Ecodex Online est un site international, développé à partir du Luxembourg, qui contrairement à la grande majorité des sites économiques, permet à ses utilisateurs de publier eux-même leurs propres articles en ligne ou de commenter ceux y figurant déjà. Ecodex Online se veut donc communautaire avant tout. Par ailleurs, Ecodex Online se distingue par son caractère multilingue et international. En effet, le site propose la consultation de divers documents à caractère économique et financier, concernant de nombreux pays, et ce en trois langues différentes, auxquelles d'autres seront prochainement ajoutées.

Ecodex Online permet de consulter gratuitement différentes sources d'information économique et fi-

nancière. L'utilisateur trouvera de ce fait sur le site, des articles et commentaires, des communiqués de presse, ainsi que de nombreuses actualités du monde des affaires. Ecodex Online permet à ses utilisateurs de publier en ligne toute information d'ordre économique, y compris les lettres internes de leur société. De la même manière, le site vous offre la possibilité d'annoncer gratuitement des événements. Ecodex Online offre également un service de bureau virtuel, un service d'alerte économique, un annuaire professionnel et un ensemble d'outils techniques et applications pour créer un site ou une page personnelle.

Licences UMTS

Résultat de l'appel à candidatures



Le ministre délégué aux Communications François Biltgen a signé les trois licences pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau et de services de télécommunications mobiles 3G (3^e génération) au Grand-Duché de Luxembourg. Les trois opérateurs qui se sont vu proposer une licence UMTS (Universal mobile telecommunication system) sont: Tango S.A., Orange Communications Luxembourg S.A. et l'Entreprise des Postes et Télécommunications.

Tango S.A. est un opérateur actif au Luxembourg par l'exploitation d'un réseau GSM/DCS 1800 commercialisé sous la marque Tango. Tango S.A. est une filiale de Tele2 AB, société commerciale suédoise qui exploite des réseaux mobiles dans 13 pays. Tele2 AB s'est vue octroyer des licences 3G dans quatre pays.

Orange Communications Luxembourg S.A. est une filiale de Orange S.A., en majorité détenue par France Telecom S.A.. Orange S.A. a des intérêts dans des marchés de communications mobiles dans 20 pays à travers le monde, y compris 13 pays en Europe. La société compte plus de 39 millions de clients dans ses activités mondiales. Orange et ses sociétés affiliées se sont vues octroyer des licences 3G dans 11 pays.

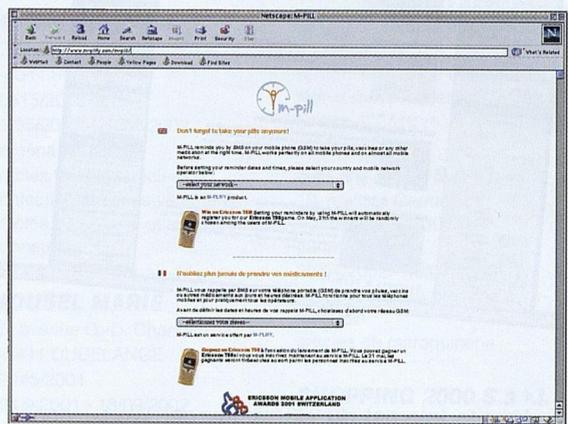
L'Entreprise des Postes et Télécommunications est un opérateur actif au Luxembourg par l'exploitation d'un réseau GSM/DCS 1800, commercialisé sous la marque LuxGSM. L'Entreprise des Postes et Télécommunications est un établissement public valablement constitué selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg. L'entreprise tient un rôle important dans la fourniture de services de communications par son réseau fixe aux particuliers et entreprises du Luxembourg.

L'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) fut l'organe chargé du contrôle de l'attribution des licences et a fait ses recommandations au ministre Biltgen. L'UMTS est un réseau de téléphonie de 3^e génération à haut débit. Le ministre délégué aux Communications avait lancé en janvier 2002 un appel à candidatures en vue de l'établissement et l'exploitation, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, de tels réseaux.

m-pill.lu

Le GSM au service de la santé

Environ 50% des médicaments ne sont pas pris selon la prescription indiquée. La raison principale est simplement l'oubli, mais les conséquences sont souvent sérieuses. Le téléphone mobile aide maintenant à redresser la situation. En cas de maladie grave, les oublis de médicaments peuvent avoir des conséquences néfastes, alors que pour des traitements ponctuels, ils empêchent une guérison rapide et favorisent les rechutes.



www.m-pill.lu propose une solution à ce problème, en permettant de se faire rappeler via SMS de prendre son médicament au bon moment. En sélectionnant le début du traitement, la durée et les heures auxquelles le médicament doit être pris, l'utilisateur recevra un message écrit et sonore sur son téléphone portable au moment approprié, et ce jusqu'à la fin du traitement. Le service fonctionne pour tout type de médicament et ceci aussi bien au Luxembourg que lors des déplacements à l'étranger, ce qui fait également de m-pill.lu un service utile pour les

vaccins. Grâce à sa facilité d'utilisation, le service ne se limite nullement à une cible jeune, d'autant plus que la pénétration des téléphones mobiles est impressionnante dans toutes les classes d'âge.

Après avoir remporté le Prix du Public au «Ericsson Mobile Application Award» à Zurich en novembre dernier, 50.000 rappels ont déjà été envoyés à quelques 2.000 utilisateurs pionniers internationaux. Après des contacts concluants avec l'industrie pharmaceutique en Europe, m-pill vient d'être lancé au Luxembourg, en s'adressant directement aux patients. Un échantillon de 10 messages gratuits permettant à chaque intéressé de tester le service à son aise. M-plify est une société implantée au Luxembourg (siège central), et disposant d'un bureau à Londres et à Bruxelles. Depuis mi 2001, m-plify SA s'est spécialisée dans m-pill et des solutions de notification mobile pour les sociétés pharmaceutiques.

IT Security

Conference held by American Chamber of Commerce in Luxembourg

The IT Committee of the American Chamber of Commerce in Luxembourg (AMCHAM) recently held a Conference on IT Security: New Risks, New Responsibilities at the Hotel Mercure Kikuoka Golf Club. The conference was attended by 70 professionals representing a range of sectors, from law and consultancy to banking, recruitment and technology development. The conference's keynote speaker was David Hagen, Head of IT Audit for the CSSF (Commission d' Surveillance de Secteur Financier). He spoke of «Securing information systems: an individual concern» and focused on the responsibility an individual has to be aware of the security risks involved with using computers, sharing of personal information online and accessing privileged company information offsite.

Following lunch, the conference proper began with a presentation by Stéphan Schmitz, Director Global Risk Management Solutions at PricewaterhouseCoopers. He emphasized that using a disciplined methodology in identifying and evaluating IT risk was essential to proper IT risk management. Following Mr. Schmitz was David Pike, Director of Technology and Security Risk Services, Ernst and Young. He focused on Solutions to IT Security and explained the «FUD» factor – Fear, Uncertainty and Doubt – that often drove IT security spending. He also proposed the possibility of companies' outsourcing their IT Security, the pros and cons of which generated much discussion among the participants. The final speaker was Stéphan LeGoueff, Senior Partner at LE_GOUEFF@vocats.com. Mr. LeGoueff reviewed the current state of

Luxembourg law concerning hacking and computer abuse and noted the current lack of case law to which the laws can be applied.

A fascinating counterpoint to the speakers was the team of «White Hat Hackers» from Deloitte Consulting. Overseen by Charles Delbrassine, a Deloitte Senior Manager, the hackers gave a live demonstration of hacking into a networked web server and defacing a web site, «spoofing» emails (giving an email the appearance of coming from someone else) and hacking into a password-protected document. These «ethical» hackers gave a riveting display of the way hackers work and the vulnerabilities they exploit. Paul Schonenberg, AMCHAM Executive Director and Chairman, commented, «From the active participation of attendees and the lively discussion generated by the speakers and panelists, I consider the conference to be a real success. The evaluation questionnaires gave us ratings of very good to excellent in nearly all categories. Based on today's experience, I am looking forward to our next IT Conference on E-learning, which will be held in late September.» Copies of the conference presentations are available for download from the AMCHAM web site, www.amcham.lu.

29 juin 2002

Séminaire «Internet Usability» de la Jeune Chambre Economique

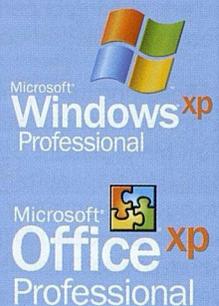
Dans le cadre de ses activités de formation, la Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg organise son prochain séminaire «Internet Usability – Ou comment optimiser votre website?», le samedi 29 juin 2002 au Parc Hôtel Alvisse à Luxembourg. De 9h30 à 17h00, Marc van Rymentant (directeur technique de la société NetWay) et Eric Prud'homme (formateur diplômé de la Jeune Chambre), animeront ce séminaire qui permettra aux participants de mieux comprendre la notion de «usability» appliquée aux sites internet et à ses utilisateurs, d'approcher les sciences cognitives appliquées et avant toute autre chose à s'y exercer par la pratique collective et individuelle des participants.

Les activités de formation étant ouvertes aux non-membres de l'association, les personnes désireuses de découvrir les activités de la Jeune Chambre Internationale à travers cette journée de formation interactive sont invitées à contacter Mlle Christèle Patel, vice-présidente Formation au +352 22 51 51 696 pour de plus amples informations sur cette formation ou les activités de la Jeune Chambre en général. Contact JCEL: JCE Luxembourg, E-mail : website@www.jci.lu, tél: +352 22 51 51 696, fax : +352 22 51 71.



Office XP et Windows XP : *en standard.* Déballage : *en option.*

Installer un nouvel ordinateur n'a jamais été aussi simple. Sortez-le de sa boîte, posez-le sur le bureau, branchez et... commencez à travailler. Facile, du moins si vous optez pour un ordinateur avec Microsoft Office XP Professionnal et Windows XP Professionnal préinstallés. Vous disposez ainsi d'outils pratiques qui rendent votre travail et celui de vos collègues plus simple et plus efficace. Vous avez entre autres : le support en standard de connexion Internet à haut débit, des fonctions de sécurité de pointe, des outils de productivité simples et efficaces comme Word, Excel, PowerPoint, Access, Messenger, MediaPlayer, Moviemaker pour n'en citer que quelques-uns. Vous le voyez, avec Windows XP Professional et Office XP Professional, vous serez un utilisateur particulièrement emballé.



www.microsoft.be/XP

dsl.
data service luxembourg

For more than 15 years, dsl Data Service Luxembourg is delivering state of the art PC's with 3 years on-site warranty. Today our range of business PC's includes fully pre-loaded and pre-configured Microsoft Windows XP and Office XP, ready to be installed in an existing network.

DSL, Rue D'Orchimont 30, 1013 Luxembourg.

Les PC de DSL utilisent la version légale de Microsoft® Windows® <<http://www.microsoft.com/piracy/howtotell>>

Microsoft®

3 juillet 2002 à Betzdorf

Innovation through Communication: Conférence & présentation de technologies innovantes

SES ASTRA, opérateur du système de satellites ASTRA, et Luxinnovation GIE, Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche et coordinateur du Centre Relais Innovation (IRC) Luxembourg-Trèves-Sarrebruck, organisent la journée «Innovation through Communication», le mercredi 3 juillet 2002 de 9 heures à 18 heures, au Château de Betzdorf (Luxembourg).

Cet événement transnational vise à présenter les technologies innovantes de la communication et à encourager de nouveaux partenariats entre les entreprises et les centres de recherche de la Grande Région, notamment dans les domaines des systèmes de communication à large bande et leurs applications, et des infrastructures de communication et technologies associées. La journée est organisée autour d'une conférence (matin), de présentations de technologies (après-midi) et de stands d'exposition de technologies (tout au long de la journée).

Conférence

Au cours de la matinée, les participants auront l'opportunité d'assister à une conférence exposant les projets innovants dans le secteur des satellites (M. Ashford, SES GLOBAL et M. Halliwell, SES ASTRA, Luxembourg) et dans le domaine de la télévision digitale terrestre (M. Muller, Broadcasting Center Europe, Luxembourg). La propriété intellectuelle en matière de coopération technologique (M. Joppich, Bureau Hössle-Kudlek, Allemagne) et la place des technologies de la communication au Luxembourg (M. Grethen, Ministre de l'Economie, Luxembourg) seront également abordées.

Présentations de technologies

L'après-midi sera consacrée à la présentation de technologies innovantes développées autour des thèmes spécifiques des communications bi-directionnelles par satellite, des applications multimédia via satellite et des technologies de pointe associées au contrôle au sol des satellites. Les partenaires et intervenants de SES ASTRA évoqueront également les applications potentielles de ces technologies dans divers domaines d'activité.

Exposition

Parallèlement se déroulera de 10 heures à 18 heures une exposition des technologies innovantes d'une vingtaine d'entreprises et centres de recherche de

Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Wallonie et du Grand-Duché de Luxembourg tels que Alcatel Bell Space, ESA (European Space Agency), Fraunhofer IIS-A, Hewlett-Packard, INRIA Lorraine -Loria, NDSat-Com, P&T Luxembourg et Siemens. Ces exposants se tiendront à la disposition des visiteurs pour discuter des opportunités d'application de leurs technologies.

La journée «Innovation through Communication» est organisée sous le patronage de Monsieur Henri Grethen, Ministre de l'Economie, en collaboration avec les Centres Relais Innovation (IRC) de Wallonie, d'Alsace-Lorraine, de Rhénanie-Palatinat, et le groupe de travail des technologies de l'information de la FEDIL.

L'événement est ouvert aux entreprises et centres de recherche de la Grande-Région, actifs dans les domaines des technologies de l'information et de la communication ou désireux de développer de telles activités.

L'entrée est gratuite sur inscription (date limite: 22 juin 2002). Le nombre de place limité et la langue de travail est l'anglais.

Pour connaître le programme détaillé de la journée, demander le formulaire d'inscription, ou pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Caroline LELEU de Luxinnovation GIE au 43 62 63 33 ou caroline.leleu@luxinnovation.lu.

Luxinnovation GIE

Présentation du rapport annuel 2001

Fin mai s'est tenue, dans les locaux de la Chambre des Métiers, une conférence de presse sous le haut patronage du Ministre de l'Economie, Monsieur Henri Grethen, à l'occasion de la présentation du rapport annuel 2001 de Luxinnovation GIE.

Ce fut l'occasion pour les partenaires de l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche de se féliciter de la consolidation mais également du développement de nouvelles activités menées au courant de l'année 2001. En effet, depuis 1984, par le biais de leur agence commune Luxinnovation, le Gouvernement luxembourgeois (représenté par le Ministère de l'Economie et le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), la FEDIL, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers mènent une politique active de promotion et d'assistance en faveur des acteurs économiques dans les domaines de l'innovation, de la recherche-développement (R&D) et du transfert de technologies. Cela s'est traduit au fil des ans, par une présence accrue auprès des entreprises nationales

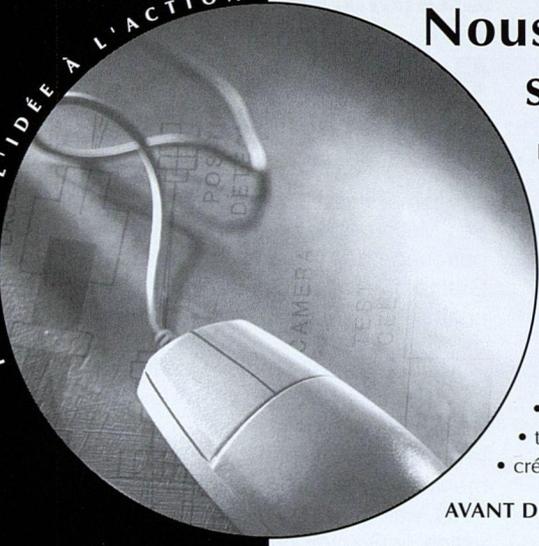
et, sur le plan européen, par une implication croissante dans les initiatives et programmes européens de R&D.

2001 a été une année charnière dans le développement de Luxinnovation qui a consolidé ses activités d'information, de conseil et d'assistance au montage de projets dans le cadre de ses visites d'entreprises ou ses nombreuses activités de soutien à la création d'entreprises innovantes. Dans le cadre de la coopération internationale, Luxinnovation a continué, en tant que point de contact national, à diffuser les informations relatives au 5ème programme cadre européen de recherche- développement et à représenter le Luxembourg dans différents comités de gestion.

D'autre part, l'Agence a également initié, notamment grâce au renforcement de son équipe, de nouveaux projets afin de mieux répondre aux besoins des entreprises luxembourgeoises. 2001 a ainsi jeté les bases de projets tels que le lancement du «Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche» et «l'Observatoire de l'innovation» menés dans le cadre de l'initiative gouvernementale eLuxembourg. En effet, Luxinnovation s'est vu confier, par le Gouvernement, la mission de développer et d'animer ce Portail qui vise à renforcer par voie électronique les

services et soutiens offerts aux entreprises et centres de recherche luxembourgeois. Il s'agit de fédérer l'ensemble des acteurs nationaux publics et privés afin de proposer, en un seul point d'entrée, une information variée et à valeur ajoutée pour tout ce qui concerne les domaines de la R&D, de l'innovation et de la création d'entreprises technologiques au Luxembourg. Le Portail permettra également aux acteurs nationaux de l'innovation et de la recherche de bénéficier d'une plus grande visibilité internationale. C'est dans ce cadre que Luxinnovation contactera, au courant des prochaines semaines, les entreprises innovantes ainsi que des centres de recherche afin de leur permettre de figurer sur le Portail dès son lancement fin de l'année.

L'Observatoire national de l'innovation, quant à lui, consiste en un centre d'études, de veille, de documentation et d'information en matière d'innovation, d'essaimage de technologies, de propagation de l'esprit d'entreprise et de diffusion de cas de bonnes pratiques. Les objectifs de l'Observatoire visent à faciliter l'acquisition d'une meilleure connaissance de l'innovation, et de contribuer à sa promotion, son développement et sa diffusion, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Luxinnovation s'est vu attribuer



PASSEZ DE L'IDÉE À L'ACTION

Vous avez des idées pour innover Nous avons des idées pour soutenir vos projets

L'innovation, la recherche et le transfert de technologies constituent de formidables moteurs de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à :

- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- créer ou améliorer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel à l'étranger
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 31, Bd Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu



Luxinnovation est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Economie . Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche . FEDIL . Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg . Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

l'animation de l'Observatoire qui aura pour tâche de rassembler les efforts à déployer en commun par les organismes tels que les Ministères, le STATEC, le CEPS, etc.

Afin de faciliter l'échange d'expériences et de développer de nouvelles coopérations par la mise en relation d'entreprises disposant de compétences complémentaires dans des domaines clés de l'économie nationale, le Ministère de l'Economie a également mis en œuvre, courant de l'année 2001, le projet-pilote «cluster» (grappes technologiques regroupant des entreprises unies par des intérêts communs et qui développent volontairement des relations de coopération dans un ou plusieurs domaines). C'est dans ce contexte que Luxinnovation a initié une grappe technologique portant sur les matériaux et plus spécifiquement sur les revêtements de surface.

L'obligation des commerçants de tenir une comptabilité régulière et de conserver les documents sociaux

L'article 11 du code de commerce impose aux commerçants une obligation générale de conservation des documents sociaux pendant une période de 10 ans à partir de la clôture de l'exercice auquel les documents se rapportent.

Les documents visés sont ceux énumérés aux articles 8 à 10 du code de commerce.

L'obligation de conservation décennale a ainsi d'abord trait à la comptabilité du commerçant qui doit retranscrire les opérations de manière fidèle et complète, par ordre de date soit dans un livre journal unique, soit dans un système de journaux auxiliaires spécialisés (article 8 du code de commerce). A ce titre, il y a lieu de relever d'emblée que la comptabilité des sociétés de capitaux (société anonyme, société en commandite par actions et société à responsabilité limitée à l'exception des établissements bancaires et des sociétés d'assurance) doit répondre aux prescriptions comptables plus spécifiques établies par la loi du 2 décembre 1993 portant adaptation de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à la directive 90/606/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 8 novembre 1990, modifiant les directives 78/660/CEE et la directive 83/349/CEE concernant respectivement les comptes annuels en ce qui concerne leur champ d'application

Pour l'année 2002, il s'agira de fournir un appui logistique aux entreprises de la grappe et de développer des démarches communes d'innovation.

Enfin, pour l'année 2002, l'Agence assurera, en matière de coopération internationale, la promotion de l'ESA (European Space Agency) et du nouveau 6ème programme-cadre européen de recherche et de développement technologique. Afin de relever ces nouveaux défis, Luxinnovation, renforcera son équipe et fera également appel à des spécialistes indépendants selon les objectifs visés.

Un exemplaire du rapport annuel 2001 ou du dossier de presse ainsi que tout renseignement relatif aux activités de Luxinnovation peuvent être obtenus à l'adresse suivante: Luxinnovation GIE, tél.: 43 62 63-1, fax: 43 81 20, E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu

et portant modification de certaines autres dispositions de la loi modifiée de 1915.

L'article 9 du code de commerce vise de manière générale toutes les pièces justificatives. Le libellé imprécis et indéterminé de ce texte implique que l'obligation de conservation décennale concerne toutes les pièces justificatives quelconques ayant trait à l'exploitation de l'entreprise, tels que par exemple les commandes et les factures ou encore les documents qui intéressent la gestion du personnel.

Enfin, l'article 10 du code de commerce impose au commerçant d'établir une fois par an un inventaire complet de ses droits, avoirs, dettes, obligations et engagements de toute nature ainsi que de synthétiser ces données dans un bilan.

A l'exception du bilan et du compte de profits et pertes, les documents pourront être conservés en micrographie ou sur support informatique à condition que les reproductions ou les enregistrements correspondent au contenu des documents à conserver, qu'ils soient disponibles en permanence pendant la durée de conservation sous une forme directement lisible et qu'ils répondent par ailleurs aux conditions fixées par le règlement grand-ducal du 22 décembre 1986 pris en exécution des articles 1348 du code civil et 11 du code de commerce.

Le non-respect de l'obligation de conservation décennale des documents sociaux imposée par l'article 11 du code de commerce n'est d'ailleurs pas sanctionné de manière générale, mais uniquement par quelques dispositions disparates ayant trait à des matières spécifiques; ainsi, le fait de ne pas conserver les livres de commerce pendant une période de 10 ans peut-il être sanctionné au titre de la banqueroute simple, voire même au titre de la banqueroute frauduleuse.

L'obligation de conservation décennale concerne par sa généralité tous les documents et informations qui ont trait à l'exploitation de l'entreprise. Aucune disposition légale spéciale n'oblige directement le commerçant de conserver des documents sociaux pendant des périodes plus brèves ou plus longues.

L'obligation du commerçant de conserver les documents sociaux a essentiellement pour objet la constitution de pièces justificatives permettant de retracer et de prouver les opérations du commerçant tant dans l'intérêt du commerçant lui-même que dans l'intérêt des tiers.

L'intérêt de l'obligation de conservation apparaît de manière concrète dans différentes situations.

1. La preuve des droits et obligations contractés entre commerçants ou entre commerçants et non commerçants.

La conservation décennale des documents sociaux a un intérêt au niveau de la preuve des droits et obligations contractées à l'occasion du commerce.

Il y a lieu de relever à cet égard que la prescription de droit commun des obligations nées à l'occasion du commerce est également de 10 ans.

La durée obligatoire de conservation des documents sociaux coïncide donc avec la durée de prescription des droits et obligations nés à l'occasion du commerce.

Le fait que la loi du 22 décembre 1986 sur la preuve des actes juridiques a étendu la prescription décennale aux obligations contractées à l'occasion du commerce entre commerçants et non commerçants a d'ailleurs l'heureux effet que les commerçants ne doivent pas conserver les documents ayant trait aux actes passés avec les non commerçants au-delà de la période de conservation des documents sociaux imposée par l'article 11 du code de commerce.

Le code civil impose la preuve écrite des contrats au-dessus d'un montant fixé par arrêté grand-ducal du 22 décembre 1986 à 100.000 francs luxembourgeois ce qui équivaut aujourd'hui à 2.500 euros. Il s'agit du système de la preuve préconstituée: les parties au contrat sont obligées de dresser acte du contrat dans le but de s'en réserver la preuve écrite.

La règle de la preuve écrite préconstituée ne s'applique pas aux contrats conclus entre commerçants.

En effet, la preuve est libre entre commerçants. Cette règle signifie que les droits et obligations nés à l'occasion du commerce, entre commerçants, peuvent être prouvés par tous les moyens y compris par la preuve testimoniale.

L'article 109 du code de commerce qui régit la preuve entre commerçants a une portée générale : il

s'applique non seulement aux ventes et achats commerciaux, auxquels il se réfère expressément, mais encore à tous les contrats présentant un caractère commercial.

L'article 109 du code de commerce admet d'ailleurs expressément la facture acceptée comme moyen de preuve des contrats et créances existant entre commerçants.

La jurisprudence a précisé le régime de la facture acceptée.

Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg statuant en matière commerciale a ainsi décidé dans un jugement du 5 février 1964 publié à la Pasirisie XIX, page 285, qu': «aux termes de l'article 109 du code de commerce, les achats et les ventes commerciales se constatent par une facture acceptée. Cette acceptation peut être expresse ou tacite. Le silence gardé au-delà du temps nécessaire pour contrôler les mentions de la facture, ainsi que les fournitures auxquelles la facture se rapporte, fait présumer que l'acheteur a accepté la facture. Il est toutefois loisible à l'acheteur de renverser cette présomption en établissant soit qu'il a protesté en temps utile, soit que son silence s'explique autrement que par une acceptation. La facture acceptée établit à l'égard du commerçant non seulement la créance, mais également l'existence du contrat et ses conditions dans la mesure où elle les indique».

L'acceptation de la facture ne couvre toutefois pas ses erreurs matérielles.

Il est rappelé qu'à l'égard des non commerçants, les droits et les obligations contractées à l'occasion du commerce s'établissent par les règles de preuves établies par le code de civil.

Aux termes de l'article 1341 du code de civil: «il doit être passé acte devant notaires ou sous signatures privées de tous actes juridiques portant sur une somme ou valeur excédant celle qui est fixée par règlement grand-ducal.» (2.500 euros).

Il s'ensuit qu'en matière de preuve des obligations de commerçants à l'égard de non-commerçants, l'obligation de conservation des documents sociaux est d'une importance particulière.

Cet article exclut par ailleurs la preuve testimoniale outre et contre le contenu des actes juridiques lorsque l'objet de l'acte porte sur une somme ou une valeur supérieure à 2500 euros.

Pour constituer des preuves valables à l'égard des non commerçants il est essentiel que les actes prennent soit la forme d'un acte notarié, soit celle d'un acte sous seing privé conformément à l'article 1325 du code civil.

L'acte sous seing privé qui ne répond pas à une des conditions posées par l'article 1325 du code civil pourra néanmoins valoir comme commencement de

preuve par écrit de la convention qu'il est appelé de constater, à condition de remplir certaines conditions.

L'article 1347 du code civil dispose en effet que: «les règles relatives à la preuve écrite peuvent recevoir une exception lorsqu'il existe un commencement de preuve par écrit. On appelle ainsi tout acte par écrit qui est émané de celui contre lequel la demande est fondée ou de celui qu'il représente et qui rend vraisemblable le fait allégué.»

Le commencement de preuve par écrit est en lui-même une preuve incomplète qui devra être complétée par des présomptions et des témoignages indispensables pour former la preuve complète. Ces preuves complémentaires ne pourront évidemment pas être puisées dans l'acte lui-même.

Pour valoir commencement de preuve par écrit, l'écrit invoqué doit encore être personnel à celui à qui on l'oppose, soit qu'il émane de lui, soit qu'il émane de celui qu'il représente et rendre vraisemblable le fait allégué. Cette dernière condition signifie qu'il faut qu'il y ait une relation étroite entre le fait qu'il établit et celui qu'il s'agit de prouver. La vraisemblance doit ressortir de l'écrit lui-même sans contraindre à un effort particulier ni exiger pour interprétation le recours à d'autres écrits émanant d'une autre personne que celle contre laquelle on entend prouver (Cour 2 juillet 1985, Pas. XXVI, 356).

Les non commerçants bénéficient du principe de la libre administration de la preuve pour établir les obligations contractées à leur égard par les commerçants à l'occasion de leur commerce.

2. L'obligation de tenir une comptabilité régulière imposée par le code de commerce et par la loi générale des impôts.

Ainsi qu'il a déjà été précisé, l'article 8 du code de commerce oblige le commerçant de retranscrire les opérations de manière fidèle et complète par ordre de date soit dans un livre journal unique soit dans un système de journaux auxiliaires spécialisés.

La loi générale des impôts (LGI) impose pareillement la tenue d'une comptabilité régulière et complète (§§ 162-165 LGI) quant à la forme et quant au fond. La comptabilité est régulière quant à la forme lorsqu'elle est agencée de façon claire et ordonnée, de façon à faciliter toute recherche et tout contrôle. Elle est régulière quant au fond lorsqu'elle renvoie une image fidèle et complète de la situation financière de l'entreprise. A cette fin, elle doit respecter les principes généraux comptables tels que le principe de continuité, de constance, de spécificité des exercices, de non-compensation, de comptabilisation des charges et produits et de prudence. La comptabilité qui est régulière d'un point de vue formel bénéficie d'une présomption de régularité quant au fond. A défaut de respecter les conditions de régularité formelle, la comptabilité perd sa force probante.

La loi générale des impôts impose le respect des règles comptables contenues dans les lois non fiscales. Le non-respect des lois comptables emporte la violation de la législation fiscale (voir en ce sens: Alain Steichen, Précis de droit fiscal de l'entreprise).

A titre d'exemple et de manière non exhaustive, il convient de citer quelques conséquences négatives sur le plan fiscal du manquement à l'obligation du commerçant de tenir une comptabilité fidèle et complète.

A défaut de tenir une comptabilité fidèle et complète, l'article 17 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR) exclut la possibilité d'avoir un exercice fiscal divergent. Le report est refusé par les articles 53 et 54 LIR et le report de pertes est prohibé par l'article 114 LIR.

Lorsque la comptabilité n'est pas régulière, l'administration fiscale procédera à l'évaluation d'office du bénéfice comptable généré par l'entreprise par application de l'article 217 LGI. L'irrégularité de la comptabilité qui s'analyse en une fraude ou une escroquerie fiscale donnera lieu aux sanctions pénales prévues aux articles 396 et 397 LGI.

L'administration pourra exiger le paiement des impôts et des taxes tant que la prescription n'est pas acquise. Il importe par conséquent que le contribuable conserve ses livres comptables pendant 10 ans suivant l'exercice auquel ils se rapportent.

Si l'article 162 LGI rappelle l'obligation de conservation décennale des pièces comptables édictée par l'article 11 du code commerce, il existe, en matière fiscale, des délais de prescription plus courts.

L'impôt sur le revenu, l'impôt des collectivités et l'impôt sur la fortune se prescrivent à la fin de la cinquième année qui suit celle pendant laquelle la créance est née.

Les droits de douane se prescrivent par 3 ans à dater du moment où l'impôt devient exigible.

La taxe sur la valeur ajoutée se prescrit à la fin de la cinquième année qui suit celle pendant laquelle la créance est née.

Dans certains cas toutefois, le délai de prescription pourra néanmoins être prolongé afin de garantir les droits du trésor. Ce sera notamment le cas lorsque le contribuable n'aura pas correctement rempli ses obligations déclaratives (Alain Steichen, Manuel de droit fiscal général, page 520).

Les délais de prescription pourront en outre être valablement interrompus, au moyen d'une réclamation écrite une nouvelle prescription susceptible d'être interrompue de la même manière commencera alors à courir contre le débiteur de la dette fiscale.

Il s'ensuit que même si la loi a institué certains délais de prescription plus courts que le délai de conservation décennal, le commerçant contribuable devra néanmoins respecter l'obligation de conserver les documents comptables pendant une période de

10 ans imposée par l'article 11 du code de commerce.

Le commerçant qui ne conserve pas la comptabilité de l'entreprise établie de manière régulière et complète pendant la période décennale imposée par l'article 11 du code de commerce risque par ailleurs d'être déclaré banqueroutier simple, voir même banqueroutier frauduleux. L'article 574-6 du code de commerce dispose en effet que : *«pourra être déclaré banqueroutier simple tout commerçant s'il n'a pas tenu les livres exigés par l'article 8 du code de commerce, s'il n'a pas fait l'inventaire prescrit par l'article 10 du code de commerce ; si ces livres et inventaires sont incomplets ou irrégulièrement tenus, ou s'ils n'offrent pas sa véritable situation active et passive sans néanmoins qu'il y ait fraude»*.

Aux termes de l'article 577 du code de commerce : *«Sera déclaré banqueroutier frauduleux, tout commerçant failli qui :*

- 1° *aura soustrait ses livres, ou s'il en frauduleusement enlevé, effacé ou altéré le contenu ;*
- 2° *s'il a détourné ou dissimulé une partie de son actif ;*
- 3° *si, dans ses écritures, soit par actes publics, ou des engagements par signature privée, soit par son bilan, il s'est frauduleusement reconnu débiteur de sommes qu'il ne devait pas.»*

La banqueroute est pénalement sanctionnée par l'article 489 du code pénal.

La banqueroute simple est un délit, puni d'une peine d'emprisonnement d'un mois à deux ans. La banqueroute frauduleuse est un crime puni de la réclusion criminelle de 5 à 10 ans.

3. L'obligation de conserver les documents sociaux au regard de la législation du droit de travail et de la sécurité sociale.

* L'obligation de conservation des documents sociaux édictée par l'article 11 du code de commerce vise par sa généralité les documents concernant le personnel de l'entreprise.

La législation sociale impose à l'employeur un certain nombre d'obligations impératives afin d'assurer un minimum de protection juridique et sociale aux salariés. Le législateur oblige l'employeur de respecter certaines formalités courantes s'appliquant à tous les contrats de travail afin de permettre, en cas de contestation, le contrôle du respect des obligations patronales.

Par application de l'article 4 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, le contrat de travail doit ainsi être dressé par écrit pour chaque salarié individuellement au plus tard au moment de l'entrée en service du salarié. Si l'article 4 alinéa 2 de la loi précitée du 24 mai 1989 réserve au salarié la possibilité d'éta-

blir l'existence et le contenu du contrat de travail par tous les moyens de preuve quelle que soit la valeur du litige, l'employeur reste néanmoins soumis aux règles strictes édictées à l'article 1341 précité du code civil relatif à la preuve littérale des actes juridiques, le contrat de travail étant de nature civile dans le chef du salarié contre lequel il s'agit de prouver.

Des contestations concernant l'exécution et le contenu du contrat de travail pourront naître tant que le salarié est au service de l'entreprise, il est dès lors conseillé à l'employeur de garder ses exemplaires des contrats de travail conclus pendant toute la période d'emploi des salariés.

L'article 40 de la loi sur le contrat de travail du 24 mai 1989 oblige l'employeur de remettre au salarié à la fin de chaque mois avec le dernier versement des traitements ou des salaires un décompte exact et détaillé relatif au calcul des traitements ou des salaires. L'infraction aux dispositions concernant le décompte des salaires ou traitements constitue un délit puni d'une amende de 10.001 à 200.000 francs, soit de 251 à 5000 euros en vertu de l'article 6 de la loi du 1er août 2001 relative au basculement en euro.

L'employeur est en outre tenu de tenir livre sur le congé légal de récréation des salariés qui sont à son service, en vertu de l'article 17 de la loi du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés telle que modifiée. Les agents de l'inspection du travail et des mines ont le droit de contrôler la tenue des livres de congés. La jurisprudence a décidé qu'il appartient à l'employeur, obligé de tenir livre sur le congé légal des salariés, d'établir que le salarié a bénéficié du congé légal de récréation (Cour 2 décembre 1993, n° 13339 du rôle, Del'Àera, Valentini c/ Gomes Di Oliveira).

Il y a lieu de relever à cet égard que l'article 3 de la loi précitée du 22 avril 1966 fait coïncider l'année de congé avec l'année de calendrier. Exceptionnellement, lorsque les besoins du service ou les désirs justifiés des autres salariés ne permettent pas au salarié de prendre son congé pendant l'année de calendrier, l'article 10 de la même loi autorise le salarié de reporter le congé jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Lorsque le contrat de travail prend fin avant que le salarié n'ait pu bénéficier de la totalité du congé légal auquel il a droit, il a droit à une indemnité de congé correspondant au congé non encore pris. L'article 12 de la loi précitée du 22 avril 1966 dispose à cet égard que : *«si après la résiliation du contrat de travail de la part soit de l'employeur, soit du salarié, ce dernier quitte son emploi avant d'avoir joui de la totalité du congé qui lui est dû, l'indemnité correspondant au congé non encore pris lui sera versée au moment de son départ, sans préjudice de ses droits au préavis de congédiement.»*

Il y a par ailleurs lieu de préciser que l'action en réclamation des rémunérations de toute nature se prescrit par 3 ans conformément à l'article 2277 du code civil.

* Quant à la législation sur la sécurité sociale, elle impose à l'employeur un certain nombre d'obligations générales qui s'inscrivent dans la gestion courante de l'entreprise.

L'article 328 du code des assurances sociales (CAS) oblige l'employeur de faire une déclaration d'exploitation dans les 8 jours à partir du commencement des activités de son entreprise au Centre Commun de la Sécurité Sociale.

En vertu de l'article 329 CAS, l'employeur doit également déclarer les entrées et les sorties des salariés ainsi que tout changement généralement quelconque pouvant avoir une influence sur les modalités de l'assurance sociale au Centre Commun de la Sécurité Sociale dans un délai de 8 jours.

L'article 332 CAS oblige par ailleurs l'employeur de se libérer des cotisations, amendes et autres redevances dans un délai de 10 jours suivant l'émission des extraits de compte-cotisations, nonobstant toute contestation relative à l'assiette cotisable. Le même article prévoit en son alinéa 4 que les cotisations non payées à l'échéance sont productives d'intérêts moratoires. Le Centre Commun de la Sécurité Sociale peut toutefois accorder des délais de paiement.

Les chefs d'entreprises et autres employeurs qui n'exécutent pas, ou qui exécutent tardivement les

obligations leur imposées par des dispositions légales, réglementaires ou statutaires, ceux qui fournissent tardivement ou d'une façon inexacte les renseignements auxquels ils sont tenus ainsi que ceux qui ne paient pas les cotisations à l'échéance peuvent être frappés d'une amende d'ordre ne dépassant pas 2.478,94 euros (article 337 CAS).

Il convient de préciser que la présente énumération des obligations patronales impératives imposées par la législation du droit du travail et de la sécurité sociale s'inscrit dans la gestion journalière de l'entreprise et n'a pas la vocation d'être exhaustive.

Il y a finalement lieu de rappeler que le législateur a prévu, dans certaines matières, des délais de prescription inférieurs à 10 ans, ce qui pourrait faire conclure en pareil cas à la nécessité de conserver les documents sociaux pendant une période inférieure à 10 ans, mais égale au délai de prescription en question. Ces dispositions ne concernent toutefois que la prescription de certains droits ou actions et ne constituent pas des dérogations à l'obligation de conservation générale de 10 ans édictée par l'article 11 du code de commerce. Par ailleurs, comme tout délai de prescription pourra valablement être interrompu, il sera toujours dans l'intérêt du commerçant de respecter l'obligation de conservation décennale des documents sociaux, même si la loi prévoit un délai de prescription inférieur à 10 ans.

iSG

isolation thermique sous toiture

isolation de conduites de chauffage et de sanitaires



isolation coupe feu

étanchéité de terrasses et de toitures

Z.A.R.E.
Zone industrielle
EHLERANGE

Isolations tous genres
Vente et application

Tél.:
55 93 50-1

Visitez
notre site Internet
www.isg.lu

ORBITE MEDIA

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès du Service juridique de la Chambre de Commerce, tél. : 42 39 39 - 360.

Ministère de l'Intérieur

Projet de règlement grand-ducal relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. (2561TTO)

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1984 fixant les modalités relatives à l'administration du patrimoine des caisses de pension. (2562TCA)

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal portant fixation de lignes directrices pour l'évaluation des additifs dans l'alimentation des animaux. (2563FMC)

Projet de règlement grand-ducal modifiant les annexes du règlement grand-ducal modifié du 28 mai 1993 fixant les mesures de protection contre l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux. (2567MCH)

Projet de règlement grand-ducal fixant les principes relatifs à l'organisation des contrôles officiels dans le domaine de l'alimentation animale. (2569MCH)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 30 mai 1882 relatif à l'exécution de la loi sur les poids et mesures du 17 mai 1882. (2564KYV)

Ministère de la Justice

Projet de loi portant transposition de la Directive 2000/35/CE du Parlement Européen et du Conseil du 29 juin 2000 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales et modifiant :

- 1) la loi modifiée du 23 juin 1909 ayant pour objet de faire courir de plein droit l'intérêt en faveur des créances de l'artisan et du détaillant,

- 2) la loi du 22 février 1984 relative au taux de l'intérêt légal

- 3) les articles 129, 919 et 933 du Nouveau Code de procédure civile. (2565WJE)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de règlement grand-ducal portant onzième modification de l'annexe 1 de la loi modifiée du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (2566KYV)

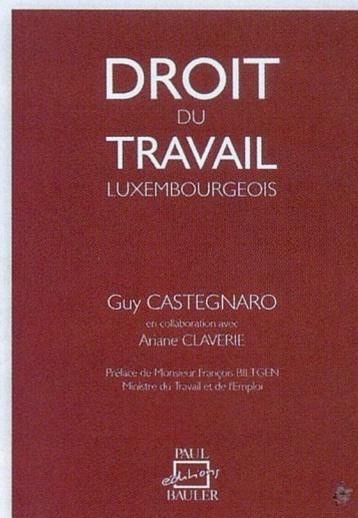
Projet de règlement grand-ducal transposant la directive 2001/53/CE de la Commission du 10 juillet 2001 modifiant la directive 96/98/CE du Conseil relative aux équipements marins. (2568KYV)

Convention collective de travail des employés d'assurance conclue entre l'Association des Compagnies d'Assurances du Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et les syndicats ALEBA, LCGB et OGB-L, d'autre part.

Avenant à la convention collective de travail applicable aux agents de sociétés de service de sécurité et de gardiennage conclu entre les sociétés Brinks Luxembourg, Pedus Security, Securel, Securicor et Securitas, d'une part, et les syndicats OGB-L et LCBG, d'autre part. (2570FMI)

Nouvelle publication

Droit du travail luxembourgeois



Les éditions Paul Bauler viennent de publier un nouvel ouvrage intitulé «Droit du travail luxembourgeois» de Guy Castegnaro en collaboration avec Ariane Claverie, avocats à la Cour, et avec un préface de Monsieur François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi.

Comptez sur votre talent



Intra Corporation



Leasing financier
Option d'achat

Location financière
sans option d'achat

Sales &
Lease back

Leasing opérationnel
Livre ouvert

Leasing opérationnel
Livre fermé

Leasing immobilier

Comptez sur notre know-how
financier pour vous épauler.



La plus grande richesse d'une société, c'est son capital humain. Et le véritable talent du chef d'entreprise, c'est de savoir s'entourer de talents. Pour le capital immobilisé, il existe un spécialiste au Luxembourg: CREDITLEASE offre la gamme la plus complète en matière de solutions de financement leasing.



CREDITLEASE
Financer les visions du futur

Durée du travail, travail temporaire, congé parental, congé pour raisons familiales, contrats d'auxiliaire temporaire, jours fériés légaux, travail des femmes enceintes, accouchées et allaitantes, travail des jeunes, travailleurs handicapés, harcèlement sexuel sur le lieu de travail, sécurité et santé des travailleurs au travail... le droit du travail a considérablement évolué ces trois dernières années. Dans un style vivant et simple, l'ouvrage en rend compte avec précision. Il propose une analyse synthétique du droit du travail, des renseignements chiffrés, tenant compte de la loi relative au basculement à l'euro, une visualisation simple des procédures à suivre par de nombreux tableaux et schémas synthétiques, et de multiples exemples concrets, incluant la jurisprudence la plus récente (notamment en matière d'utilisation privée de la messagerie électronique sur le lieu de travail). Les mutations en cours de la législation du travail sont également intégrées dans les développements (projets de loi relatifs au maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprise, aux jours fériés travaillés, à la durée du travail...).

Se situant à mi-chemin des mémentos et des traités réservés aux juristes, cet ouvrage permet à chacun, salarié, employeur, directeur des ressources humaines et professionnel du droit, d'accéder facilement à cette matière passionnante qu'est le droit du travail aujourd'hui. En fin d'ouvrage, des annexes complètent ces informations en offrant un index très complet, un glossaire des mots clefs, ainsi qu'une liste des principaux textes applicables, des ouvrages publiés et des sites Internet de référence. Etant destiné à faire l'objet de mises à jour régulières, le «Droit du travail luxembourgeois», rédigé par des avocats spécialisés en la matière, est l'outil indispensable des acteurs du monde du travail, ainsi assurés d'être au fait de l'actualité juridique.

«Droit du travail luxembourgeois», éditions Paul Bauler, ISBN 2-919885-04-9, prix de vente : 78 EUR.

Nouvelle publication

Successions et donations

Face à une demande accrue les éditions Promoculture viennent de rééditer le livre «Successions et Donations», revu et actualisé par les auteurs Monique Watgen et Raymoind Watgen. Depuis la parution de ce livre en 1997, il n'y a pas eu, quant à la matière y traitée, de modification légale, de sorte que cet ouvrage aurait pu être réimprimé dans sa version originale. Comme il s'agit néanmoins d'une matière dense et complexe soulevant chaque jour de nouveaux problèmes pratiques, il a paru opportun d'étoffer quelque peu cette deuxième édition. Le volume de celle-ci a donc augmenté d'une cinquantaine de pages par rapport à la première version.

Comme les problèmes soulevés en droit international privé par les successions ab intestat, par les donations et les testaments jouent un rôle de plus en plus important, cette matière a été traitée plus en profondeur.

Les droits d'enregistrement à payer pour les actes de donation revêtent un caractère important. Un chapitre traitant de cette matière a donc été ajouté, analysant la base de cette imposition, les tarifs applicables, ainsi que les problèmes fiscaux soulevés par les donations avec charges.

Les comptes bancaires, ou les comptes de titres, laissés par le défunt, sont souvent l'occasion de litiges entre héritiers, notamment réservataires. Cela est normalement le cas lorsque l'un des héritiers a reçu du de cujus une procuration générale sur ses comptes, ou a été désigné par la justice comme administrateur de sa fortune. Souvent ces comptes ne présentent pratiquement plus d'avoir au décès de leur titulaire. Que peuvent faire les héritiers lésés dans ces circonstances? Quid du secret bancaire opposé par les instituts de crédit aux demandes d'information leur adressées par les héritiers lésés? Toutes ces questions sont abordées dans cette nouvelle édition sur base de la récente jurisprudence en cette matière.

when
work
is a pleasure
life
is a joy



Aménagement
de bureaux

Copieurs, fax
et imprimantes

Machines pour
banques et bureaux

INTERNET
www.felten-stein.lu

**FELTEN-
STEIN**

Des solutions d'ensemble
pour bureaux et imprimeries

FELTEN-STEIN SA
14, RUE DES JONCS
L-1818 HOWALD

TEL 40 23 53

FAX 40 23 39

E-MAIL fs@felten-stein.lu

Dans beaucoup de successions immobilières, la présence d'usufruitiers soulève des problèmes assez complexes quant au partage des immeubles affectés d'un usufruit. Quels sont dans ce cas les droits des nus-propriétaires? Citons finalement, comme autres matières ajoutées à cette deuxième édition, notamment celles relatives à la validité de la clause d'inaliénabilité insérée dans un testament, à la procédure à entamer pour obtenir la délivrance d'un legs, aux problèmes posés par la désignation incomplète ou insuffisante de légataires et aux pratiques permettant d'éviter un partage judiciaire. L'ouvrage se veut également dans la continuité des éditions Promoculture, à savoir le mariage entre le savoir juridique et l'art luxembourgeois. C'est ainsi que la couverture est rehaussée par une oeuvre de l'artiste peintre luxembourgeois Jean Leyder.

«Successions et Donations» 2^e édition 2002, ISBN 2-87974-048-7, 440 pages au format 17 x 24 cm. Disponible en librairie au prix de 128 EUR et directement chez l'éditeur : Promoculture, b.p. 1142, L-1011 Luxembourg, fax: 40 09 50, CCP 87236-33.

Nouvelle publication

Le droit de l'environnement devant ses juges

Récemment, une nouvelle publication sur le droit de l'environnement intitulée «Le droit de l'environnement devant ses juges» a paru aux éditions Promoculture sous la direction de l'Association Luxembourgeoise pour le Droit de l'Environnement (ALDE).

L'importance de la législation en matière d'environnement ne doit plus guère être relevée. Chaque année de nouvelles lois et de nouveaux règlements grand-ducaux viennent s'ajouter aux nombreuses dispositions existantes. Les rares publications sur le droit de l'environnement qui ont paru jusqu'à présent au Luxembourg ne reflètent cependant aucunement l'envergure que prend de plus en plus cette discipline.

Le rôle qu'ont joué les juridictions dans son développement est par ailleurs souvent méconnu ou pour le moins largement sous-estimé.

Monsieur Jean Mischo, avocat général auprès de la Cour de Justice communautaire, analyse tout d'abord l'importance du droit communautaire et l'influence des arrêts de la Cour de Justice communautaire. Une large part est ensuite dédiée par Monsieur Serge N. Schroeder, juge auprès du Tribunal administratif, à l'étude des décisions du Tribunal et de la Cour administrative, et en particulier, l'application de la législation en matière d'établissements classés, dite «commodo-incommodo», ou encore de la protection de la nature. Finalement la responsabilité civile



en matière d'environnement est détaillée par Me Marc Sünnen, avocat, ainsi que les diverses infractions et peines prévues par la législation relative à l'environnement qui sont présentées par Monsieur Vincent Franck, magistrat.

L'ouvrage représente un recueil synoptique réunissant la quasi-totalité des décisions juridiques en matière d'environnement qui font actuellement autorité au Luxembourg. Il est appelé à constituer une référence unique pour tous les praticiens, juristes, pouvoirs publics ou industriels auxquels l'ouvrage offre des réponses claires et précises aux nombreuses questions et interrogations que suscitent la législation de l'environnement et son application. Le livre comporte au total 208 pages et est disponible dans toutes les librairies spécialisées au Luxembourg au prix de 59,50 EUR.

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes des faillites
- + a) listes de protêts mensuelles
- b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = 8 - 14 heures

TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES SOCIALES

(situation au 1er juin 2002, indice 605,61)

1. Taux de cotisation

Branche d'assurance	Ouvriers			Employés			Indépendants Taux ⁽¹⁾
	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier	Taux	Part du patron	Part de l'employé	
Assurance pension	16%	8%	8%	16%	8%	8%	16%
Assurance maladie	9,80%	4,90%	4,90%	5,30%	2,65%	2,65%	5,30%
Allocations familiales	1,7% ⁽²⁾	-	-	1,7% ⁽²⁾	-	-	0,6% ⁽³⁾
Assurance accident	0,67% - 6%	0,67% - 6%	-	0,67% - 6%	0,67% - 6%	-	1,60%
							(0,89% ⁽⁴⁾)
Santé au Travail	0,11% ⁽⁵⁾	0,11%	-	0,11% ⁽⁵⁾	0,11%	-	-
	0,105% ⁽⁶⁾	0,105%	-	0,105% ⁽⁶⁾	0,105%	-	-
	35 EUR ⁽⁷⁾	35 EUR	-	35 EUR ⁽⁷⁾	35 EUR	-	-
Assurance dépendance	1% ⁽⁸⁾	-	1%	1% ⁽⁸⁾	-	1%	1% ⁽⁹⁾

(1) Assiette: revenu net provenant d'une activité indépendante, telle que visée par la législation fiscale (L.I.R. art.10).

(2) Depuis le 1er juillet 1994, la cotisation est prise en charge par l'Etat.

(3) Depuis le 1er janvier 1999, la cotisation est prise en charge par l'Etat.

(4) Travailleurs intellectuels indépendants

(5) Uniquement pour les entreprises affiliées au Service national de Santé au Travail (SNST) (taux à prélever sur le revenu professionnel).

(6) Uniquement pour les entreprises affiliées au Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI) (taux à prélever sur le revenu professionnel).

(7) Uniquement pour les entreprises affiliées à l'association pour la santé du travail du secteur financier (ASTF) (cotisation fixe par salarié).

(8) 1% des rémunérations brutes après déduction d'un abattement d'un quart du SSM (330,62 EUR).

(9) 1% des rémunérations brutes.

2. Minima et Maxima cotisables

Branche d'assurance	Minimum mensuel	Maximum mensuel
Assurance maladie	Le salaire social minimum qui est de 218,37 EUR à l'indice 100 soit 1.322,47 EUR à l'indice 605,61	5 fois le salaire social minimum c.-à-d. 6.612,35 EUR à l'indice 605,61
Assurance pension		
Allocations familiales	1.322,47 EUR pour les salariés de 18 ans accomplis	
Assurance accident	1.057,98 EUR pour les salariés de 17 à 18 ans	
Santé au Travail	991,85 EUR pour les salariés de 15 à 17 ans	
Assurance dépendance		

Niveau du salaire social minimum

Le salaire social minimum (cote d'application 605,61 de l'échelle mobile des salaires) est fixé comme suit à partir du 1er juin 2002:

Travailleur non qualifié

Age	Taux mensuel	Taux horaire
à partir de		
18 ans accomplis	1.322,47 EUR	7,6443 EUR
17 à 18 ans	1.057,98 EUR	6,1155 EUR
15 à 17 ans	991,85 EUR	5,7332 EUR

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés, au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973, portant réforme du salaire social minimum, est fixé à **1.586,96 EUR** par mois.

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

- le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionné(e) par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de l'enseignement secondaire technique. L'équivalence des certificats qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle est reconnue par le Ministère de l'Education Nationale sur avis du Ministre du Travail. Toute condition de pratique professionnelle antérieure est supprimée depuis le 1er avril 1986 pour l'attribution du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés;
- le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré;
- le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) justifiant d'une pratique d'au moins cinq années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré (disposition nouvelle à partir du 1er janvier 1997);
- à défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années dans la profession considérée;
- lorsque l'apprentissage d'une profession n'est pas acquis par la voie d'une formation sanctionnée par la délivrance d'un certificat officiel, la loi

subordonne l'acquisition du bénéfice de la qualité de travailleur qualifié à une formation d'ordre pratique acquise par l'exercice durant une période minimale de six années de métier exigeant une certaine capacité technique.

Occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires

La Chambre de Commerce tient à rappeler aux chefs d'entreprise les dispositions les plus importantes de la loi du 22 juillet 1982 concernant l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires.

- La loi est applicable à l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant leurs vacances scolaires, si cette occupation a lieu contre rémunération au service d'employeurs du secteur privé ou du secteur public.
- La loi n'entend pas par occupation le travail à caractère essentiellement éducatif. En général, ni les stages de formation ou stages probatoires prévus par un établissement d'enseignement, ni ceux organisés par un employeur sur base d'un contrat de stage conclu entre lui et l'élève ou l'étudiant, ayant un caractère d'information ou d'orientation, et qui n'affectent pas l'étudiant ou l'élève à des tâches requérant un rendement comparable à celui d'un travail normal, ne tombent sous le champ d'application de la loi.
- Sont considérées comme élèves ou étudiants les personnes de 15 à 25 ans accomplis, inscrites dans un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger.
- La durée d'occupation ne peut dépasser deux mois par année civile, peu importe s'il s'agit d'un ou de plusieurs contrats.
- Quant à la rémunération de l'élève ou de l'étudiant, elle ne peut être inférieure à 80 % du salaire social minimum. A l'indice 605,61, l'étudiant/élève a droit aux montants minima repris dans notre tableau, gradués en raison de l'âge.
- L'occupation d'élèves et d'étudiants est soumise à l'assurance contre les accidents de travail. Elle n'est pas soumise à l'assurance maladie et à l'assurance pension, et ne donne pas lieu au paiement d'allocations familiales.
- L'occupation d'élèves et d'étudiants n'ouvre pas droit à un congé payé de récréation. Le congé extraordinaire prévu pour des raisons d'ordre per-

sonnel (art. 16 de la loi du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé) doit cependant être accordé dans les cas prévus par la loi sans qu'une indemnité ne soit due pendant ces absences.

- L'élève ou l'étudiant, n'ayant pas travaillé pendant un jour férié légal, n'a pas droit à une rémunération pour ce jour.
- L'élève ou l'étudiant n'a pas droit à une rémunération pendant les périodes d'absence dues à une maladie.
- En dehors des exceptions traitées ci-dessus, toutes les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles concernant les conditions de travail et la protection des travailleurs salariés sont applicables, p. ex. la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs.
- Le contrat entre l'employeur et respectivement l'élève ou l'étudiant doit être conclu par écrit au plus tard au moment de l'entrée en service.

Le contrat-type publié ci-contre contient toutes les mentions obligatoires.

L'employeur est tenu de communiquer à l'Inspection du Travail et des Mines copie du contrat dans les 7 jours suivant le début du travail.

Les contrats-types sont à la disposition des entreprises à la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39 360), qui vous renseignera sur tous les problèmes non évoqués dans le présent article.

D'après les articles 28 et 29 du règlement grand-ducal relatif à la détermination de la retenue d'impôt sur les salaires et les pensions (Art. 137 L.I.R.), les salaires versés aux élèves ou étudiants résidents pour une occupation durant les vacances scolaires sont, sur demande à présenter au bureau RTS compétent, exonérés de la retenue d'impôt. Ladite demande devra indiquer le nombre d'élèves ou d'étudiants résidents que l'employeur envisage d'engager pour les vacances scolaires 2002.

Les certificats de scolarité ne sont pas à joindre à la demande précitée, mais sont à conserver par l'employeur. Des précisions supplémentaires sont fournies par le bureau RTS dans sa réponse à la demande.

Age de l'élève ou de l'étudiant	Salaire/mois	Salaire/heure
18-25 ans	1.057,98 EUR	6,1155 EUR
17 à 18 ans	846,38 EUR	4,8924 EUR
15 à 17 ans	793,48 EUR	4,5866 EUR

Barème des Indemnités d'Apprentissage mensuelles (minima bruts)

(à partir du 1er juin 2002, indice 605,61, règlements ministériels du 10 mars 2000)

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois)

pour	Vendeur, Magasinier, Décorateur, Dessinateur en Bâtiment	Agent de Voyages	Employé administratif et commercial
1 ^{re} année	390,68 €	463,78 €	
2 ^{me} année	497,39 €	576,66 €	
3 ^{me} année	723,64 €	819,57 €	819,87 €

Une «prime d'encouragement» de 10 % de l'indemnité annuelle sera allouée aux apprentis vendeur/vendeuse, magasinier, décorateur, dessinateur en bâtiment, agent de comptoir «Voyages et Tourisme» et employé de bureau, à condition:

- qu'ils aient terminé avec succès leur année d'apprentissage.
- qu'ils aient obtenu des notes suffisantes consignées par le formateur dans le carnet d'apprentissage.

- qu'ils n'aient pas totalisé des absences répétées de plus de 30 jours dans l'entreprise pendant la période annuelle de référence.

Cette prime est à calculer sur le total des indemnités allouées à l'apprenti pendant la période de référence du 1er octobre au 30 septembre. Elle est à la charge de l'employeur et est à payer au plus tard le 31 décembre suivant)

**Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour apprentis
de l'apprentissage préparatoire au CITP en vente**

1 ^{re} année	351,62 €
2 ^{me} année	390,68 €

**Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois), pour cuisinier, serveur et apprentis
de l'apprentissage préparatoire au CITP en cuisine ou en service, les valeurs respectives
des rémunérations en nature incluses**

pour	CATP Cuisinier	CATP Serveur de restaurant	CITP en Cuisine/Service
1 ^{re} année	568,24 €	523,85 €	471,41 €
2 ^{me} année	714,80 €	674,83 €	523,85 €
3 ^{me} année	816,73 €		

**Indemnités d'apprentissage (brut/mois) pour apprentis des
professions relevant du secteur industriel**

1 ^{re} année	440,04 €
2 ^{me} année	577,87 €
3 ^{me} année	755,32 €

Remarque: En cas de prorogation du contrat d'apprentissage

- En cas de réussite aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage sans avoir réussi aux épreuves théoriques, les apprentis ont droit à une indemnité de 1098,21 € par mois.

- En cas d'échec aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage, les apprentis ont droit à l'indemnité d'apprentissage de la 3^{me} année, qu'ils aient ou n'aient pas réussi les épreuves théoriques.

LES PROFESSIONNELS DE L'UTILITAIRE

Le savoir-faire, l'expérience et le sérieux depuis 1939

FIAT DOBLO CARGO

1,9 JTD
3,2 m³



FIAT

KEY-DEALER

*(toit haut non disponible sur versions essence)

**DOBLO CARGO
GRAND VOLUME**

3,8 m³ (option)*

porte latérale la plus large de son segment

1,2 m entre roues
accueille deux
EUROPALETTES
C.U. 620 ou 805 Kg

**GARAGE
MAGIRUS DEUTZ**

Arthur Schmitz
243, route d'Esch
L-1471 Luxembourg
Tél. 48 74 74
Fax 49 00 85



Une base solide pour les professions libérales et les travailleurs indépendants

En exerçant une profession libérale ou indépendante, votre santé est partiellement la base d'une entreprise «saine». En cas de perte de vos revenus, la couverture par la DKV vous garantit un maintien permanent. Etant malade, on n'a vraiment pas envie d'avoir en plus des soucis financiers.



Les avantages de l'assurance **DKV Continue**

- En cas d'incapacité de travail due à une maladie ou à un accident, vous recevez une indemnité journalière de maladie à compter du jour convenu
- La prestation inclut les dimanches et les jours fériés
- Vous pouvez guérir en toute quiétude, sans soucis financier
- Les prestations versées sont exonérées des impôts sur le revenu
- Vous pouvez faire valoir les primes auprès de l'administration des contributions dans la limite des plafonds déductibles

Veuillez m'informer sans engagement sur mes possibilités

- DKV Continue:**
Indemnité journalière en cas d'incapacité de travail pour les employeurs, les employés et les professions libérales et indépendantes
- DKV Company**
La garantie en cas d'incapacité de travail de vos collaborateurs
- DVK Assurances de groupe**

Nom, Prénom: _____

Rue: _____

BP/Place: _____

Téléphone: _____



DKV LUXEMBOURG

Une entreprise du Groupe d'Assurances **ERGO**

Hannover Messe – größte Industriemesse der Welt

Luxemburg mit zwei Gemeinschaftsständen vertreten

Vom 15. bis 20. April 2002 öffnete die Hannover Messe erneut ihre Tore für rund 250.000 Besucher, die diese Zeit nutzten, um technische Neuheiten und Weiterentwicklungen zu entdecken. Die weltweit größte Industriemesse wartete mit 6.950 Ausstellern auf. Die ausstellenden Hightech-Unternehmen kamen aus 60 Ländern. In Bezug auf die Ausstellungsfläche gab es einen neuen Rekord, sie erweiterte sich von bereits 240.530 m² (2001) auf 250.000 m² in diesem Jahr.

Sieben Messen unter einem Dach

Die Hannover Messe ist der internationale Treffpunkt für neue Technologien, Wirtschaft und Politik. Hier findet man sieben Messen unter einem Dach, von denen jede für sich weltweit führend ist:

- Die „**Factory Automation**“, Thema: Maschinenbau, Elektrotechnik, Automatisierung, Industrial IT & Software, Miniaturisierung, Leistungssteigerung;
- Die „**Micro Technology**“, Thema: Mikrosystemtechnik;
- Die „**CeMAT**“, Thema: Materialflusstechnik und Logistik;
- Die „**Surface Technology**“, Thema: Oberflächentechnik für Maschinenbau, Automobil- und Elektrotechnik sowie Medizintechnik, Umweltschutz und Solaranlagen;
- Die „**Energy**“, Thema: Energiewirtschaft und Energietechnik;
- Die „**Subcon Technology**“, Thema: Zulieferung und Werkstofftechnik sowie

- Die „**Research and Technology**“, Thema: Innovationsmarkt für Forschung und Technologie und Nanotechnologie.

Das Konzept zum Erfolg

In diesem Jahr war Luxemburg mit zwei Gemeinschaftsständen vertreten, einem in Halle 2 (Subcon Technology) und einem in Halle 18 (Research and Technology). Auf den Gemeinschaftsständen, die erneut in bewährter Zusammenarbeit von Wirtschaftsministerium und Handelskammer Luxemburg, Abteilung Handelsförderung, organisiert und begleitet wurden, präsentierten sich die folgenden Luxemburger Unternehmen:

- Arcelor S.A.
- Astron Buildings S.A.
- EMDI Europe S.A.
- Euro-Composites S.A.
- Köhl AG
- Luxinnovation GIE
- Paul Wurth S.A.
- Plasma Metal S.A.
- Sisto Armaturen S.A.
- Valfond Mersch S.A.

Für die Luxemburger Teilnehmer bot sich auf der Hannover Messe die Chance, ihre Unternehmen auf einer zentralen Plattform der Zukunftstechnologien zu präsentieren, weltweit neue Kontakte zu knüpfen und bestehende Kundenkontakte zu intensivieren.

Gemeinschaftsstände in neuem Design

Die Luxemburger Gemeinschaftsstände zeigten sich auf der Hannover Messe in neuem Design. Die innovative Gestaltung der Messestände schuf für die beteiligten Unternehmen genügend Raum, um ihre Produkte und Dienstleistungen durch Plakate und Ausstellungsstücke auf dem Stand dem Kunden nahe zu bringen und bot darüber hinaus genügend Platz,



um sich mit Kunden in Konferenzecken zurückzuziehen und ins Detail zu gehen. Erstmals wurde am Messestand mit einer in 6 Meter Höhe angebrachten Diaprojektion weithin sichtbar auf die Luxemburger Gemeinschaftsstände hingewiesen mit den Slogans: „Luxembourg powers your future“ und „Quality made in Luxembourg“. Mit seiner Größe von über 200 m² wurde der Stand in Halle 2 zu einem Blickfang für das Messepublikum.

Luxemburger Tag

Neugierig wurden die Besucher auch durch den großen Andrang am Messestand während des Luxemburger Tages, der inzwischen zur festen Institution auf den Gemeinschaftsständen geworden ist und für die Aussteller einen weiteren Vorteil bildet durch das große publizistische Echo, das er hervorruft. Der Luxemburger Tag fand am 16. April statt und wurde von Wirtschaftsminister Henri Grethen, der eine Begrüßungsansprache hielt, eingeleitet. Es wurden insgesamt ca. 400 Gäste empfangen, darunter auch Prof. Klaus E. Goehrmann, Vorsitzender des Vorstandes der Deutschen Messe AG.

Aussteller erreichten ihr Ziel

Die Aussteller auf den Luxemburger Gemeinschaftsständen waren mit den geknüpften Kundenkontakten auf der Hannover Messe sehr zufrieden. Ihre Marketingstrategien sind dort aufgegangen. Damit fügten sie sich in das Gesamtbild der Aussteller auf der Hannover Messe ein, denn die Tendenz ging, trotz schwacher allgemeiner Konjunkturlage, hin zu einer positiven Einschätzung der Industriemesse und der erreichten Erfolge. Auch Dietmar Harting, Präsident des

Zentralverbandes der Elektrotechnik- und Elektronikindustrie (ZVEI) äußerte sich in Hannover dahingehend, dass die Erwartungen an die Messe erfüllt und bei einem Teil der Aussteller sogar übertroffen wurden.

Hohe Qualität der Fachbesucher

Dem Erfolg der Aussteller lag vor allem die hohe Investitionsbereitschaft der Besucher zu Grunde. 90.000 Fachbesucher der Hannover Messe kamen mit festem Investitionsvorhaben zur Messe, 10 % mehr als im Jahr 2001. Hinzu kam, dass der Anteil der Fachbesucher im Vergleich zum Jahr 2001 (94,5 %) weiter angestiegen ist auf 96,9 %. Dabei stieg die Zahl der Besucher aus der Geschäftsleitung von 51.200 auf 54.000. Auch in Bezug auf die Auslandsbeteiligung gab es eine erfreuliche Entwicklung, so wuchs das Interesse von Besuchern aus Osteuropa und den nicht der EU zugehörigen europäischen Staaten auf fast 20 % (2001: 16,3 %).

Vorbereitungen auf die Hannover Messe 2003

Der Erfolg der Hannover Messe 2002 lässt auch an einem Erfolg im nächsten Jahr nicht zweifeln. Aufgrund der zahlreichen Interessenten für die Hannover Messe und der großen Fläche, die für die Aussteller benötigt wird, beginnen schon in Kürze die Vorbereitungen für das Jahr 2003. Die Hannover Messe wird im nächsten Jahr vom 07. bis zum 12. April stattfinden. Potenzielle Interessenten können schon jetzt Informationen über die Teilnahmemöglichkeiten anfordern, indem sie den folgenden Coupon ausfüllen und abschicken:



Firma: _____

Name, Vorname : _____

Straße, Nr.: _____

PLZ, Ort: _____

Telefon: _____

Fax: _____

E-Mail: _____

Web: _____

- Ja, ich bin interessiert weitere Informationen über die Teilnahme an dem Luxemburger Gemeinschaftsstand zur Hannover Messe 2003 zu erhalten.
- Ich möchte einen Termin mit einem Mitarbeiter der Abteilung für Handelsförderung ausmachen, um weitere Details zu besprechen.

**Handelskammer Luxemburg
Abteilung für Handelsförderung**

Tel. : 42 39 39-808 • Fax : 43 83 26

E-Mail : promcom.lu

Ansprechpartnerin: Sabrina SAGRAMOLA

European Seafood Exposition und Seafood Processing Europe 2002

Brüssel – für drei Tage Hauptstadt der Fischindustrie



Vom 23. bis zum 25. April fanden in Brüssel zwei bedeutende Messen der Fischindustrie und des Fischhandels statt: Die „European Seafood Exposition“, die weltweit größte Fachmesse für Fisch und Meeresfrüchte und die „European Processing Europe“, die sich vor allem der Weiterverarbeitung, der Verpackung und dem Transport von Fischen und Meeresfrüchten widmet. Für die aufwendig gestalteten Messestände der Aussteller bildeten die architektonisch sicherlich einmaligen Messehallen Brüssels, die zum Teil bereits 1935 erbaut wurden, das passende Ambiente. Anerkanntes Schmuckstück der Messe ist die Halle 5, die auch unter dem Namen „Grand Palais“ bekannt ist. Darüber hinaus gewinnt das Messegelände besonderen Reiz durch die unmittelbare Nachbarschaft zum Atomium, in dem einige Konferenzräume der Messe untergebracht sind.

Fische und Meeresfrüchte – ein internationaler Markt

Insgesamt präsentierten sich auf der „European Seafood Exposition“ 1.160 Aussteller aus 67 Ländern. Auf der „Seafood Processing Europe“ in Halle 12 waren es weitere 212 Aussteller aus 22 Ländern. Die Ausstellungsfläche betrug 21.000 m². Die Messe hat auf Grund ihres breit angelegten Angebots und der hohen Akzeptanz in der Branche eine solide Basis an Ausstellern. 92 % der Aussteller nehmen jedes Jahr an dieser Fachmesse teil.



Die Einzigartigkeit der Messe spiegelte sich auch in der hohen Besucheranzahl wider, die Brüssel an den drei Ausstellungstagen zur Metropole der Fischindustrie und des Fischhandels machten und die Gänge der Messe von morgens bis abends füllten. Die Fachbesucher reisten auch in diesem Jahr aus über 100 Ländern an und demonstrierten damit den hohen Stellenwert dieser Fachmesse. Die drei Ausstellungstage wurden vom Fachpublikum intensiv genutzt, um das breit gefächerte Angebot der Aussteller in Augenschein zu nehmen. Die Kombination der „European Seafood Exposition“ mit der „Seafood Processing Europe“ bietet den Besuchern eine einzigartige Möglichkeit, sich mit dem Besuch der Messe einen Überblick über den europäischen Markt für Fisch und Meeresfrüchte sowie die Weiterverarbeitung der Produkte zu verschaffen.

Luxemburger Unternehmen in Halle 6

In Halle 6 bildeten Cargolux und Pacific West unter der Schirmherrschaft der Handelskammer Luxemburg einen Luxemburger Gemeinschaftsstand, auf dem es auch an offiziellen Empfängen nicht fehlte. Am Eröffnungstag wurde der Stand von dem Luxemburger Botschafter in Brüssel, Herrn Jean Jacques Kasel, mit seiner Delegation besucht, der die Luxemburger Aussteller auf der Messe begrüßte.

Mit Pacific West war auf der „European Seafood Exposition“ einer der größten Importeure in Europa von tiefgekühltem Fisch und Meeresfrüchten vertreten. Die Lieferungen der qualitativ hochwertigen Waren erfolgt in sämtliche Länder Europas, in die USA, Japan und Australien. Für das Luxemburger Unternehmen ist die „European Seafood Exposition“ die bedeutendste Messe der Branche, auf der internationale Kontakte geknüpft werden.

Für die Cargolux bildete die „European Seafood Exposition“ ebenfalls eine hervorragende Plattform, um Dienstleistungen rund um den Transport der empfindlichen Waren „Fisch“ und „Meeresfrüchte“ anzubieten. Die Dienstleistungspalette der Cargolux umfasst bereits seit 1970 Transporte von frischen Produkten. Sie ist mit 91 Destinationen weltweit Europas größte All-Cargo Airline.

Beide Unternehmen planen auch für das nächste Jahr wieder ihre Teilnahme an der „European Seafood Exposition“, die 2003 vom 6. bis zum 8. Mai stattfinden wird.

IFAT – Der weltweit führende Treffpunkt der Umweltbranche

Gruppenreise der Handelskammer zur Umwelt-Leitmesse

Die IFAT in München ist die weltweit größte Fachmesse der Umweltbranche für die Bereiche Wasser, Abwasser, Abfall und Recycling. Auch bei den Luxemburger Unternehmen ruft die Messe großes Interesse hervor. Zum ersten Mal organisierte daher die Abteilung für Handelsförderung der Handelskammer Luxemburg eine Gruppenreise zur IFAT, die am 14. und 15. Mai stattfand.

Die Reise erfolgte in einem 5-Sterne Luxusbus und ging von Luxemburg zunächst direkt zur Messe München. Dort wurde die Luxemburger Gruppe von den Messeorganisatoren empfangen und erhielt Informationen über die Struktur und das breit gefächerte Themenangebot der IFAT. Anschließend hatten die Teilnehmer den Nachmittag Zeit, um sich einen Überblick über die IFAT zu verschaffen und erste Kontakte zu knüpfen.

Am Abend wurde die Gruppe per Bus in ein zentral gelegenes 4-Sterne Hotel begleitet. Am nächsten Morgen startete der Messebesuch der IFAT um 9.00 Uhr. Der Besuch der Messe lohnte sich. 2.040 Aussteller – ein neues Rekordergebnis der IFAT – konnten aufgesucht werden und das Angebot der Messe erstreckte sich von der Wasser- und Abwasserbehandlung, Abfallentsorgung und Recycling, Altlastensanierung über Abgas- und Abluftreinigung und Umweltmanagement bis hin zu Mess-, Regel- und Labortechnik, Straßen- und Winterdienst sowie Wissenschaft und Forschung. Da die IFAT lediglich alle drei Jahre stattfindet, zieht sie jedesmal eine Vielzahl von Fachbesuchern aus dem In- und Ausland an. Bei der letzten Veranstaltung der IFAT (1999) waren es ca. 100.000. Das neue, hochmoderne Messegelände in München erleichterte es den Besuchern, sich in dem großen Angebot der IFAT problemlos zurecht zu finden.

Für die Luxemburger Besucher hat sich die Teilnahme an der Gruppenreise der Handelskammer gelohnt. Die Reise wurde zudem subventioniert und hielt sich daher auch preislich in einem interessanten Rahmen.

Für weitere zwei Messen sind in diesem Jahr noch Gruppenreisen geplant:

1. **SMAU**, Mailand: Die weltweit zweitgrößte Messe im Bereich Informationstechnologie,
2. **MIDEST**, Paris: Eine der bedeutendsten Messen der Zulieferindustrie.

Intéressés pour les voyages de groupe peuvent obtenir des informations en demandant le coupon ci-dessous à la Direction des Services Commerciaux :

Firma: _____

Name, Vorname: _____

Straße, Nr.: _____

PLZ, Ort: _____

Telefon: _____

Fax: _____

E-Mail: _____

Web: _____

- Ja, je suis intéressé par plus d'informations sur la participation aux prochains voyages de groupe :
- SMAU, Milan, 26. - 28. Octobre 2002
 - MIDEST, Paris, 06. - 07. Novembre 2002

**Handelskammer Luxemburg
Abteilung für Handelsförderung**

Tel. : 42 39 39 808

Fax : 43 83 26

E-Mail : promcom@cc.lu

Ansprechpartnerin: Frau Bettina MILEWSKI

Votre participation est demandée

Enquête sur le secteur de la construction

Comme mentionné dans l'édition 01/2002 du MERKUR, le service de la Promotion Commerciale de la Chambre de Commerce est en train de réaliser toute une série d'enquêtes sectorielles auprès des entreprises luxembourgeoises afin de mieux connaître les besoins du marché en relation avec la participation à des foires internationales ou salons spécialisés à l'étranger.

Dans cette édition, vous trouverez le questionnaire relatif à l'enquête qui s'adresse aux secteurs de la

construction et de la finition, de la transformation du bois ainsi que des meubles et revêtements du sol. Si vous êtes concerné par l'un de ces secteurs, nous vous invitons à participer à cette initiative en nous retournant le questionnaire repris ci-contre.

Votre contribution sera essentielle parce qu'elle nous permettra de connaître vos attentes et d'orienter nos services en fonction des besoins exprimés de votre part.

Pour les entreprises intéressées, le questionnaire de l'enquête est également disponible en langue allemande et peut être obtenu sur simple demande en adressant un téléfax (N° 43 83 26) ou un e-mail (promcom@cc.lu) au service de la Promotion Commerciale de la Chambre de Commerce.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez avoir de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas de vous mettre en contact avec nous au téléphone N° 42 39 39 - 808.

Messen und Ausstellungen im Juli/August 2002

RENEWABLE ENERGY

Ausstellung für erneuerbare Energie
1.-3.7.2002 Köln (D)
Tel: 0049 20 89 10 79 10

BIJOUTEX und BEAUTY

Fachausstellung für Modeschmuck,
Modeaccessoires, Boutiquemoden,
Drogerie- und Geschenkartikel,
Kosmetik, Parfümerie und Acces-
soires
6.-8.7.2002 München (D)
Tel: 0049 7181 97 95 25

MUSTERMARKT

Internationale Fachmesse für Ge-
schenkartikel, Korbwaren, Papier-
und Schreibwaren, Spielwaren,
Hobby-Basteln, Wohnaccessoires
6.-8.7.2002 München (D)
Tel: 0049 7181 97 95 25

IBEC

Internationale Ausstellung und Kon-
ferenz für Karosserietechnik
9.-11.7.2002 Paris (F)
Tel: 001 724 77 64 841

Ausstellung für Land- und Forstwirtschaft sowie die Nahrungsmittelindustrie

26.-30.7.2002 Libramont (B)
Tel: 0032 61 23 04 04

Herren-Mode-Woche

Internationale Herren-Mode-Messe
Köln
2.-4.8.2002 Köln (D)
Tel: 0049 221 82 10

Inter-Jeans

Internationale Sportswear- und Young-
Fashion-Messe Köln
2.-4.8.2002 Köln (D)
Tel: 0049 221 82 10

12th Himalayan Expo 2002

Nepal-USA Pavilion, British Pavi-
lion, German Product and Catalogue
Show, Gift Exotica, Franchise
Mart & Seminar
21.-24.8.2002 Kathmandu (Nepal)
Tel: 00977 1 54 30 18 (-19)

Decoforce

Fachmesse für moderne Innenein-
richtung und Gartengestaltung

25.-29.8.2002 Brüssel (B)
Tel: 0032 2 47 48 572

Europacado

Fachausstellung für Geschenkartikel
und Wohnaccessoires
25.-29.8.2002 Brüssel (B)
Tel: 0032 2 47 48 572

CIGRE

Internationale Hochspannungskon-
ferenz und Ausstellung
26.-30.8.2002 Paris (F)
Tel: 0033 1 53 89 12 96

71st Izmir International Fair

26.8.-3.9.2002 Izmir (TR)
Tel: 0090 232 44 53 994

INTERNATIONALE HOLZ- MESSE KLAGENFURT

Fachmesse für die Forst-und Säge-
wirtschaft, die Holzzulieferindustrie,
den Holzproduktehandel und den
Holzbau
29.8.-1.9.2002 Klagenfurt (A)
Tel: 0043 463 56 800

EUROBIKE

Internationale Fahrradmesse
29.8.-1.9.2002 Friedrichshafen (D)
Tel: 0049 7541 70 80

BIJORHCA / éclat de mode

Internationale Fachmesse für Mo-
deschmuck, Silberschmuck und
Modeaccessoires
30.8.-2.9.2002 Paris (F)
Tel: 0033 1 47 56 50 81

BIJORHCA / M'B - MONTRES & BIJOUX

Internationale Fachmesse für
Uhren, Modeschmuck, Schmuck

und technische Industrie
30.8.-2.9.2002 Paris (F)
Tel: 0033 1 47 56 50 81

IMAGENMODA

Internationale Damenmodemesse -
Vorordermesse
30.8.-2.9.2002 Madrid (E)
Tel: 0034 91 72 25 352

INMODA-ANIMODA

Internationale Damenmodewoche -
Ausländische Damenmode
30.8.-2.9.2002 Madrid (E)
Tel: 0034 91 72 25 352

INTERMODA

Internationale Ready-to-Wear-Mo-
dewoche - Sofortordermesse
30.8.-2.9.2002 Madrid (E)
Tel: 0034 91 72 25 000

INTIMA MODA-BANO

Messe für Bademoden, Lingerie,
Dessous und Strumpfmöden
30.8.-2.9.2002 Madrid (E)
Tel: 0034 91 72 25 352

Tendance Internationale Frankfurter Messe

Tavola & Cucina, Präsent & Carat,
Domus & Gallery
30.8.-3.9.2002 Frankfurt / Main (D)
Tel: 0049 69 75 75 64 73

CARAVAN SALON DÜSSELDORF

Internationaler CARAVAN SALON
30.8.-8.9.2002 Düsseldorf (D)
Tel: 0049 211 45 60 560

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Claudine SCHLESSER, Tel: 42 39 39-341, e-mail: claudine.schlessler@cc.lu.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Claudine SCHLESSER, tél.: 42 39 39-341, claudine.schlessler@cc.lu.

ENQUETE SECTORIELLE RELATIVE AUX SECTEURS «CONSTRUCTION ET FINITION» «TRANSFORMATION DU BOIS» «MEUBLES ET REVETEMENT DU SOL»

– L'IMPORTANCE DE L'INTERNATIONALISATION DES ACTIVITES DE VOTRE ENTREPRISE –

Dans le cadre des initiatives entreprises par le service de la Promotion Commerciale de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg afin de sensibiliser les entreprises à adopter une stratégie d'ouverture des marchés et à exploiter davantage les opportunités d'affaires offertes au niveau interrégional et international, nous vous remercions par avance de bien vouloir communiquer votre avis en retournant le présent formulaire à l'adresse indiquée ci-dessous:

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Service de la Promotion Commerciale
à l'attention de
Mme Sabrina SAGRAMOLA
31, boulevard Konrad Adenauer
L - 2981 Luxembourg
Téléfax 43 83 26

Société:	Cachet de l'entreprise:
Personne de Contact:	
Fonction:	
Adresse:	
Tél./Fax:	
E-Mail:	
Effectif:	
Secteur d'activité:	Signature:

1. Seriez-vous intéressé à participer à des initiatives qui visent à promouvoir une internationalisation des entreprises dans les secteurs de la construction / finition, de transformation du bois ainsi que des meubles et revêtements du sol?

Oui Non

2. A quel type de manifestation seriez-vous le plus intéressé?

Foires commerciales Bourses d'affaires
 Salons de coopération Autres manifestations (à préciser)

3. Dans l'affirmative, à quel niveau?

National Pays PHARE (Europe Centrale & Orientale)
 Régional (SAAR-LOR-LUX) Pays TACIS (Nouveaux Etats Indépendants & Mongolie)
 Européen (15 Etats Membres) Autres pays ou marchés (à préciser):

4. Quels sont les pays qui vous intéressent le plus dans le cadre du développement de vos relations internationales sur les marchés étrangers?

.....
.....



5. Connaissez-vous les foires internationales et salons spécialisés suivants?

Construction et finition

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> BATIBOUW (Bruxelles) | <input type="checkbox"/> BOWBEURS (Utrecht) | <input type="checkbox"/> INTERMAT (Paris) |
| <input type="checkbox"/> BATI-EXPO (Metz, Paris) | <input type="checkbox"/> BUDMA (Poznan) | <input type="checkbox"/> MAISON (Charleroi) |
| <input type="checkbox"/> BATIMAT (Paris) | <input type="checkbox"/> CERAMITEC (Munich) | <input type="checkbox"/> NORDBYGG (Stockholm) |
| <input type="checkbox"/> BATIMOI (Marche-en-Famenne) | <input type="checkbox"/> CONSTRUCTEC (Madrid) | <input type="checkbox"/> R + T (Stuttgart) |
| <input type="checkbox"/> BATINOV (Lyon) | <input type="checkbox"/> CONSTRUCTION-INTERIEUR (Namur) | <input type="checkbox"/> SAIE (Bologne) |
| <input type="checkbox"/> BATISUD (Libramont) | <input type="checkbox"/> DACH + WAND (en alternance) | <input type="checkbox"/> SAIEDUE (Bologne) |
| <input type="checkbox"/> BAU (Munich) | <input type="checkbox"/> DEUBAU (Essen) | <input type="checkbox"/> SALON PROVINCIAL DU BATIMENT (Arlon) |
| <input type="checkbox"/> BAUFACH (Leipzig) | <input type="checkbox"/> EQUIP'BAIE (Paris) | <input type="checkbox"/> STONE + TEC (Nuremberg) |
| <input type="checkbox"/> BAUMA (Munich) | <input type="checkbox"/> GLASSTECH (Düsseldorf) | <input type="checkbox"/> SWISSBAU (Bâle) |
| <input type="checkbox"/> BAUTECH (Berlin) | <input type="checkbox"/> HABITAT (Ciney) | <input type="checkbox"/> TURKEYBUILD (Istanbul) |
| <input type="checkbox"/> BOUWRAI (Amsterdam) | <input type="checkbox"/> INTERBUILD (Birmingham) | <input type="checkbox"/> WODD-TEC (Brno) |

Transformation du bois, meubles et revêtements du sol

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> BAUEN-WOHNEN (Wien) | <input type="checkbox"/> FIMMA (Valencia) | <input type="checkbox"/> MEUROPAM (Lyon) |
| <input type="checkbox"/> DOMOTEX (Hanovre) | <input type="checkbox"/> HOLZ-HANDWERK (Nuremberg) | <input type="checkbox"/> OMNI-DECO (Marche-en-Famenne) |
| <input type="checkbox"/> DREMA (Poznan) | <input type="checkbox"/> INTERN. HOLZMESSE (Klagenfurt) | <input type="checkbox"/> SALON DU MEUBLE (Paris) |
| <input type="checkbox"/> EUROBOIS (Lyon) | <input type="checkbox"/> INTERN. MÖBELMESSE (Cologne) | <input type="checkbox"/> SALON INTERN. DU MEUBLE (Bruxelles) |
| <input type="checkbox"/> EUROTIPS (Lyon) | <input type="checkbox"/> INTERZUM (Cologne) | <input type="checkbox"/> XYLEXPO (Milan) |
| <input type="checkbox"/> EXPOBOIS (Paris) | <input type="checkbox"/> LIGNAPLUS (Hanovre) | |

6. Avez-vous déjà participé à des salons de ce genre:

- Oui, comme visiteur. (veuillez spécifier)
- Oui, comme exposant. (veuillez spécifier)
- Non, pourquoi?

7. Dans l'affirmative, est-ce que la participation auxdits salons a donné la possibilité à votre entreprise de développer des relations d'affaires intéressantes et fructueuses pour l'avenir?

- Oui, de quelle façon?
- Non, pourquoi?

8. Connaissez-vous d'autres manifestations qu'il vous semblerait intéressant de nous proposer?

.....

9. Quel est le type de coopération que vous recherchez / offrez à ces salons?

- Général (joint-Venture, mise en commun, accords réciproques).....
- Commercial (franchising, assistance commerciale, accords de point de vente, fourniture de matériel)
- Financier (création d'entreprise, filiale/succursale, fusion, acquisition)
- Technique (accords de fabrication, assistance technique, assurance-qualité, droit de production)
- Technologique (échange de savoir-faire, R&D, transfert de technologies)
- Autres:

10. Dans le cadre d'une foire internationale ou d'un salon spécialisé, seriez-vous intéressé à participer en tant que:

- Exposant Visiteur
- Si oui, pour quelle manifestation?.....

11. En qualité d'exposant, seriez-vous intéressé à participer à un stand collectif mis en place par le Ministère de l'Economie ou par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg?

- Oui Non
- Si oui, pour quelle manifestation?.....

12. En qualité de visiteur, seriez-vous intéressé à participer à une visite accompagnée organisée par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg?

- Oui Non
- Si oui, pour quelle manifestation?.....

13. Désirez-vous nous rencontrer afin de recevoir une assistance sur mesure ainsi que des informations complémentaires sur les foires/salons spécialisés à l'étranger relatifs à votre secteur d'activité?

- Oui Non

Date: Signature:

CREDIT EUROPEEN - ING

Euro Navigator

**Parce que, où que vous soyez,
nous faciliterons vos mouvements
avec l'étranger.**

Aujourd'hui, plus que jamais, une entreprise doit pouvoir compter sur des services bancaires transfrontaliers efficaces.

Dans ce contexte, le Crédit Européen - ING dispose d'un concept révolutionnaire: "Euro Navigator".

Ensemble complet de services relatifs à la gestion de trésorerie transfrontalière, Euro Navigator apporte la puissance et la souplesse avec un rapport coût/performance inégalé!

Si vous désirez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'un de nos Conseillers Entreprises au 44 99 15 01.

**CREDIT
EUROPEEN**

ING 

Le service de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI



PME/PMI

LUXEMBOURG

L'Europe à la Carte pour les PME et PMI luxembourgeoises

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2002

- 19.06.2002** **L'Ouverture du marché des télécommunications : état des lieux et perspectives**
Conférence sur la situation actuelle de la libéralisation du marché des télécommunications: cadre législatif général, réseaux fixes et mobiles, connexions internationales.
- 25.06.2002** **PREDIAESME: PRE(vention)-Diagnostic Action for European SMEs**
Organisation d'un «PR-Event» présentant des bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail par la société IMAtec S.à r.l. à Ettelbruck et description des activités de pré-diagnostic envisagées ainsi que de l'objectif de l'initiative communautaire.
- 11.07.2002** **L'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI fête ses 15 ans: Depuis 1987 votre partenaire professionnel pour les affaires européennes**
 Journée «Portes Ouvertes», séance académique, exposition, démonstrations assistées, présentation de nouveaux services et rétrospective des activités entreprises depuis 1987. (voir invitation à la page 13)
- 09.10.2002** **Le stockage et le transport de substances dangereuses**
Conférence concernant le stockage et le transport de substances dangereuses, y compris la législation communautaire et nationale en vigueur, la gestion des substances dangereuses ou encore la responsabilité des chefs d'entreprise. Des visites «sur sites» dans différentes entreprises industrielles seront organisées dans l'après-midi.
- 14.10.2002** **Le commerce électronique et les entreprises du commerce de gros et de détail**
Conférence organisée sous l'égide du programme communautaire «GO-DIGITAL» et visant à sensibiliser les PME commerciales à l'application du commerce électronique.
- 13.11.2002** **L'accès des PME aux financements européens**
20.11.2002 Cycle de conférences sur les mesures d'assistance financière et les nouvelles possibilités pour le financement de projets d'investissement dans les pays en voie d'adhésion à l'UE; aspects pratiques et mise en œuvre.

19 juin 2002

Conférence: L'ouverture du marché des télécommunications

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et son Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI, en étroite collaboration avec la FEDIL, organisent le 19 juin prochain à 09.45 heures une conférence sur «L'ouverture du marché des télécommunications: état des lieux et perspectives» qui donnera un aperçu général sur la libéralisation du mar-

ché des télécommunications au Luxembourg et qui présentera le nouveau cadre législatif communautaire des communications électroniques.

La libéralisation des communications, concrétisée dans la plupart des États membres de l'Union européenne le 1^{er} janvier 1998, a mis un terme au processus décennal d'harmonisation et de libéralisation crucial pour l'Europe à travers le passage d'un monde monopolistique à un environnement totalement concurrentiel.

La convergence des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies de l'information implique que tous les réseaux de transmission et les services associés soient soumis à un même cadre réglementaire.

Ce nouveau cadre qui se compose d'une Décision et de quatre Directives vient d'être adopté au mois d'avril dernier (JOCE N° L108 du 24 avril 2002). Les principaux domaines d'action de cette nouvelle législation sont :

- octroi de licences et d'autorisations;
- accès et interconnexion;
- gestion du spectre radioélectrique, service universel, droits des utilisateurs et des consommateurs;
- gestion des numéros, des noms et des adresses;
- questions de concurrence particulières et questions institutionnelles.

Si vous souhaitez vous inscrire à la conférence mentionnée ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir contacter le service de l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI par téléphone (42 39 39 - 333), par fax (43 83 26) ou par e-mail (eic@cc.lu) / Personne de contact: Mme Laura Gutiérrez.



Agence européenne
pour la sécurité et la santé
au travail

25 juin 2002

Santé et Sécurité sur le lieu de travail: Présentation de solutions pratiques par des entreprises modèles

Dans le cadre du nouveau programme «PRE-DIÆSME», l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce, en collaboration avec l'Inspection du Travail et des Mines et l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, a le plaisir de vous inviter à une manifestation portant sur le thème de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail qui se déroulera le mardi 25 juin 2002 à 15.45 heures dans les locaux de l'entreprise IMAtec (Innovative Machine Technology) S. à r. l. à Ettelbruck.

Le programme PREDIÆSME - PRE(vention)-Diagnostic Action for European SMEs - a pour objectif de mettre en lumière l'importance des mesures de

Santé et de Sécurité sur le lieu de Travail et de diffuser des Bonnes Pratiques au sein des entreprises à travers la présentation de mesures mises en place afin de réduire le nombre d'accidents liés à l'activité professionnelle. De plus, le programme met l'accent sur une aide compétente et sur mesure en matière de SST par le biais d'audits exécutés par des experts externes.

PREDIÆSME est la suite de la campagne «PR-Events» coordonnée par l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI depuis 1997. La manifestation de cette année constitue le 9ème événement de ce genre au Luxembourg et sera rehaussée par la présence de Monsieur François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi.

Pour toutes informations complémentaires concernant le déroulement pratique des PR-Events organisés au Grand-Duché de Luxembourg, veuillez vous adresser au service : Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI auprès de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, L-2981 Luxembourg, tél. : 42 39 39 - 333, fax: 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu, personne de contact : M. François Nenon.



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES CONSEILS COM- TABLES ET FISCAUX

Pour une bonne tenue de votre comptabilité, rien de tel qu'un partenaire de confiance.

Les membres de l'ALCOMFI au service des petites et moyennes entreprises et des professions libérales.

ALCOMFI ASBL
BP 477
L-2014 Luxembourg
www.alcomfi.lu

Depuis cette année, l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des directives et règlements communautaires. Ainsi, vous trouverez dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant ces textes législatifs publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera / seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

Directives publiées du 15 avril au 15 mai 2002

- | | | |
|---|------------|--|
| 1 | 2002/38/CE | régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable aux services de radiodiffusion et de télévision et à certains services fournis par voie électronique |
| 2 | 2002/19/CE | accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées, ainsi qu'à leur interconnexion (directive «accès ») |
| 3 | 2002/20/CE | autorisation de réseaux et de services de communications électroniques (directive «autorisation») |
| 4 | 2002/21/CE | cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques (directive «cadre») |
| 5 | 2002/22/CE | service universel et droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (directive «service universel») |
| 6 | 2002/24/CE | réception des véhicules à moteur à deux ou trois roues |

Règlements publiés du 15 avril au 15 mai 2002

- | | | |
|----|---------------------|--|
| 7 | 743/2002 | cadre général communautaire d'activités en vue de faciliter la coopération judiciaire en matière civile |
| 8 | 690/2002 | application de réserves obligatoires (règlement de la BCE) |
| 9 | 763/2002 & 687/2002 | classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée |
| 10 | 776/2002 & 698/2002 | valeurs unitaires pour la détermination de la valeur en douane de certaines marchandises périssables |
| 11 | 736/2002 | application des droits additionnels à l'importation dans le secteur des fruits et légumes |
| 12 | 779/2002 | modalités d'octroi d'aides pour le stockage privé des fromages Grana Padano, Parmigiano Reggiano et Provolone |
| 13 | 780/2002 | régime d'aide pour la production de miel de qualité spécifique |
| 14 | 735/2002 | report de la date limite pour la livraison du tabac brut en Grèce au titre de la récolte 2001 |
| 15 | 797/2002 | régime commun applicable aux importations de certains produits textiles originaires des pays tiers |
| 16 | 696/2002 | droit antidumping définitif institué sur les importations de linge de lit en coton originaires d'Inde |
| 17 | 792/2002 | coopération administrative dans le domaine des impôts indirects (TVA) en ce qui concerne de nouvelles mesures relatives au commerce électronique |
| 18 | 733/2002 | mise en œuvre du domaine de premier niveau .eu |

BON DE COMMANDE

Nom de l'entreprise: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____ Téléfax: _____

E-mail: _____ http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants

 en français en allemand en anglais autre (à préciser) _____ 1 3 5 7 9 11 13 15 17 2 4 6 8 10 12 14 16 18**PME/PMI**
LUXEMBOURG**Euro Info Centre - Luxembourg**
PME/PMI - Chambre de Commerce
Personne de contact: Monsieur Niels DICKENS31, boulevard Adenauer
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 LUXEMBOURG
Tél. : 42 39 39-333 • Fax : 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu**Wer
liefert
was?****POUR VOS ACHATS
PROFESSIONNELS**
**LE MOTEUR DE RE-
CHERCHE B TO B****www.WLW.lu**

- Recherche de fournisseurs et de prestataires de services
- Marché électronique pour vos demandes d'offre
- myWLW – votre accès personnalisé aux services de WLW
- Business-Center – des informations pratiques pour faire des affaires

43.000 produits et
prestations de services
avec plus de 370.000
entreprises dans
13 pays européensWer liefert was? GmbH
Succ. belge
Avenue Louise 65/11 · 1050 Bruxelles
Tél. 02/245 22 28 · Fax 02/245 62 13
e-mail: info@wlw.lu

Les livres verts et blancs de la Commission

Les livres verts publiés par la Commission sont des documents dont le but est de stimuler une réflexion et de lancer une consultation au niveau européen sur un sujet particulier (par exemple: politique sociale, monnaie unique, télécommunications, etc.). Les consultations suscitées par un livre vert peuvent ensuite être à l'origine de la publication d'un livre blanc afin de traduire les fruits de la réflexion en mesures concrètes d'action communautaire.

Les livres blancs publiés par la Commission sont des documents contenant des propositions d'action communautaire dans un domaine spécifique. Ils s'inscrivent parfois dans le prolongement de livres verts dont le but est de lancer un processus de consultation au niveau européen. A titre d'exemples, on peut citer les livres blancs sur l'achèvement du marché intérieur, sur la croissance, la compétitivité et l'emploi ou encore sur le rapprochement des législations des Etats associés de Europe centrale et orientale dans les domaines touchant au marché intérieur. Lorsqu'un livre blanc est accueilli favorablement par le Conseil, il peut alors mener, le cas échéant, à un programme d'action de l'Union dans le domaine concerné.

CHAMBRE DE COMMERCE
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

VOTRE PARTENAIRE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Consultez notre offre sur:
www.cc.lu

SEMINAIRES

CYCLES

SEMINAIRES

CYCLES

COURS DU SOIR

COURS DU JOUR

**Chambre de Commerce
Centre de Formation**

**31, boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg-Kirchberg
Email: formcont@cc.lu**



LuxembourgCard 2002

Musées, châteaux, sites pour familles, festivals

Un paiement unique, une carte unique et tout le Luxembourg est accessible au visiteur. En effet, le passeport touristique LuxembourgCard donne libre accès à plus de 40 sites touristiques au Grand-Duché et dans la Grande Région.

Ce produit connaît depuis son introduction en 1998 un succès croissant auprès des visiteurs étrangers, mais également auprès des Luxembourgeois voulant découvrir les attraits de leur pays.

Une fois la LuxembourgCard achetée, le client peut visiter gratuitement et à son rythme les sites touristiques qui l'intéressent.

La LuxembourgCard propose la visite de musées, châteaux, caves à vins, jardin des papillons, Parc merveilleux. Elle permet la découverte de la vieille ville de Luxembourg en train touristique, comme elle fait découvrir les charmes de la Moselle en bateau. Elle propose également une visite guidée de la ville de Trèves, la découverte du Musée Piconrue à Bastogne, etc. Enfin elle accorde à ses titulaires le transport public gratuit à travers tout le Grand-Duché.

Comme nouveauté figurent cette année l'accès aux festivals de Wiltz et d'Echternach. Sur présentation de la LuxembourgCard à la caisse du soir, le titulaire de la LuxembourgCard se voit remettre une remise de 15% sur le prix d'entrée au spectacle. La LuxembourgCard est donc un instrument de marketing de tout premier ordre pour les entreprises travaillant dans le secteur du tourisme.

La LuxembourgCard est vendue par quelque 150 partenaires touristiques: hôtels, campings, logements de vacances, attractions, bureaux d'accueil.

Chaque carte porte un numéro qui permet de suivre le comportement et les déplacements des utilisateurs. Ainsi, la LuxembourgCard est une carte familiale, utilisée en majeure partie pendant un jour. Le client effectue par jour quelque 2,1 visites. Les centres touristiques, tels que Luxembourg-ville et Vianden sont les sites les plus visités avec la carte. Celle-ci permet également la découverte d'attractions moins connues.

Le client muni d'une LuxembourgCard se déplace beaucoup dans le Grand-Duché. Les Ardennes sont la région la plus visitée et ceci même par les clients ayant acheté la LuxembourgCard dans une autre région touristique du pays. Avec la carte, le client ob-

tient également une brochure de 32 pages avec une photo et une description de tous les sites.

La LuxembourgCard existe en version individuelle et en version famille et est valable chaque année de Pâques jusqu'au 31 octobre. Le prix varie de 9 EUR à 44 EUR. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à M.Georges Heiderscheid à l'Office National du Tourisme, B.P. 1001, L-1010 Luxembourg, tél.: 42 82 82 37, fax. 42 82 82 38.

Bucherscheinung

Luxemburg-Reiseführer in japanischer Sprache

Der japanische Herausgeber „Nikkei Business Publishing“ hat kürzlich einen ersten japanischen Reiseführer über Luxemburg auf den Markt gebracht. Das Projekt wurde von der Luxemburger Botschaft in Tokyo tatkräftig unterstützt und koordiniert. Dank dessen Vermittlerrolle, konnten anschliessend potentielle Sponsoren für das Vorhaben gewonnen werden (Dexia BIL, KBL, Wagon Lit Japan, Belgo-Luxembourg Market Council).

Die Autorin Hiromi Okishima wurde während ihren Rechercharbeiten im Juni 2001 von der Presseabteilung des „Office National du Tourisme“ betreut. Auch konnte sie dank der Zusammenarbeit mit dem „Service Information et Presse“ den Luxemburger Nationalfeiertag 2001 hautnah miterleben.

Im Vergleich zu den bestehenden Benelux-Reiseführern anderer Herausgeber in Japan, gibt dieser 154 Seiten starke, reich bebilderte Reiseführer einen ausführlicheren Einblick in das touristische Angebot des Großherzogtums. Er wird vom Herausgeber, eine Tochtergesellschaft von „Nihon Keizai Shimbun“ - vergleichbar mit der „Financial Times“ - in ganz Japan vertrieben. Ferner ist der Reiseführer im Internet über die Webseite www.amazon.com.jp bestellbar.

Die Luxemburger Botschaft in Tokyo bestätigt ein verstärktes Interesse am Reiseziel Benelux im Allgemeinen und am Großherzogtum Luxemburg im Besonderen. Zahlreiche japanische Touristen, welche die wichtigsten Reiseziele Europas bereits kennen, seien auf der Suche nach neuen Urlaubsgebieten.

In diesem Sinne hat das Landesverkehrsamt auch eine erste Anreizbroschüre in japanischer Sprache herausgegeben, welche auf Anfrage kostenlos im ONT-Auskunftsbüro im Hauptbahnhof in Luxemburg erhältlich ist (Telefon: 42 82 82 20).

Paul Wurth

2001 – une année placée sous le signe de la croissance

L'année 2001 a été marquée pour Paul Wurth S.A. par la mise en place de la société Primorec qui réalisera la première installation industrielle utilisant la technologie PRIMUS®, mais aussi par un excellent niveau d'activité général, qui s'est manifesté dans un volume record de nouvelles commandes et dans le chiffre d'affaires qui a été lui aussi le plus élevé jamais obtenu par la société.

Le chiffre d'affaires s'établit ainsi à € 110,1 millions contre € 96,5 millions en 2000. Le bénéfice qui a été de € 2,5 millions en 2000, s'est élevé à € 2,2 millions en 2001. Le cash-flow est passé de € 5,1 à 4,8 millions. L'Assemblée Générale ordinaire de Paul Wurth S.A. qui s'est réunie mi-mai 2002, a décidé de mettre en paiement un dividende de € 65 par titre; il s'agit d'un montant inchangé par rapport à l'exercice précédent. En ce qui concerne les nouvelles commandes, elles se sont élevées à € 131,6 millions pour Paul Wurth S.A. respectivement à € 166,2 millions, si l'on considère également les nouvelles commandes obtenues par les filiales. La filiale indienne a pu enregistrer un volume record de nouvelles commandes. Les nouvelles commandes obtenues par Paul Wurth S.A. en 2001 proviennent pour 28,3% du marché national, pour 44,4% des autres Etats membres de l'Union Européenne et pour 27,3 % des pays tiers.

Au 1^{er} janvier 2002, Paul Wurth S.A. emploie 560 personnes au Luxembourg contre 535 au 1^{er} janvier de l'année passée; l'effectif dans ses filiales s'élève à 210 personnes. Dans ce contexte, l'événement majeur de 2001 au niveau des investissements a été la décision de procéder à une extension du bâtiment administratif pour faire face à l'augmentation des effectifs dans le domaine de l'engineering; cette extension sera achevée en mai 2002. Au cours de l'exercice 2001, le système de management environnemental de Paul Wurth a été certifié selon la norme ISO 14001.

Les filiales de Paul Wurth à l'étranger, qui ont réalisé un chiffre d'affaires total de € 59,5 millions, ont connu une année contrastée. Pour toutes les filiales, à l'exception de celle aux Etats-Unis, l'exercice a été satisfaisant, avec en particulier une augmentation notable des activités en Allemagne, en Chine et en Inde. Paul Wurth Inc. aux Etats-Unis, par contre, a souffert de la dégradation de la conjoncture de la sidérurgie aux Etats-Unis et du résultat négatif d'un projet de granulation Inba. Finalement, il faut noter la création de la nouvelle filiale Paul Wurth Belgium, qui prendra notamment en charge les opérations de Paul Wurth sur chantier en Belgique.

En ce qui concerne la technologie PRIMUS®, le procédé de réduction directe développé par Paul Wurth, 2001 a été marquée par la création de la société Primorec par Paul Wurth (qui détient 61% des actions), la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (24%) et ProfilArbed (15%). Primorec réalisera et exploitera un premier four industriel PRIMUS® qui permettra le recyclage des poussières de four électrique et des boues huileuses de la sidérurgie luxembourgeoise. Ces coproduits seront transformés d'une part en oxyde de zinc, destiné à être revendu sur le marché du zinc, et d'autre part en fer pré-réduit, puis en fonte dans un four de fusion installé en dessous du four PRIMUS®. Les travaux du site à Differdange sont en cours, la construction proprement dite vient de commencer. La première pierre de l'usine a été posée le 10 mai dernier, la mise en service étant prévue pour début 2003.

En 2002, Paul Wurth s'attend à un certain ralentissement de l'activité en relation avec le mauvais contexte économique général; toutefois, le niveau du carnet de commandes reste élevé et les équipes de la société continuent de travailler sur un nombre important d'offres. Grâce à la concrétisation de la technologie PRIMUS® dans l'installation Primorec à Differdange, Paul Wurth espère lancer à partir de 2003 la commercialisation de ce procédé tant pour le recyclage de déchets métalliques que pour la production de fonte à partir de minerais de fer. Enfin, Paul Wurth continue l'extension de son réseau international afin de se rapprocher de ses clients tant dans la sidérurgie que dans l'industrie des non-ferreux. Ainsi, une nouvelle filiale a été créée au Chili au premier trimestre 2002.

Le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Michel Wurth Président du Conseil d'Administration. Monsieur Fernand Wagner, Président sortant, a été ré-élu Administrateur de la société. Il continuera ainsi à mettre son expérience au service de Paul Wurth.

Transport aérien

Luxair termine 2001 en bonne santé

Malgré le 11 septembre et le développement ciblé des aéroports de la Grande Région, Luxair a clôturé l'exercice 2001 avec un résultat net positif de € 20,3 millions. Si on exclut les revenus exceptionnels, le bénéfice net avant impôts est ainsi en progression de € 2,8 millions ou 21,0 %. Les résultats des activités périphériques comme celui de l'assistance aéroportuaire ont contribué à ce résultat positif. Luxair a réalisé en 2001 un chiffre d'affaires de € 282,6 millions (+6,7%) dus en très grande partie aux activités de transport aérien.

En 2001, les charges d'exploitation ont augmenté modérément de 2,4%. Ceci vient d'une réduction des charges externes (coûts de carburant, location



Leasing : Le financement toutes options !

Pour se développer et assurer sa stabilité, une entreprise doit toujours aller de l'avant. Sans engager ses fonds propres et sans bloquer ses lignes de crédit. Quel que soit le matériel à financer, une seule solution, l'expérience combinée de Dexia BIL Lease et Hertz Lease. Une gamme com-

plète de formules : leasing financier Dexia BIL Lease ou leasing opérationnel offert par Hertz Lease, financement pur ou contrat de services couvrant tous les frais accessoires de votre parc automobile. Les options sont ouvertes, le premier pas est de venir nous en parler !

Hertz®
Lease

Axus Luxembourg S.A.
Tél. : 31 05 36-1 - Fax : 31 75 38
www.hertzlease.lu - E-mail : contact@hertzlease.com



BIL Lease
Luxembourg

Tél. : 4590-2981 - Fax : 4590-2086
www.dexia-bil.lu - E-mail : contact@dexia-bil.lu

d'avions etc.). Les frais de manutention, d'atterrissage et d'escale augmentent par contre de +5,9%, les frais de personnel de +8,6%. Le résultat d'exploitation a doublé par rapport à l'exercice précédent et s'élève à € 11,7 millions, un résultat que Luxair doit à sa capacité d'adaptation et à son portefeuille diversifié de métiers. Le résultat avant impôts s'élève à € 21,7 millions. L'assemblée générale a retenu de payer un dividende d'un montant global de € 3,96 millions. Les capitaux propres de Luxair atteignent aujourd'hui € 174,2 millions.

En 2001 Luxair a transporté 1.142.319 voyageurs, une augmentation de 3%. Les principales raisons de ce succès sont une amélioration de l'offre sur les lignes aériennes ainsi que des créneaux horaires supplémentaires. Les vols vacances de Luxair Tours ont également connu un succès non négligeable avec une progression des passagers de 8%. La distribution des produits Luxair Tours a été améliorée de manière notable, surtout en Belgique et en France. Luxair Catering a livré quelque 1.700.000 prestations aux compagnies desservant Luxembourg. Pour les Airport Shops, une légère baisse du chiffre d'affaires due en grande partie aux mesures de sécurité renforcées à l'aéroport a été enregistrée.

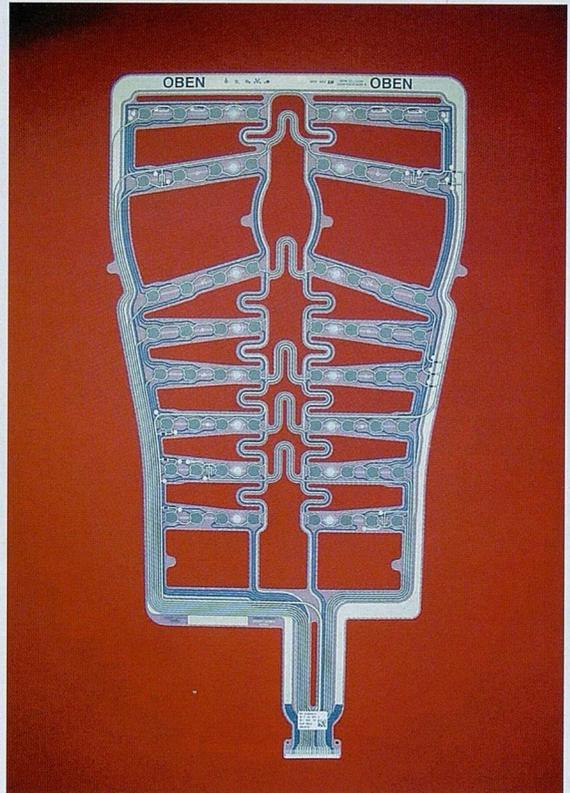
En 2001, le département Cargo Handling a connu un développement positif, traitant un total de 526.444 tonnes de marchandises, ce qui représente une progression de 3% par rapport à 2000. L'année 2001 a été marquée par l'inauguration et la mise en exploitation du nouveau Centre Logistique qui porte la capacité totale annuelle de traitement de marchandises à 750.000 tonnes sur une surface totale de 77.500 m² pour l'ensemble de l'infrastructure.

Automobilmarkt

IEE und Bosch entwickeln System zur Erkennung von Insassen

Mit einem besonderen System zu Erkennung von Insassen ist die neue Mercedes Benz E-Klasse noch sicherer geworden. DaimlerChrysler gehört damit zu den Ersten Automobilherstellern, welche das von der Firmen IEE und Bosch gemeinsam entwickelte und produzierte System in einem neuen Modell in Serie zum Einsatz gebracht haben.

Das so genannte Occupant Classification-System (OC), welches im Beifahrersitz integriert ist, berücksichtigt bei der Airbagauslösung unter anderem die Statur der Insassen. Ferner wird zwischen Sachen und Personen unterschieden, und eine von diesen Kriterien abhängige Airbagsentscheidung getroffen. Kindersitze aus dem Mercedes-Benz Zubehörprogramm mit Transponder, die auf dem Beifahrersitz



montiert sind, werden als solche erkannt und eine Airbagentfaltung unterdrückt. Das neue System bietet neben einer erhöhten Sicherheit des Insassen auch eine deutliche Reduktion der Reparaturkosten nach einem Unfall, da der Beifahrer-Airbag bei leerem Sitz nicht unnötigerweise ausgelöst wird. Erfasste Personen werden verschiedenen Klassen zugeordnet, so daß der Airbag sich situationsgerecht entfalten kann. Das Prinzip der OC basiert auf der Profilerkennung der einsitzenden Person.

Das System besteht aus einer Kunststoff-Verbund-Matte, welche unterhalb des Sitzbezuges im Sitz integriert ist. Die Matte enthält eine Vielzahl von Messzellen mit kraftabhängigem Widerstand (Force Sensing Resistor, FSRTM) und ist mit einem Elektronikmodul verbunden. Das System ist so ausgelegt, dass es weder nach dem Verbau noch über die Lebensdauer kalibriert werden muss. Dies erlaubt nicht nur eine unkomplizierte Sitz- und Fahrzeugherstellung, sondern garantiert auch langfristige Zuverlässigkeit des Systems für den Fahrzeughalter.

IEE (International Electronics & Engineering) wurde 1989 in Luxemburg gegründet und ist seit 1994 Serienlieferant für die Automobilindustrie. Die Hauptprodukte von IEE sind Sensoren für die Sitzbelegungserkennung (SBE) und die automatische Kindersitzerkennung (AKSE). Auf der IEE Kundenliste stehen nahezu alle europäische, amerikanische und fernöstliche Hersteller von Kraftfahrzeugen. IEE beschäftigt gegenwärtig in den beiden Werken in Luxemburg sowie in der amerikanischen Niederlassung mehr als 675 Personen. Weitere Expansionen weltweit sind in Planung.

Almathea Consulting

Nouvelle société en communication, ressources humaines et création d'entreprises

Créée fin 2001, la société luxembourgeoise Almathea Consulting offre désormais ses services dans les domaines du consulting en communication, de la gestion des ressources humaines et de la création d'entreprises. Almathea est la dénomination de la corne d'abondance dans la mythologie grecque – pour répondre à des besoins spécifiques des entreprises.



Le département «Conseil en Communication» d'Almathea Consulting offre des activités multiples de prestations de services dans les domaines des relations publiques, de l'organisation événementielle et du lobbying pour le compte de sociétés et organismes privés, d'institutions publiques nationales et internationales. Ce département prépare également la rédaction de revues de presse quotidiennes, tout en offrant le service de coupures de presse qui peuvent être réalisées «sur mesure», sur la base soit des médias luxembourgeois, soit, en collaboration avec un réseau international, de 600 journaux en provenance de plus de 80 pays du monde.

Le département «Conseil en ressources humaines» assure des missions de consulting dans les domaines de la stratégie de gestion du personnel, du recrutement, de l'«executive research», de l'outplacement, de l'organisation d'entreprise et de la gestion du changement. Il intervient, soit comme consultant externe, soit comme gestionnaire interne sur des missions particulières. Ce département est également en charge d'une vaste gamme d'actions de formation en communication et en gestion des ressources humaines, qui peuvent être adaptées en fonction

des besoins du client. Almathea Consulting dispose en effet de l'agrément comme organisme de formation professionnelle continue.

Le département «Assistance à la création d'entreprise» assure un accompagnement lors de la création ou de l'implantation d'une entreprise. Les services se conçoivent comme des modules «clés en main», offerts au client désireux de fonder ou d'implanter son entreprise au Luxembourg. Ils couvrent les diverses étapes de la création d'entreprise (statuts, autorisations, recherche de locaux de commerce ou de bureaux, équipement des locaux, etc.) jusqu'à l'accueil et l'intégration de collaborateurs venant de l'étranger.

Almathea Consulting vient d'inaugurer ses locaux situés à Merl, et peut être contacté à l'adresse suivante: Almathea Consulting, 393 route de Longwy, L-1941 Luxembourg, tél.: (+352) 26 45 95 45, fax : (+352) 26 45 95 50, e-mail : almathea@pt.lu, www.almathea.lu.

Hennes & Mauritz

Nouveau magasin au Kirchberg

Hennes & Mauritz vient d'ouvrir un nouveau magasin dans la galerie commerciale Auchan au Kirchberg. Le magasin, dont la surface de vente totale est de 1.600 m² est situé au 1er étage de la galerie. Le client y retrouvera la collection dames composée aussi bien des nouvelles tendances que d'articles basiques, d'une collection plus sportive ainsi que de la lingerie et des accessoires. La collection hommes consiste en une gamme habillée et sportive.



Dans le fond du magasin, la collection enfants propose des vêtements fonctionnels pour tous les jours aussi bien pour les garçons que pour les filles (tailles 80-164). Pour les tout petits, il y aura également un département baby (tailles 50-80). L'équipe de vente de ce magasin se compose de 30 collaborateurs. En Belgique et au Luxembourg H&M emploie 1.200 personnes. Avec ce nouveau magasin, H&M inaugure son 5e point de vente au Luxembourg.

FORUM CREATION D'ENTREPRISES

Mercredi 3 juillet 2002 / de 17 à 20 H 00

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg



CHEF D'ENTREPRISE, POURQUOI PAS VOUS ?



ADVANTAGE

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR POUR ENTREPRENDRE AU LUXEMBOURG

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION :

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
31, Boulevard Konrad Adenauer
L-2981 LUXEMBOURG
Tél. [+ 352] 42 39 39-340
Fax. [+ 352] 43 83 26
www.cc.lu

MINISTÈRE DES
CLASSES MOYENNES,
DU TOURISME ET
DU LOGEMENT



Charles Kieffer S.A.

Succès pour l'exposition CeBIT news

Le groupe CK, Charles Kieffer S.A., un des leaders du marché bureautique à Luxembourg, a organisé récemment sa traditionnelle exposition, CeBIT news. Cette exposition de printemps qui s'est déroulée sur plus de 500m² au CK Sport Center à Kockelscheuer a tiré beaucoup de professionnels venus découvrir en avant-première les solutions les plus innovatrices en matière de nouvelles technologies. Le groupe CK avait en effet présélectionné les nouveautés de la CeBIT, plus importante foire mondiale dans ce domaine, afin de faciliter le choix pour sa clientèle.

Le département repro 68, implanté à Luxembourg-Bonnevoie, a présenté les modèles les plus récents de copieurs numériques de la marque Minolta. Repro 68 bénéficie d'une expérience de plus de 25 ans sur le marché luxembourgeois. C'est grâce à ce savoir-faire que repro 68 est devenu récemment «dealer officiel» de la marque Hewlett-Packard. La distinction du label «ASP» (Authorized Service Provider) permet dorénavant de diffuser et d'assurer le service après-vente professionnel des imprimantes laser HP. Le CK

Copy-Consult, formule «all in» qui englobe services et produits, est par conséquent à même de proposer une solution cohérente entre copieur – fax – imprimante – plotter – audiovisuel et informatique.

Le département audiovisuel, spécialisé dans la distribution du multimédia bureautique, a exposé une palette impressionnante de projecteurs destinée à la projection par ordinateur et par vidéo. Particulièrement intéressant est le modèle ddv 911 de la marque Liesegang. Un produit ultra-portable qui ne pèse que 1.5kg pour 1.400 Lumen. Le département image, implanté à Esch-sur-Alzette, a présenté le nouveau fleuron de la photographie numérique de haute qualité, le Dimage 7 de Minolta. Son puissant capteur 5,24 méga pixels, enregistre des fichiers-images qui permettent de produire des tirages photo de qualité exceptionnelle jusqu'au format A3. Le département reproplans, spécialisé dans la préproduction d'impression grand format, a démontré les nombreuses solutions du proofing, de l'impression d'affiches et de plans techniques couleurs, tandis que le département Systèmes CAD, connu pour ses solutions 2D et 3D dans les domaines du design industriel et artistique, a lancé récemment la gamme de logiciels Solidworks.

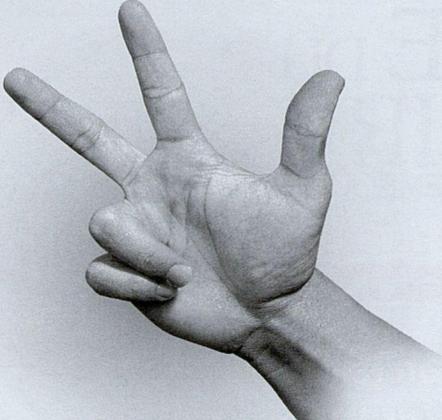
Le CK Business Center à Leudelange sera dans quelques mois le nouveau siège du groupe CK. Suite à l'expansion continue des différents départements, le groupe CK a décidé de construire une infrastructure contemporaine qui accueillera à la fois les activités bureautiques et informatiques et les partenaires/locataires qui bénéficieront d'une infrastructure représentative. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site: www.ck-online.lu.

Garages, ateliers | Hôpitaux, administrations | Sociétés de services | Industrie | Artisanat | Commerce | Professions libérales

votre spécialiste en
stockage, équipement, maintenance







4, rue Robert Stümper
L-1020 Luxembourg
Tél. 40 48 49-1



alltec

www.alltec.lu

Avis aux lecteurs

La Chambre de Commerce a été informée que plusieurs entreprises luxembourgeoises ont été récemment contactées par des personnes prétendant être des collaborateurs de la Chambre de Commerce. L'objectif de ces appels téléphoniques semble être la collecte d'informations sur le personnel dirigeant des entreprises contactées.

La Chambre de Commerce informe ses lecteurs qu'elle n'est pas à l'origine de ces appels et invite ses ressortissants à être particulièrement vigilants lorsque de telles requêtes d'informations leurs sont adressées.

Nous recommandons aux entreprises qui seraient contactées de cette façon de vérifier l'origine d'appels téléphoniques suspects en demandant à l'interlocuteur de s'identifier par son nom et son numéro de téléphone.

Nous vous rappelons que la Chambre de Commerce est à votre service au: Tél.: +352 42 39 39 - 1, Fax: +352 43 83 26, E-mail: chamcom@cc.lu, Internet : www.cc.lu

EXPORTER
+
ASSURER
=
DUCROIRE



 OFFICE DU
DUCROIRE
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

POURQUOI NE PAS ALLIER
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:
ASSURANCE-CRÉDIT

*The meeting place for people
doing business in Luxembourg.*



The British Chamber
of Commerce for Luxembourg

The British Chamber
of Commerce for Luxembourg

31, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg

Tél: +352 465 466 Fax: +352 22 03 84

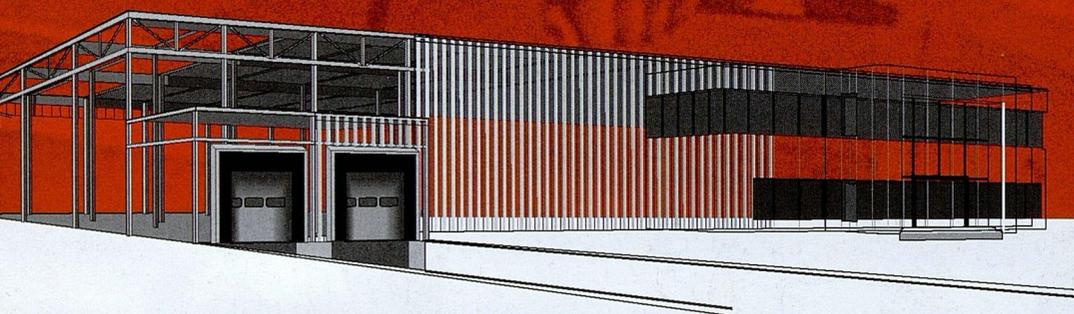
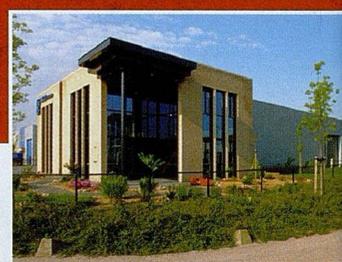
E-mail: mail@bcc.lu

www.bcc.lu

VERELST

Verelst Construction sa

**Bâtiments industriels,
commerciaux et bureaux
Nous construisons plus
de 500.000 m² par an**



DEVIS GRATUIT (+352) 26 15 36 10

- gros oeuvre fermé ou clés en main
- réalisation rapide
- charpente métallique

Verelst Construction sa
Z.A.E. Weiergewan
22, rue Edmond Reuter
L-5326 Contern
Luxembourg

tél. (+352) 26 15 36 10
fax (+352) 26 15 36 20
e-mail: info@verelst.lu
website: www.verelst.lu

Verelst se situe également en Belgique (Mechelen),
aux Pays-Bas (Eindhoven), en Allemagne (Aachen),
en France (Lille).

